

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

**DOCUMENT INTERIMAIRE DE STRATEGIE DE
REDUCTION DE LA PAUVRETE**

Octobre 2000

Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée

	<i>Page:</i>
<i>I. Introduction</i>	1
<i>II. La pauvreté en Guinée</i>	3
<i>2.1 Concept de la pauvreté et sa perception par les populations</i>	3
<i>2.2 Profil de pauvreté</i>	3
<i>2.3 Déterminants de la pauvreté</i>	8
<i>III. Cadre stratégique actuel</i>	18
<i>3.1 Le cadre macro-économique</i>	18
<i>3.2 Le secteur privé</i>	19
<i>3.3 Le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)</i>	20
<i>3.4 Le développement rural</i>	21
<i>3.5 La décentralisation</i>	22
<i>3.6 Des initiatives spécifiques de lutte contre la pauvreté</i>	23
<i>IV. Objectifs et stratégies de réduction de la pauvreté</i>	26
<i>A. Stabilisation macro-économique et croissance</i>	28
<i>1- Politiques macro-économiques et financières</i>	
<i>- Politique budgétaire</i>	28
<i>- Politique monétaire et de taux de change</i>	39
<i>- Gestion de la dette extérieure</i>	30
<i>- Intégration sous-régionale</i>	32
<i>2- Appui aux secteurs porteurs de croissance économique</i>	33
<i>- Développement rural</i>	33
<i>- Mines</i>	33
<i>- PME/ PMI et promotion de l'emploi</i>	35
<i>- Infrastructures de base</i>	36
<i>- </i>	37
<i>B. Développement et accès aux services de base</i>	39
<i>- Education</i>	40
<i>- Santé, nutrition et VIH/SIDA</i>	40
<i>- Eau, Assainissement et Habitat</i>	40
<i>- Electricité</i>	42
<i>- Transports</i>	43
<i>- Genre et équité</i>	43
<i>- Affaires sociales</i>	44
<i>- </i>	46
<i>C. Gouvernance, Renforcement des Capacité et Processus participatif</i>	47
<i>1- Meilleure allocation et transparence dans la gestion des ressources</i>	
<i>- CDMT et secteurs prioritaires</i>	47
<i>- Décentralisation pour une meilleure qualité des dépenses</i>	47
<i>- lutte contre la corruption</i>	48
<i>- </i>	49
<i>2- Renforcement des capacités institutionnelles et humaines et Processus participatif</i>	
<i>- Processus participatif, Décentralisation et responsabilisation des bénéficiaires</i>	50
<i>- Renforcement des capacités judiciaires.</i>	50
<i>- </i>	52

<i>V. Allégement de la dette, allocation des ressources pour les secteurs sociaux et les indicateurs à moyen terme</i>	53
- <i>Allégement de la dette et allocations des ressources pour les secteurs sociaux</i>	53
- <i>Indicateurs au point d'achèvement</i>	55
<i>VI. Risques</i>	58
<i>VII. Plan d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>	59

Annexes :

- Annexe 1 : Déclaration de politique gouvernementale pour la réduction de la pauvreté*
- Annexe 2 : Matrice des stratégies et politiques macro-économiques, sectorielles et intersectorielles*
- Annexe 3 : Plan d'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté*
- Annexe 4 : Processus participatif*
- Annexe 5 : Coût des actions prioritaires pour le secteur de l'éducation*
- Annexe 6 : Les dépenses publiques et leurs allocations entre 1995 et 2000*
- Annexe 7 : Hydraulique villageoise : Bilan des réalisations au 31 Décembre 1999.*

Sigles et Abréviations:

<i>APEAE:</i>	<i>Association des Parents et Amis de l'Ecole</i>
<i>BCRG:</i>	<i>Banque Centrale de la République de Guinée</i>
<i>BM:</i>	<i>Banque Mondiale</i>
<i>CDMT:</i>	<i>Cadre des Dépenses à Moyen Terme</i>
<i>CRD:</i>	<i>Communauté Rurale de Développement</i>
<i>DNB:</i>	<i>Direction Nationale du Budget</i>
<i>DND:</i>	<i>Direction Nationale de la Douane</i>
<i>DNI:</i>	<i>Direction Nationale des Impôts</i>
<i>DNP:</i>	<i>Direction Nationale du Plan</i>
<i>DNS:</i>	<i>Direction Nationale de la Statistique</i>
<i>DSRP:</i>	<i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
<i>EDS:</i>	<i>Enquête Démographique et de Santé</i>
<i>EIBC:</i>	<i>Enquête Intégrale Budget-Consommation (1994/95)</i>
<i>FG:</i>	<i>Francs Guinéens</i>
<i>FMI:</i>	<i>Fonds Monétaire International</i>
<i>HIMO:</i>	<i>Haute Intensité de Main d'œuvre</i>
<i>IDA:</i>	<i>Association Internationale de Développement</i>
<i>MEF:</i>	<i>Ministère de l'Economie et des Finances</i>
<i>MEPU/EC:</i>	<i>Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique</i>
<i>MHE:</i>	<i>Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie</i>
<i>MPC:</i>	<i>Ministère du Plan et de la Coopération</i>
<i>MST:</i>	<i>Maladies Sexuellement Transmissibles</i>
<i>NAFA:</i>	<i>Ecoles de la 2^{ème} chance</i>
<i>OHADA:</i>	<i>Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires</i>
<i>ONG:</i>	<i>Organisations non gouvernementales</i>
<i>PACV:</i>	<i>Programme d'Appui aux Communautés Villageoises</i>
<i>PAIB:</i>	<i>Programme d'Appui aux Initiatives de Base</i>
<i>PIB:</i>	<i>Produit Intérieur Brut</i>
<i>PME:</i>	<i>Petites et Moyennes Entreprises</i>
<i>PNB:</i>	<i>Produit National Brut</i>
<i>PNDH:</i>	<i>Programme National de Développement Humain</i>
<i>PPA:</i>	<i>Parité de Pouvoir d'Achat</i>
<i>PRCI:</i>	<i>Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles</i>
<i>RGPH:</i>	<i>Recensement Général de la Population et de l'Habitat</i>
<i>SAG:</i>	<i>Stratégie d'Assistance à la Guinée</i>
<i>SFD:</i>	<i>Système Financier Décentralisé</i>
<i>SIDA :</i>	<i>Syndrome Immuno Déficiência Humaine</i>
<i>SISIRP:</i>	<i>Système d'Informations Statistiques Intégré pour la Réduction de la Pauvreté</i>
<i>SPTD:</i>	<i>Service Public de Transfert des Déchets</i>
<i>SRP:</i>	<i>Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
<i>TVA:</i>	<i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>
<i>VIH :</i>	<i>Virus de l'Immuno déficiência Humaine</i>

I. Introduction

1. La nécessité d'améliorer le cadre global de son développement socio-économique a conduit le Gouvernement guinéen dès l'avènement de la 2^{ème} République, en 1985, à mettre en œuvre un vaste programme de réformes économiques et financières. Ce programme visait à promouvoir un développement rationnel du potentiel du pays, en réduisant les déséquilibres macro-économiques dans le cadre d'un système économique libéral.

2. La mise en œuvre du volet stabilisation au cours des dix premières années a permis de maîtriser l'inflation, d'obtenir des progrès significatifs dans le domaine des finances publiques, et de réaliser des taux moyens de croissance économique supérieurs à la croissance démographique. Entre 1995 et 1999, par exemple, le taux de croissance économique était en moyenne de 4,4 pour cent alors que le taux de croissance de la population se situait autour de 2,8 pour cent, ce qui représente un taux de croissance per capita de 1,6 pour cent.

3. Par ailleurs, la mise en œuvre de programmes et projets dans les secteurs sociaux ont fait passer le taux brut de scolarisation de 29 pour cent en 1989 à 53,5 pour cent en 1999, et le taux de mortalité infantile de 136,3 pour mille en 1992 à 98 pour mille en 1999. L'accès à l'eau potable est passé de moins de 30 pour cent en 1989 à 49 pour cent en 1999 (Tableau 2).

4. Malgré ces acquis sur le plan social, la Guinée continue à être classée parmi les derniers pays selon l'indice du développement humain publié par le PNUD. Entre 1992 et 1994, la Guinée a été classée 174^{ème} sur 174 ; et en 1999 et 2000, respectivement 161^{ème} et 162^{ème} sur les 174 pays couverts par le rapport mondial sur le développement humain. Dans le domaine de la santé et de l'éducation, la comparaison ci-après est évocatrice : en Guinée, le taux de mortalité infantile s'élevait à 98‰ et le taux net de scolarisation au primaire à 41,5% en 1999, contre respectivement 106‰ (1998) et 56,2% (1997) en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. Pour l'ensemble des pays les moins avancés, ces indicateurs étaient évalués en 1997 respectivement à 104‰ (1998) et 60,4% (1997) (voir Tableau 1). A cela il faut ajouter le défi que constitue la propagation silencieuse du SIDA dans le pays : en 1998 le taux de prévalence du VIH au sein de la population adulte était estimée de 2 à 4%. Cette épidémie menace de s'étendre à des proportions compromettant tout l'équilibre économique et social du pays.

5. Par ailleurs, le profil de la pauvreté élaboré en 1994/95 avait révélé que 40,3 pour cent de la population vivaient encore en dessous du seuil de pauvreté, évalué à l'époque

à environ 300 \$ US par an et par personne. Cette situation ne semble pas s'être améliorée. En effet, ces dernières années, la performance globale de l'économie a été instable, marquée par des phases de progrès suivies de dérapages importants. Une telle situation est un handicap sérieux dans la lutte contre la pauvreté et reste en deçà des potentialités naturelles et humaines du pays et des attentes des populations guinéennes.

6. C'est pourquoi, le Gouvernement a formulé entre 1996 et 1998 une vision globale du développement, consignée dans le document "Guinée, vision 2010" et basée sur les principes de: justice, responsabilité, solidarité, et participation; l'objectif ultime étant l'amélioration des conditions de vie des populations.

7. Pour opérationnaliser cette vision, et sur la base d'une large consultation des populations et de la Société civile, le Gouvernement a formulé un programme national de développement humain (PNDH) et a participé à la définition de la stratégie d'assistance de la Banque Mondiale de la Guinée (SAG).

8. C'est dans cet esprit que divers programmes et projets ont été initiés et mis en œuvre dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'agriculture et des transports. **Cependant, ces programmes ont vite montré les limites de leur efficacité, en raison du manque d'une stratégie cohérente d'interventions qui recueille l'adhésion de tous les intervenants.** Face à ce constat, il est devenu impérieux de concevoir un cadre cohérent des politiques et programmes de développement économique et social.

9. Le Gouvernement se donne comme objectif de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en élaborant une stratégie qui doit servir de cadre pour l'ensemble des politiques et programmes de développement.

10. Cette nouvelle approche reposera sur les bases suivantes : (1) objectivité dans la prise de décisions (besoin d'informations fiables) ; (2) approche globale dans la réflexion et priorisation des actions ; (3) participation et responsabilité ; (4) efficacité et efficience dans la fourniture de services publics ; et (5) transparence dans la gestion des affaires publiques.

11. Le présent document expose les grandes lignes de cette stratégie. Il s'articule autour des axes suivants : l'analyse de la pauvreté en Guinée, la revue du cadre stratégique actuel, les objectifs et stratégies de réduction de la pauvreté (Stabilisation macro-économique et croissance, développement et accès équitable aux services de base, gouvernance et renforcement des capacités), les risques liés à la mise en œuvre du DSRP et le plan d'élaboration du DSRP final.

II. La Pauvreté en Guinée

2.1 Le concept de pauvreté et sa perception par les populations

12. Le concept de pauvreté couvre des dimensions larges de la vie; certaines étant d'ordre quantitatif (niveau de revenu par exemple), d'autres essentiellement d'ordre qualitatif (accès aux services de base). La perception du phénomène par les populations, telle qu'exprimée lors des consultations organisées au début de l'exercice, se traduit par le manque d'emploi et la faiblesse des revenus, la faible accessibilité aux services sociaux de base (éducation, santé etc..), la mauvaise qualité des services publics, l'exclusion des handicapés, l'insuffisance des infrastructures de base, la faible participation à la prise de décision etc.. Cette perception de la pauvreté détermine les orientations adoptées pour la conduite des réflexions et l'élaboration du DSRP.

2.2- Le profil de la pauvreté

13. La pauvreté en Guinée est un phénomène multidimensionnel qui se répartit de façon inégale parmi les groupes socio-économiques et entre les différentes régions du pays. Malgré certains progrès enregistrés au cours des dernières années, les différents indicateurs des différentes dimensions de la pauvreté restent préoccupants. Les tableaux présentés ci-dessous permettent une comparaison internationale (Tableau 1), une analyse des tendances (Tableau 2), ainsi qu'une analyse des différences entre zones géographiques (Tableau 3).

La pauvreté selon la zone d'habitation

14. La carte 1 présente le niveau de pauvreté dans les différentes préfectures du pays sur la base d'un indice synthétique qui prend en compte quinze variables socio-économiques (nombre de points d'eau par 100 km², pourcentage de pistes réhabilitées ou construites, pourcentage de routes viables, taux d'électrification, nombre de postes téléphoniques privés, surface de bas-fonds aménagés, surface de plaines aménagées, surface totale cultivée par actif, proportion d'exploitants encadrés par des projet, nombre d'habitants pour un centre de santé, nombre d'habitants pour un médecin ou une infirmière, taux brut de scolarité, nombre d'habitants par fonctionnaire, montant des salaires, retraites et pensions versés par personne, montant des investissements prévus par les CRD). Cette carte montre que les préfectures au Nord-Ouest et Nord-Est du pays (Haute Guinée et Moyenne Guinée) sont plus pauvres que celles de la côte atlantique et du sud du pays. Cette bande de pauvreté est de manière générale caractérisée par un faible taux d'urbanisation, un déficit d'infrastructures et d'équipements de production et de communication, une plus faible concentration de services de santé, d'enseignement et d'agriculture.

15. L'incidence de la pauvreté est 2 fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain et, par rapport au niveau de la pauvreté à Conakry, 7,8 fois plus élevée. En milieu urbain, malgré une incidence de pauvreté plus faible, certains problèmes restent aigus. En particulier, certaines zones sont surpeuplées et mal desservies par les infrastructures urbaines (transport, écoles, centres de santé, services municipaux, etc.). Ces problèmes urbains sont accentués en particulier par l'exode rural et l'expansion rapide des centres urbains.

La pauvreté selon le revenu

16. En termes de revenus, en 1994/95, 40,3 pour cent de la population avait un niveau de consommation inférieure au seuil national de pauvreté estimé à environ 300 USD par an et par personne. La consommation des 20 pour cent des individus les plus pauvres représentait à peine 7 pour cent de la consommation totale, celle des 20 pour cent suivants représentait 10 pour cent, alors que les 20 pour cent les plus riches consommaient 47 pour cent du total (coefficient de Gini de 0.33).

17. Certaines régions sont plus touchées par la pauvreté que d'autres. En 1994/95, sur la base des dépenses de consommation, l'incidence de la pauvreté absolue en Haute Guinée et en Moyenne Guinée était estimée à 62 et 51 pour cent respectivement. Elle était de 42 pour cent en Basse Guinée, 33 pour cent en Guinée Forestière et 7 pour cent à Conakry (Tableau 3). Il apparaît ainsi que la pauvreté est nettement plus marquée dans les régions qu'à Conakry.

18. Cependant, l'écart des revenus entre les plus riches et les plus pauvres serait nettement plus élevé à Conakry que dans les régions naturelles. De même, au sein de chaque région, cet écart serait plus marqué dans les centres urbains que dans les zones rurales.

La pauvreté selon l'accès à la santé

19. L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans en 1999, en augmentation par rapport à une espérance de 45 ans en 1983. Les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile (enfants âgés de moins de cinq ans) et maternelle ont quant à eux connu une baisse sensible entre 1992 et 1999, passant respectivement de 153 à 98‰, de 229 à 177‰ et de 666 à 528 pour 100.000 (Tableau 2). Ces indicateurs de santé connaissent des variations relativement importantes selon les régions et les catégories socio-économiques.

20. Comme le montre le Tableau 3, les conditions sanitaires sont nettement plus préoccupantes en milieu rural qu'en milieu urbain (taux de mortalité infanto-juvénile de 148,7‰ en zones urbaines contre 210,6‰ en zones rurales etc..). La part des enfants

complètement vaccinés s'élève à 51,1% à Conakry, alors qu'en Moyenne Guinée cette part s'établit à 22,4%.

21. La mortalité infanto-juvénile, qui est essentiellement liée aux maladies infectieuses (paludisme, infections respiratoires, diarrhée) et aux carences nutritionnelles, reste plus élevée en Haute Guinée et en Guinée Forestière. Cette différence de mortalité pourrait s'expliquer en grande partie par l'insuffisance de la prise en charge des malades, étant donnée que la prévalence des maladies infectieuses est relativement homogène entre les régions.

Les carences en iode et l'anémie sont aussi largement répandues chez les femmes (60% des femmes enceintes sont anémiées).

La pauvreté selon le SIDA

22. En Guinée, le coût du traitement du SIDA est de 480 dollars US dans les hôpitaux publics et de 1.190 dollars US dans les hôpitaux mixtes, pour une durée moyenne d'hospitalisation de 21 jours. Ce qui correspond à un coût moyen de 560 dollars dont 20% représentent les coûts directs (consultation, hospitalisation, laboratoire, radiographie et médicaments) et 80% les coûts indirects (électricité, téléphone, eau, nourriture et funérailles).

23. Sur la base de ce coût moyen, estimé en 1995, le traitement hospitalier de l'ensemble des sidéens coûtera 12 millions de dollars en 2000 et 21 millions en 2005.

24. La population la plus productive, englobant toutes les catégories socioprofessionnelles, sera la plus touchée. Tous les secteurs d'activités (industriel, agricole, administratif etc..) seront affectés par une réduction sensible de la main d'œuvre qualifiée, une augmentation des dépenses et une baisse des revenus.

La pauvreté selon l'accès à l'éducation

25. En dépit des progrès sensibles enregistrés au cours des dix dernières années, le niveau de la scolarisation reste encore faible. En 1999, le taux brut de scolarisation au primaire était évalué à 53,5 pour cent, contre 29 pour cent en 1989. Suivant les données du recensement démographique de 1996, seuls 25 pour cent des individus âgés de 15 ans et plus sont alphabétisés. Les régions de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée sont les moins alphabétisées, avec un taux d'environ 13 pour cent seulement en Haute Guinée et 19 pour cent pour la Moyenne Guinée, contre 23 et 26 pour cent, respectivement pour la Guinée Forestière et pour la Basse Guinée. En milieu urbain, les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes étaient respectivement de 60% et 36% ; alors qu'en milieu rural ces taux étaient respectivement de 25% et 6%.

26. Si l'éducation des enfants est fortement liée au revenu des parents, une forte corrélation apparaît également entre le niveau de pauvreté et le degré d'instruction du chef de famille. En 1994/95, parmi les familles dont le chef est illettré 62 pour cent se situaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 42 pour cent pour ceux avec une éducation primaire et seulement 5 pour cent pour ceux ayant reçu une éducation universitaire (EIBC).

La pauvreté selon la catégorie socio-professionnelle

27. Les agriculteurs du sous-secteur vivrier apparaissent comme étant les plus démunis. Ils constituent à eux seuls 68 pour cent des populations pauvres. Ils sont suivis par les agriculteurs de cultures d'exportation, alors que les salariés et les informels du commerce sont moins touchés par la pauvreté (Figure 1). Au total, les agriculteurs représentent 61 pour cent de la population mais plus de 80 pour cent des pauvres. **Ces résultats soulignent l'intérêt à porter sur le développement du secteur agricole et des zones rurales en général dans toute démarche à envisager pour la réduction de la pauvreté.**

28. Les pauvres tirent l'essentiel de leurs revenus des activités agricoles (près de 67 pour cent) et des emplois du secteur informel. Ils consacrent près de 62 pour cent de leur budget à l'alimentation et une part marginale aux soins médicaux et à l'éducation de leurs enfants.

La pauvreté selon le genre

29. L'analyse genre de la pauvreté montre également des disparités importantes au détriment des femmes. En matière d'éducation, le taux brut de scolarisation au niveau primaire était estimé en 1999 à 67,6 pour cent pour les garçons contre 39,9 pour cent seulement pour les filles. Quant au taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus), il s'élevait à 15 pour cent pour les femmes et 37 pour cent pour les hommes (données du recensement démographique de 1996).

30. En plus de la situation défavorisée des femmes en matière d'éducation notée ci-dessus, ces dernières souffrent aussi d'un désavantage en termes de temps de travail, en raison du cumul des activités familiales et professionnelles. Les femmes qui pratiquent l'agriculture ont une charge de travail allant de 15 à 17 heures par jour. En outre, le travail des femmes est rendu plus pénible par le manque d'outillage, le faible niveau de transformation des produits alimentaires et l'éloignement des points d'eau et des sources d'approvisionnement en bois de chauffe. De plus, bien qu'elles soient à l'origine de près de 80 pour cent de la production vivrière du pays, les femmes ne disposent que d'un accès limité au crédit et à la propriété foncière.

31. En milieu urbain, les femmes sont pénalisées en matière d'emploi salarié. Elles occupent 22 pour cent des emplois dans le secteur public et 11 pour cent dans le secteur privé formel. Elles sont peu représentées dans la vie politique, et comptent pour moins de 10 pour cent des députés et des membres du gouvernement.

32. Par ailleurs, sous l'influence des valeurs socio-culturelles, les opportunités de promotion sociale offertes aux femmes sont limitées à plusieurs égards, aussi bien au niveau de la famille qu'à celui de la collectivité: difficultés d'accès à la terre (les garçons sont souvent seuls héritiers du domaine familial), au logement, à l'éducation, à des catégories d'activités professionnelles, au processus de prise de décision etc.. Ce sont là autant de contraintes qui entravent l'épanouissement de la femme, au plan individuel et collectif, et déterminent la pauvreté particulière dans laquelle vivent une large majorité des femmes guinéennes.

33. En définitive, la pauvreté est nettement plus marquée chez la femme ; qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à l'emploi formel et au revenu ou qu'il s'agisse des conditions de travail ou de la répartition des charges (les charges sociales liées à la procréation et à l'entretien de la famille exigent des femmes d'importants efforts souvent non évalués dans la création des richesses et, conséquemment, ne faisant l'objet d'aucune rétribution).

34. Au regard des conditions de vie des femmes (80 pour cent des pauvres vivent en milieu rural ; et ils sont constitués à 53,3 pour cent par des femmes) et de leur poids démographique (51 pour cent de la population sont constitués des femmes), la pauvreté de la femme guinéenne apparaît comme un phénomène de société et non pas simplement comme un phénomène - genre. Le problème requiert donc une démarche nouvelle et plus ambitieuse, tant dans sa perception que dans la recherche de solutions.

Des interdépendances entre différentes dimensions de la pauvreté

35. Le taux brut de scolarisation au primaire n'est que de 28 pour cent pour les pauvres contre 64 pour cent pour les non pauvres. Les enfants d'agriculteurs sont les plus défavorisés, avec seulement 19 pour cent d'enfants scolarisés (EIBC, 1994/95). Ce type d'inégalité s'observe aussi au niveau de l'accès aux services de santé. Il apparaît que les ménages pauvres ont moins accès aux soins de santé: seulement 12 pour cent des 20 pour cent des plus pauvres consultent les services publics de santé lorsqu'ils sont malades, contre plus de 50 pour cent pour les 20 pour cent les plus riches. Le faible accès aux soins de santé des plus pauvres semble résulter d'une part du faible niveau de leur revenu et d'autre part de la faiblesse des services de santé de proximité dans les zones rurales (Tableau 3). De même, il existe un lien important entre éducation des mères et santé des enfants, avec un taux de mortalité infantile deux fois plus élevé chez les mères sans éducation (112 ‰) que chez celles ayant une éducation secondaire (61 ‰, EDS, 1999).

2.3- Les déterminants de la pauvreté

36. La pauvreté dépend de la structure de l'économie, de l'orientation de l'action publique, et de sa mise en œuvre à travers un cadre institutionnel comprenant la famille, la communauté, le gouvernement et les marchés.

37. L'un des facteurs déterminants de la pauvreté semble être lié à la gestion centralisée que la Guinée a connue pendant de longues années. La culture développée alors favorise l'attentisme au niveau des populations et empêche le changement de comportement compatible avec la mise en œuvre de politiques réductrices de pauvreté. De plus, on note la faiblesse des outils et incitations visant à favoriser un effort productif accru de la population et les faiblesses du cadre institutionnel pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies de développement.

38. La pauvreté tient en partie à la faiblesse et à la répartition des ressources (financières et humaines) disponibles pour le développement des infrastructures et l'offre des services sociaux de base. Ainsi, en 1991, les écoles étaient situées en moyenne à 16 kilomètres des habitations dans la région de Haute Guinée, 12 en Basse Guinée, 11 en Moyenne Guinée et 8 en Guinée Forestière. De même, seul 56 pour cent de la population en dehors de Conakry vivaient à moins de cinq kilomètres d'un poste ou centre de santé et 19 pour cent vivaient à plus de dix kilomètres. L'accès à l'eau potable était aussi plus faible en milieu rural (45 pour cent des ménages y avaient accès en 1994/95, Tableau 3) que dans les villes (49 pour cent pour la même période).

39. Les mêmes inégalités sont observées dans l'allocation des ressources humaines. Ainsi, avec moins de 20 pour cent de la population guinéenne, Conakry emploie 48 pour cent des médecins, 51 pour cent des sages-femmes et 39 pour cent des infirmières du pays.

40. Une très grande différence est aussi observée entre les milieux urbains et ruraux en termes d'accès aux facteurs de production. Par exemple, en 1996, moins de un pour cent des foyers en milieu rural utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage contre 87 pour cent à Conakry et 30 pour cent dans les autres villes (Tableau 3). De plus, la proportion de ménages possédant des outils agricoles mécanisés est insignifiante, et seuls 10 pour cent des ménages possèdent des outils à traction animale (EIBC, 1994/95). Il en va de même pour les moyens de transport en milieu rural, où seuls 0.4 pour cent des ménages possèdent une voiture et 3 pour cent une moto (comparé à 11 et 4 pour cent à Conakry, et 6 et 16 pour cent dans les autres centres urbains respectivement, EIBC, 1994/95). Les activités de transformation des produits agricoles pour la vente restent aussi très limitées, pratiquées seulement par 5 pour cent des ménages (EIBC, 1994/95).

41. L'enclavement de certaines zones et le coût élevé des transports apparaissent aussi comme des facteurs importants de pauvreté. En effet, ils limitent l'accès aux débouchés

nécessaires à l'écoulement des produits, réduisent la compétitivité des produits, et accroissent le coût des intrants pour la production.

42. Le désenclavement, les investissements publics dans les zones déficitaires en termes d'équipement et d'infrastructure, un redéploiement des services de base, et un effort d'amélioration des techniques agricoles semblent donc primordiaux pour réduire la pauvreté dans les zones rurales où résident les couches les plus pauvres du pays.

43. L'accès au crédit semble être un obstacle majeur à la création d'activités ou d'entreprises. Le manque de capital ou de crédit était cité par 37 pour cent des individus ayant une activité dans le secteur informel non agricole comme l'obstacle majeur à la création d'entreprises (EIBC, 1994/95). Ainsi, la source principale de fonds pour la création d'entreprises reste l'épargne individuelle ou familiale (74 pour cent) ; les banques privées, les institutions de crédit et les tontines n'étant utilisées que par 3 pour cent des individus. Par comparaison, le manque de débouchés n'est cité que par 7 pour cent des individus.

44. En résumé, les principaux obstacles au développement des activités économiques déjà abordés ci-dessus relèvent des facteurs suivants :

- Insuffisance d'infrastructures :
 - Routes, pistes et ponts
 - Communications
 - Energie
- Insuffisance des services sociaux de base :
 - Education
 - Santé
 - Points d'eau
- Faible accès au capital physique et aux techniques nécessaires à la production :
 - Accès à la terre et sécurité foncière
 - Accès au crédit
 - Accès aux outils de production (engins agricoles, etc.)
 - Accès aux techniques agricoles améliorées (vulgarisation agricole)
- Inadéquation de la formation des ressources humaines au marché du travail
- Faiblesse de l'administration :
 - Services offerts limités et parfois de mauvaise qualité
 - Manque de soutien au développement d'activités économiques du secteur privé (manque de sécurité de la propriété, formalités compliquées, services publics difficilement accessibles, etc.)

45. La faiblesse des performances économiques, la persistance d'obstacles d'ordre institutionnel, juridique, économique, social et financier ont aussi atténué l'impact des actions publiques engagées pour la réduction de la pauvreté. L'analyse rétrospective de ces politiques révèle une série d'obstacles dans leur mise en œuvre, à savoir :

- l'insuffisance des ressources budgétaires, leur mauvaise allocation et la mauvaise gestion des dépenses publiques : la Guinée reste en effet confrontée à la faible mobilisation des recettes budgétaires et à une déficience du système de gestion des dépenses publiques. Aussi, le niveau des recettes et les dérapages dans la gestion des dépenses publiques n'ont pas permis une affectation substantielle de ressources pour lutter efficacement contre la pauvreté. Malgré la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme, l'impact de l'amélioration de la gestion des dépenses publiques ne s'est pas encore traduit par une réduction sensible de la pauvreté.
- l'absence de transparence dans la gestion des ressources et la culture d'impunité qui ont favorisé les détournements de deniers publics et la corruption.
- la faible capacité institutionnelle des agences publiques et la fragilité des services publics de base.
- la faible appropriation des programmes de développement par les nationaux et la faible coordination des initiatives de développement.
- le manque d'équité dans l'accès aux ressources disponibles (exclusion géographique ou financière).
- la faible implication des bénéficiaires dans : la prise de décisions politique, économique et social au niveau national et local ; la mise en œuvre et le suivi des politiques. Le niveau d'implication des populations s'est jusqu'à présent limité à une simple consultation pour la détermination des priorités. La gestion largement centralisée des dépenses publiques n'a pas favorisé la responsabilisation des collectivités territoriales et des populations dans le développement économique et social. Il y a lieu de noter que la société civile ne possède pas encore toutes les aptitudes pour établir les bases d'un véritable partenariat avec l'Etat et les autres acteurs du développement.

46. Ce profil de la pauvreté est limité par l'absence de données récentes qui auraient permis un suivi de l'évolution de la pauvreté et de ses caractéristiques. De plus, des études détaillées sur des sujets particuliers - en particulier sur l'emploi - une modélisation des comportements des ménages en matière de santé, éducation, et habitat, et une analyse des bénéficiaires des services de base, permettraient une meilleure compréhension du phénomène de pauvreté et de ses déterminants. Ces éléments sont prévus dans le plan d'élaboration présenté dans la section VI et l'annexe III de ce document et permettront d'enrichir l'analyse pour le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté final. La participation de nombreux utilisateurs de données à cet effort (en particulier des départements et de l'université) permettra une meilleure adéquation et qualité de l'information et de l'analyse.

47. La Guinée dispose donc de deux enquêtes démographiques et de santé (1992 et 1999), d'une enquête intégrale auprès des ménages (1994/95) –une nouvelle enquête est programmée pour 2001/2002-, d'un nouveau recensement agricole (2000) et d'autres enquêtes plus spécialisées. De plus, il conviendra que les investissements et programmes mis en place dans le futur soient systématiquement suivis et évalués afin de saisir leur impact. Une telle analyse sera utilisée pour réorienter certaines activités, en particulier vers les populations les plus pauvres, et s'assurer que les activités nouvelles ont un impact maximal en termes de réduction de la pauvreté. Les activités de suivi et d'évaluation devront donc faire partie intégrante de l'ensemble des activités prévues dans la stratégie.

Note explicative : Niveau de pauvreté dans les préfectures (indice synthétique).

La carte 1 présente l'incidence de la pauvreté selon un indice synthétique des contraintes socio-économiques au développement. Quinze indicateurs et, pour chacun, un seuil correspondant à un critère de pauvreté ont été retenus. Les indicateurs et valeurs sont: Le nombre de points d'eau par 100 km² inférieur à 5; Le pourcentage de pistes réhabilitées ou construites inférieur à 40 %; Le pourcentage de routes viables inférieur à 30 %; Le taux d'électrification inférieur à 3 %; Le nombre de postes téléphoniques privés égal à 0; La surface de bas-fonds aménagés inférieure à 100 ha; La surface de plaines aménagées inférieure à 100 ha; La surface totale cultivée par actif inférieure à 1,8 ha; La proportion d'exploitants encadrés par des projet inférieure à 10 %; Le nombre d'habitants pour un centre de santé supérieur à 22000; Le nombre d'habitants pour un médecin ou une infirmière supérieur à 7000; Le taux brut de scolarité inférieur à 42 %; Le nombre d'habitants par fonctionnaire supérieur à 293; Le montant des salaires, retraites et pensions versés par l'état inférieur à 13800FG par personne; Le montant des investissements prévus par les CRD inférieur à 50 MFG. Une zone est considérée comme de priorité 1 si au moins 10 de ces critères sont remplis (6 préfectures), comme priorité 2 si 8 ou 9 critères sont remplis (9 préfectures), comme priorité 3 si 7 critères sont remplis (5 préfectures) et comme priorité 4 si moins des 7 critères s'appliquent (14 préfectures).

Source: République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération, "Etablissement d'une carte de la pauvreté de la République de Guinée", Mars 1999.

Une Carte de la pauvreté

Tableau 1 : Indicateurs de développement économique et social : Comparaison internationale ⁽¹⁾

Indicateurs	Années	Guinée	Pays de la sous-région				Pays en développement	Pays moins avancés	Afrique subsaharienne
			Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	Ghana			
PIB réel par habitant (\$, PPA)	1998	1782	1598	1307	660	1735	3270	1064	1607
PNB par habitant (\$)	1998	530	700	520	250	390	1250	270	530
Espérance de vie à la naissance (ans)	1998	54 ⁽³⁾	46,9	52,7	53,73	60,4	64,7	51,9	48,9
Taux mortalité infantile (‰)	1998	98 ⁽⁴⁾	90	70	144	67	64	104	106
Taux mortalité infanto-juvénile (‰)	1998	177 ⁽⁴⁾	150	121	237	105	93	161	172
Taux mortalité mater. (/100.000 nais. vivantes.)	1990-98	525 ⁽⁴⁾	600	560	580	210	-	-	-
Population privée d'accès à la santé (%)	1981-93 ⁽²⁾	55	40	60	80	75	-	-	-
Population privée d'accès à l'eau potable (%)	1990-98 ⁽²⁾	52 ⁽⁶⁾	58	19	34	35	28	36	46
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	1997	41,5 ⁽⁵⁾	58,3	59,5	38,1	43,4	85,7	60,4	56,2
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	1996	25 ⁽⁵⁾	44,5	35,5	38,2	69,1	72,3	50,7	58,5

(1) Sauf indications spécifiques, les données sont tirées du Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD (2000).

(2) Dernière année disponible durant la période indiquée

(3) RGPH, 1996

(4) EDS, 1999

(5) RGPH, 1996

(6) EIBC, 1994/95

Tableau 2 : Evolution des indicateurs de développement en Guinée

	1985-1995	1999 ou dernière année disponible
Economie et dépenses publiques		
<i>PIB par habitant (PPA \$)</i>	1446 (1985-95)	1785 (1997)
<i>Taux de croissance du PIB par tête (%)</i>	0.8 (1985-90)	1.6 (1995-99)
<i>Dépenses publiques (% PIB)</i>	17.4 (1994-95)	14.0 (1998)
<i>Dépenses courantes de santé (% PIB)</i>	1.6 (1994-95)	1.6 (1998)
<i>Dépenses courantes d'éducation (% PIB)</i>	0.3 (1994-95)	0.4 (1998)
Santé		
<i>Taux annuel de croissance de la population (%)</i>		2.8 (1995-98)
<i>Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme, A)</i>	5.7 (1992)	5.5 (1999)
<i>Espérance de vie à la naissance (ans, B)</i>	45.1 (1983)	54 (1999)
<i>Taux de mortalité infantile (‰, A)</i>	136,3 (1992)	98 (1999)
<i>Taux de mortalité infanto-juvénile (‰, A)</i>	229 (1992)	177 (1999)
<i>Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances, A)</i>	666 (1992)	528 (1999)
<i>Enfants dont le poids est faible par rapport à la taille (% , C et A)</i>	12 (1994/95)	9 (1999)
<i>Enfants dont la taille est faible par rapport à l'âge (% , C et A)</i>	29 (1994/95)	26 (1999)
<i>Enfants sans aucune vaccination (% , enfants de 12-23 mois, A)</i>	36 (1992)	21 (1999)
<i>Naissances assistées par médecin ou sage-femme (% , A)</i>	30.5 (1992)	34.8 (1999)
<i>Femmes en union utilisant une méthode contraceptive (% , A)</i>	4.8 (1992)	6.2 (1999)
Education		
<i>Taux brut de scolarisation des filles dans le primaire (% , D)</i>	20 (1991/92)	40 (1998/99)
<i>Taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire (% , D)</i>	45 (1991/92)	68 (1998/99)
<i>Taux d'alphabétisation des femmes (% , B)</i>		15 (1996)
<i>Taux d'alphabétisation des hommes (% , B)</i>		37 (1996)
Accès aux services de base		
<i>Accès à l'eau potable (% , B et E)</i>	29 (1989)	49 (1999)
<i>Accès à l'électricité (% , A et B)</i>	12.5(1996)	16.4 (1999)

Sources: A: EDS 1992 et 1999, B: RGPH 1983 et 1996, C: EIBC 1994/95, D: MEPU/EC, E: MHE.

Tableau 3 : Indicateurs de pauvreté en Guinée : variations régionales

	Total	Zones urbaines * sauf Conakry	Zones rurales	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière
Revenus/dépenses								
Incidence (% avec moins de 300\$ par an/personne, B)	40	24*	52	7	42	51	62	33
Profondeur (écart entre dépenses et 300\$ par an/personne, %, B)	13	7*	18	1	14	17	23	9
Contribution à la pauvreté nationale (% , B)	100	9*	88	3	22	28	32	15
Part de l'alimentation dans les dépenses (% , B)	50	43*	61	36	51	61	55	57
Santé								
Taux de mortalité infantile (% , A)	98	79	116	74	92	100	129	126
Accouchement assisté par médecin ou sage-femme (% , A)	35	76	22	85	33	18	21	37
Enfants n'ayant reçu aucune vaccination (% , 12-23 mois, A)	21	6	26	4	15	28	36	16
Enfants souffrant de malnutrition chronique (% , 3-59 mois, B)	29	22*	33	19	31	30	29	33
Femmes en union utilisant une méthode contraceptive (% , A)	6.2	13.9	3.4	13.1	4.8	2.6	6.8	6.5
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme, C)	5.6	4.1	6.0	3.6	5.0	5.9	6.4	5.2
Education								
Taux d'alphabétisation des femmes (% , C)	15	36	6	43	13	8	6	12
Taux d'alphabétisation des hommes (% , C)	37	60	25	63	39	30	20	34
Taux brut de scolarisation des filles dans le primaire (% , C)	38	68	24	74	36	25	24	41
Taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire (% , C)	52	83	40	88	51	39	38	58
Accès aux services								
Accès à l'eau potable (% , B)	52	49*	45	80	43	45	47	48
Electricité comme principale source d'éclairage (% , B)	19	30*	0	87	14	3	4	2
Autres indicateurs								
Population urbaine (% , C)	30	100	0	100	23	9	16	22
Densité de la population (habitant par kilomètre carré, C)	29	-	-	2429	31	31	14	34
Taux brut de natalité (% , C)	40	30	43	28	41	42	48	38

Sources et dates : A : EDS 1999 ; B : EIBC 1994/95 ; C : RGPH 1996.

Figure 1 : Contribution à la population totale et à la pauvreté totale des catégories socioprofessionnelles (EIBC, 1994/95, catégorie du chef de ménage)

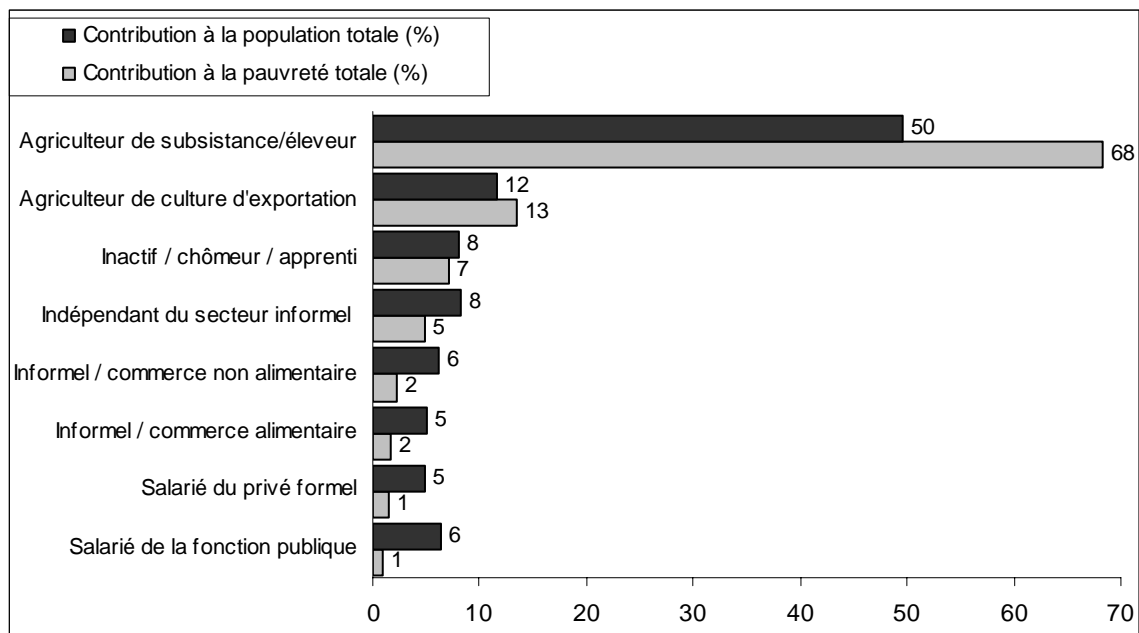
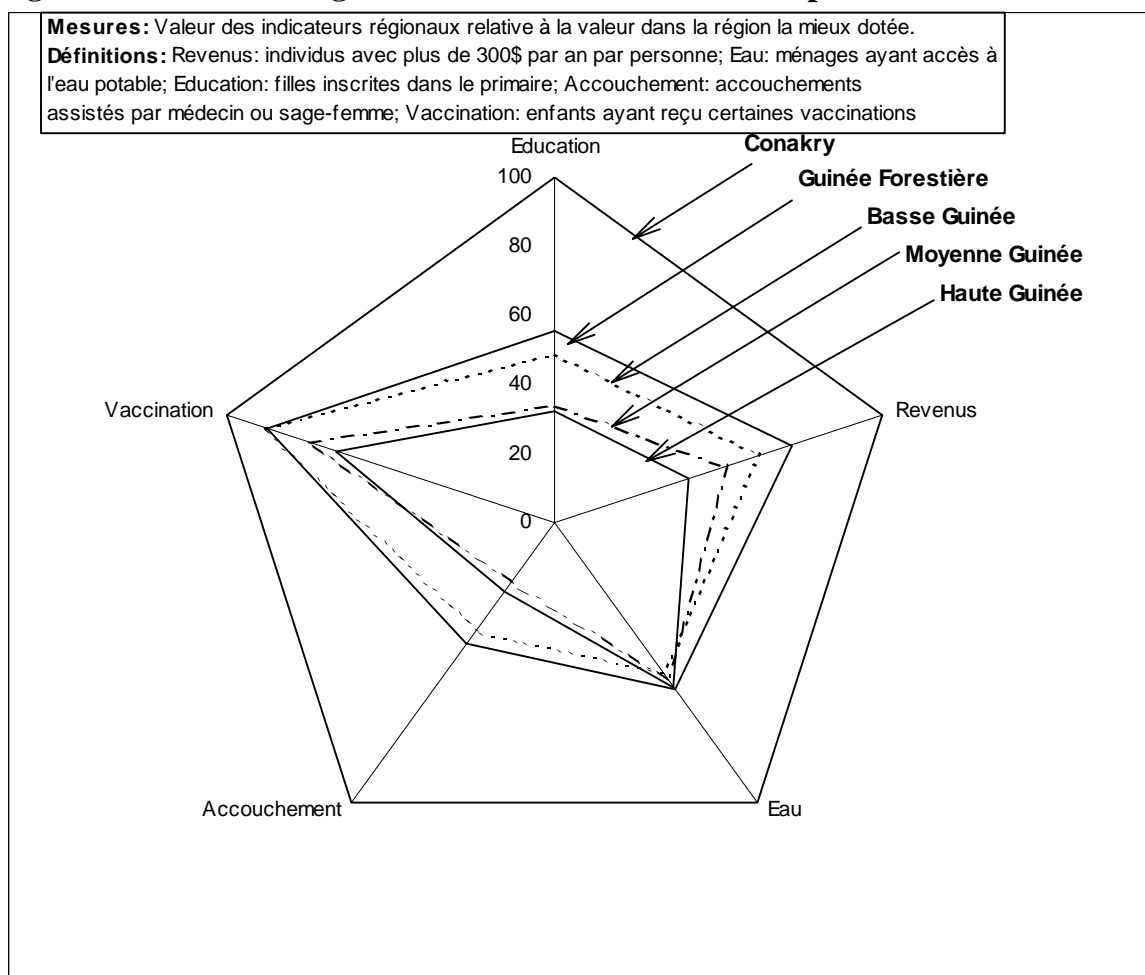


Figure 2 : Différences régionales dans 5 dimensions de la pauvreté



Source: Tableau 3.

Note : Pour des raisons qui tiennent aux approches méthodologiques utilisées par les différentes sources (EIBC 94/95, RGPH 96, EDS99 et Ministères de tutelle), des écarts sont observés entre certaines données des tableaux 2 et 3. Ces écarts portent sur le niveau d'accès à l'eau potable et à l'électricité. Pour le niveau d'accès au service on s'en tiendra aux données les plus récentes (celles du tableau 2) ; le tableau 3 servant à appréhender les disparités régionales.

Les écarts portant sur le niveau de scolarisation sont essentiellement liés aux dates d'observation des indicateurs.

III. Le Cadre Stratégique Actuel

48. La stratégie de développement en cours s'inscrit dans la logique des orientations engagées en 1985 et de l'évolution du contexte économique et social guinéen. Elle vise la réduction de la pauvreté, grâce à une croissance soutenue, durable et diversifiée, fondée sur la dynamique du secteur privé et dans un contexte de décentralisation plus large. Les principaux axes de cette stratégie sont :

- (i) le maintien de la stabilité macro-économique ;
- (ii) le soutien au secteur privé par l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des affaires et la poursuite du développement des infrastructures de base ;
- (iii) le développement des services sociaux de base (l'éducation, la santé et l'hydraulique notamment) ;
- (iv) le développement rural,
- (v) la décentralisation et la déconcentration de la gestion des services publics ;
- (vi) la protection des couches déshéritées et vulnérables de la population.

49. Ce cadre est caractéristique de l'engagement national dans la lutte contre la pauvreté. Il s'inscrit dans la logique de l'orientation amorcée à la fin des années 80 visant une meilleure conciliation entre développement économique et progrès social. En outre, il s'enrichit de l'expérience des années passées, tant au niveau de la démarche qu'à celui du contenu, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques.

3.1- Le Cadre macro-économique

50. Durant la période 1996-1999, le Gouvernement a continué à mener une politique budgétaire restrictive en vue d'assainir les finances publiques, une politique monétaire favorisant le maintien de l'inflation à un bas niveau et l'unification des taux de change.

51. Ces politiques ont permis de réduire les déséquilibres macro-économiques et d'instaurer un environnement économique plus stable. En moyenne, la croissance du PIB en termes réels a été supérieure à 4% par an au cours de la période 1996-99 et l'inflation s'est établie à environ 3% en moyenne durant la période (en 1999 l'inflation s'est établie à 4,7%). L'excédent primaire du budget est passé de 1,3% du PIB en 1996 à 2,4% en 1998 en raison d'un contrôle rigoureux des dépenses.

52. L'investissement moyen, en pourcentage du PIB, s'est situé à 18,9% en 1998 contre 17,5% en 1996. Cet accroissement proviendrait essentiellement de la hausse de l'investissement privé qui est passé de 12,5% en 1996 à 15,1% en 1998. Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale ont été à un niveau équivalent à 3,1 mois d'importations à fin 1999.

53. En dépit de ces progrès, des défis importants interpellent les autorités guinéennes, notamment en ce qui concerne la gestion budgétaire dans une perspective de politiques ambitieuses contre la pauvreté. En dépit des nombreuses réformes engagées au cours des dernières années, dont l'institution de la TVA et la signature d'un contrat avec la SGS en vue de la sécurisation des recettes douanières, le niveau de mobilisation des recettes budgétaires reste particulièrement bas en Guinée (le taux de pression fiscale est de 11% en moyenne contre 16% pour l'ensemble des pays de la sous-région). A ce problème de mobilisation de recettes s'ajoute aussi celui de la répartition des charges fiscales (une part importante de l'économie échappe à son obligation en vers les services du fisc).

54. Les contraintes de mobilisation des recettes sont multiples : l'absence d'une culture fiscale chez le citoyen guinéen, la faiblesse des administrations fiscales et l'indélicatesse de certains agents en charge de la mobilisation des recettes.

55. Au plan de la gestion des dépenses, l'allocation des faibles ressources disponibles exige toujours des arbitrages difficiles. Une des conséquences se traduit par des transferts limités de ressources vers les structures décentralisées ou déconcentrées. A cela il convient d'ajouter les allocations insuffisantes et les difficultés de décaissements en faveur des différents secteurs.

3.2- Le soutien au secteur privé

56. La Guinée s'est engagée à partir de 1985 dans un programme de réformes économiques libérales dont l'un des aspects les plus importants consiste à transférer la responsabilité de la croissance et de la création d'emplois au secteur privé. L'Etat s'est ainsi progressivement désengagé des activités de production et de commercialisation en engageant un vaste programme de privatisation.

57. Pour accompagner ce processus, des politiques d'appui ont été mises en place, portant sur, entre autres, le renforcement des infrastructures économiques (infrastructures de transports, énergétiques, de télécommunications) et l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire des affaires, principalement par la promulgation d'une législation consacrant la liberté d'entreprendre, la propriété privée et l'égalité des opérateurs nationaux et étrangers devant la loi. La création d'une chambre d'arbitrage pour traiter les litiges en matière économique et financière et la réorganisation en cours des tribunaux de première instance, avec création de deux chambres économiques au sein du tribunal de première instance de Conakry, concourent également à l'amélioration du cadre des affaires en Guinée.

58. Ce dispositif est renforcé par un effort d'assainissement du cadre macro-économique et financier et par la mise en place de nombreuses dispositions incitatives, notamment d'ordre fiscal et douanier.

59. Cependant, il faut reconnaître que ces réformes ont produit des effets limités : *les investissements à long terme, nécessaires pour l'extension et la modernisation des capacités de production (en particulier dans l'agriculture et l'industrie de transformation) et la valorisation du potentiel du développement national, n'ont pas atteint les résultats escomptés*. Face à cette situation, la problématique de croissance et de réduction significative de la pauvreté reste entière. Et cela tient en partie aux difficultés liées: (i) à la restauration d'une éthique de service public propice à la promotion du secteur privé;(ii) à l'environnement administratif et juridique qui constitue une condition de l'épanouissement du secteur privé; (iii) à l'efficacité des structures d'accompagnement (Chambres de Commerce, d'industrie et d'agriculture ; patronat et office de promotion des investissements privés, système financier); (iv) à l'accès à l'information et la transparence à même de rendre fructueux le dialogue entre l'État et le secteur privé.

3.3- Le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)

60. Le processus participatif conduit à travers les consultations des populations à la base réalisées dans le cadre du PNDH et de la SAG a permis de définir les principaux secteurs d'interventions publiques prioritaires pour les populations. Pour adapter l'allocation des dépenses publiques à ces priorités stratégiques et améliorer leur efficacité, le Gouvernement a adopté en 1997 un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). L'enjeu de ce mécanisme de rationalisation des dépenses était : prioriser les allocations des ressources au niveau sectoriel et à l'intérieur des secteurs ; et mettre en place un système de prestations de services publics fondé sur l'obtention de résultats (l'évaluation ex-post étant assurée à travers des indicateurs de performance objectifs et mesurables).

61. Pour la mise en œuvre du CDMT, le Gouvernement a décidé l'adoption de l'approche CDMT pour 4 secteurs prioritaires en 1998 (éducation, santé, développement rural et infrastructures routières). En 1999, cette adoption du CDMT a été étendue à 3 nouveaux secteurs (la justice, l'urbanisme et l'habitat et les affaires sociales).

62. La part du budget de fonctionnement hors salaires (titres III et IV) allant aux 4 premiers secteurs prioritaires pris ensemble est passée de 25,5% en 1997 à 29,2% en 1998 et à 32% en 1999. Cependant, du fait, en partie, de la lenteur liée à la maîtrise tardive de la nouvelle approche, l'exécution a été moins satisfaisante en 1998. Le taux d'exécution a été de 82% contre 80% en 1997 pour l'éducation et 56% contre 59% en 1997 pour le secteur de la santé. En 1999, l'exécution du budget de fonctionnement hors salaires est passé à 65% pour la santé.

63. Parallèlement à la restructuration des dépenses selon l'approche CDMT, le Gouvernement a mis en œuvre une série de mesures visant le renforcement du suivi et du

contrôle budgétaire, le renforcement du cadre réglementaire qui régit le traitement des dépenses publiques, la normalisation et la simplification des procédures budgétaires.

3.4- Le développement rural

64. Le secteur rural a constamment été une priorité dans la politique du Gouvernement au cours des 15 dernières années. Ce choix répond à la fois aux besoins de diversification de l'économie, jusque là largement dominée par le secteur minier, et de réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Les grandes orientations de la politique du secteur ont été définies en 1991, par la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA1), et réactualisées par la LPDA2 en 1997. Elles visent principalement à:

- assurer la sécurité alimentaire à travers un accroissement des volumes de production et une amélioration des circuits de distribution,
- contribuer à la croissance économique et aux recettes d'exportation,
- améliorer les opportunités de revenus des populations grâce à une diversification de la production et l'amélioration de la productivité de l'exploitation agricole,
- promouvoir les investissements privés dans le secteur rural, cela en poursuivant la politique de désengagement de l'Etat des activités marchandes et par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire,
- renforcer l'efficacité des services et projets agricoles et poursuivre le développement des infrastructures de base,
- assurer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

65. La mise en œuvre de cette politique a conduit à des progrès significatifs à certains égards. La croissance réelle du PIB du secteur a été de 4,1% en moyenne entre 1992 et 1997, de 5,2% en 1998 et 5,5% en 1999. Avec une croissance plus forte que le PIB total, le secteur rural est des plus dynamiques ces dernières années. Les productions vivrières et animales ont largement bénéficié de ce dynamisme (entre 1991 et 1997, la production de riz a augmenté de 26%, celle du maïs, du manioc et de la viande respectivement de 74%, 170% et 48%.

66. Au plan de la relance des exportations agricoles, le café, le coton, les fruits (ananas et mangues notamment) et l'hévéa sont les principaux produits ciblés. Si les résultats atteints sont positifs et semblent annoncer des perspectives meilleures en ce qui concerne le coton (30.000 tonnes exportées en 1998 contre 12.547 tonnes en 1995) et l'hévéa, les progrès sont demeurés limités pour les exportations de café et de fruits.

67. En dépit de ces progrès, les défis de développement et de modernisation du secteur restent importants. Les gains de production vivrière ont été essentiellement obtenus par

une extension des surfaces cultivées. L'amélioration des rendements est restée très modeste : entre 1991 et 1995, le rendement moyen du riz est passé de 1,38 à 1,43 t/ha, celui du maïs de 0,96 à 1,03 t/ha et celui du manioc de 7 à 6,1 t/ha et le rendement de l'arachide de 0,87 à 0,91 t/ha. La faiblesse des investissements privés et la persistance des pratiques traditionnelles, en partie due à la faible qualification des actifs du secteur, n'ont pas favorisé la mutation du secteur dans une perspective de réduction significative de la pauvreté en milieu rural et une exploitation rationnelle du potentiel naturel. La modernisation de l'appareil de production reste nécessaire pour des changements positifs sur l'échelle de production et de productivité du secteur rural.

68. Les contraintes limitant le développement du secteur sont nombreuses. Au nombre de celles-ci : la forte dégradation du potentiel de production (sol, eaux et forêts), fortement liée aux méthodes d'exploitation qui n'ont pratiquement pas évolué depuis des décennies; l'insuffisance des infrastructures rurales (pistes rurales, aménagements hydro-agricoles etc.), les déficiences du cadre de développement du secteur privé (l'accès à la terre et la sécurité foncière, l'accès et le coût des services financiers, la faiblesse des services d'appui etc.). Les perspectives de développement du secteur dépendront dans une large mesure des réformes qui seront mises en œuvre pour endiguer ces contraintes.

3.5- La Décentralisation

69. La réforme de l'Administration du territoire a été entreprise en 1986, au départ marquée par une déconcentration territoriale des pouvoirs publics : au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral. Ce dernier niveau correspond au cadre territorial de base pour l'action administrative de l'Etat.

70. Au plan de la décentralisation, la réforme a conduit à la définition d'un cadre juridique légal et la création des collectivités décentralisées en milieu rural et urbain. L'organisation financière et administrative de ces structures est régie par des textes législatifs et réglementaires dont :

- l'ordonnance 079/PRG/SGG/86 du 25 Mars 1986, portant réorganisation territoriale de la République de Guinée et institution des collectivités décentralisées ;
- l'ordonnance 019/PRG/SGG/90 du 21 Avril 1990, portant organisation et fonctionnement des communes de Guinée ; et
- l'ordonnance 092/PRG/SGG/90 du 22 Octobre 1990, portant organisation et fonctionnement des CRD en Guinée.

La configuration actuelle des structures décentralisées se présente comme suit :

- 38 communes urbaines, dont 5 dans la ville de Conakry, regroupant 330 quartiers,
- 303 communautés rurales de développement (CRD), regroupant 2300 districts ruraux.

71. L'ensemble des ces collectivités locales bénéficient d'une autonomie financière et sont dotées d'un organe délibérant (Conseil communal pour les communes urbaines et un Conseil communautaire pour le CRD) et d'un organe exécutif (Maire de Commune et Président de CRD). Ce processus de décentralisation a été renforcé par la mobilisation de la Société civile autour de diverses formes d'organisations à la base (ONG, coopératives et groupements professionnels etc..). A ce jour, on compte dans le pays 690 ONG nationales, 78 ONG étrangères et environ 3.800 coopératives et groupements. Ainsi, au plan institutionnel des progrès notables ont été obtenus dans le sens de la décentralisation de la gestion du développement.

72. Dans la pratique, le processus s'est heurté à différentes contraintes, au nombre desquelles on peut citer : la résistance au changement, tant au niveau des structures centrales qu'à celui des services déconcentrés ; les faibles capacités des structures à la base en matière de conception, d'élaboration, de gestion et d'évaluation des actions de développement et l'insuffisance des ressources financières disponibles.

73. Face à cette situation, le Gouvernement a initié au cours de ces dernières années différentes réflexions et consultations des populations à la base. Les résultats ont confirmé la volonté et l'engagement des populations à prendre part dans la gestion du développement. Le programme d'appui aux communautés villageoises – PACV- et le projet de renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure prestation des services publics -PRCI- ont vocation à consolider ce processus et à asseoir les bases d'un développement soutenu et durable avec des perspectives d'une réduction significative de la pauvreté. Tout en renforçant les capacités locales en matière de conception, de mise en œuvre et de gestion des programmes de développement, ces structures contribuent à la mobilisation des ressources en faveur des communautés locales. A cela il faut ajouter la rétrocession à la base de l'intégralité de l'impôt minimum pour le développement local décidée cette année par le Gouvernement.

3.5- Des initiatives spécifiques de lutte contre la pauvreté

74. Il est utile de rappeler ici les efforts déjà engagés pour la réduction de la pauvreté ; cela afin d'en analyser la portée et tirer les meilleures leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté.

75. La nécessité d'actions spécifiques pour concilier le progrès économique et le développement social est apparue dès les premières années du PREF (programme économique et financier). Les divers programmes sociaux initiés alors (PASE I pour l'éducation, le PEV/SSP/ME pour la santé, le PNIR I pour les infrastructures rurales répondaient à cette préoccupation. Ce fut également le sens du programme pilote de développement communautaire du PADSE (projet d'appui au développement socio-économique), qui ont permis de cerner l'étendue et certains caractéristiques de la

pauvreté (l'incidence et le profil), à travers notamment les résultats de l'enquête EIBC 94/95.

L'initiative de développement humain (IDH)

76. Les débats sur la pauvreté furent relancés par le classement successif de la Guinée au dernier rang des pays (1992, 1993 et 1994) selon l'indice de développement humain publié par le PNUD. Cette situation a conduit le Gouvernement à entreprendre en 1995 une série de réflexions et de consultations qui ont abouti à l'élaboration du Programme National de Développement Humain (PNDH) grâce à l'appui des partenaires extérieurs, principalement le PNUD et l'ACDI. L'enjeu étant de placer l'homme au cœur du processus de développement, en considérant l'amélioration du bien-être et de la qualité de la vie comme objectif ultime de la nouvelle démarche.

77. A cet effet, une large participation des acteurs du développement à la base (populations à la base, ONG, etc.) et partenaires extérieurs fut observée, de la phase du diagnostic jusqu'à la validation du programme national de développement humain (PNDH) en Mars 1997. Le PNDH comprend deux principaux axes, à savoir: la gouvernance et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La mise en œuvre du PNDH a été envisagée à travers les 5 programmes - cadres ci-après :

- programme – cadre genre et développement (PCGD)
- programme – cadre d'appui aux initiatives de base (PCAIB)
- programme – cadre pour le soutien au développement du secteur privé (PCSDSP)
- programme – cadre d'appui à la décentralisation et au renforcement de la société civile
- programme – cadre : appui à la gestion macro-économique.

L'initiative pour la SAG

78. Dans le même élan que celui de l'IDH, le Gouvernement guinéen et la Banque mondiale ont décidé en 1997 de conjuguer leurs efforts pour la mise en place d'une vision stratégique de lutte contre la pauvreté fondée sur des choix propres aux populations. L'exercice entamé alors devait permettre à la Banque l'élaboration d'une stratégie d'assistance à la Guinée (SAG). Dans cette nouvelle démarche, les consultations des populations ont été faites sur une base plus large : 25 préfectures couvertes sur les 33 que compte le pays, 66 sous-préfectures et 21 communes urbaines (CU) visitées sur un total de 303 sous-préfectures et 38 CU. Au total, les consultations ont touché directement 3.380 personnes (dont 1015 femmes) et des localités couvrant 2.732.476 habitants.

79. Ces consultations ont permis aux populations, d'une part, d'identifier leurs priorités de développement et, d'autre part, de mettre en place des programmes et projets de développement villageois et de renforcement des capacités institutionnelles des

communautés locales. En terme de résultats, les populations ont librement inventorié leurs problèmes tels que perçus dans leur vie quotidienne et ont proposé des axes d'interventions susceptibles de favoriser une perspective meilleure. Par ordre de priorité, les secteurs retenus sont : le secteur social (avec 29% des votes), les infrastructures (25%), le développement rural (24%), les PME/PMI (13%) et la gouvernance (9%). Les neuf sous-secteurs prioritaires fixés par les populations sur les 22 proposés sont : (1) les pistes, routes et ponts, (2) la santé, (3) l'agriculture, (4) l'éducation, (5) l'hydraulique villageoise, (6) l'emploi, (7) l'électricité, (8) l'élevage, et (9) et la justice et la sécurité. La structure de l'échantillon et les détails des résultats des consultations sont présentés en annexe (annexe 4).

80. Ces résultats ont largement confirmé les préoccupations exprimées par les populations lors des consultations pour l'élaboration du PNDH (1995). Avec les conclusions de la revue des dépenses publiques réalisée en 1995, ils ont guidé la préparation des réformes de la gestion des dépenses publiques engagées entre 1997 et 1999, avec une restructuration des dépenses en faveur des secteurs identifiées comme prioritaires par les populations.

81. Sur la base des mêmes résultats, une nouvelle génération de projets et programmes ont été conçus avec pour objectif essentiel la réduction de la pauvreté en Guinée. Il s'agit notamment du programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), du programme de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) en vue d'une meilleure prestation des services publics, et du projet de santé génésique (PSG). Ces programme et projets sont actuellement en phase d'exécution. Les années à venir permettront de juger de leur efficacité en termes d'impact sur les conditions de vie des populations.

82. Sur le plan macro-économique, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été mis en place en 1998, avec pour objectif le soutien à l'amélioration de la qualité des services par une gestion rationnelle des ressources disponibles dans une logique de résultats mesurables.

IV. Objectifs et stratégies de réduction de la pauvreté

83. L'objectif de toute l'action du Gouvernement est de réduire la pauvreté en Guinée et améliorer les conditions de vie des populations à l'horizon 2010. A cette date, le Gouvernement espère ramener le taux de pauvreté à 30% contre 40,3% en 1995.

84. Les objectifs spécifiques sont principalement : l'accélération de la croissance, l'amélioration des opportunités d'accès au revenu pour les pauvres (à travers un développement soutenu et durable du secteur rural), une mobilisation plus substantielle des ressources pour le développement des infrastructures et des services sociaux de base, l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre le SIDA et l'intégration des préoccupations des femmes dans toutes les politiques et stratégies de développement. La réalisation de ces objectifs suppose une stratégie globale cohérente, pertinente et réaliste; une stratégie qui prend en compte l'ensemble des pesanteurs qui expliquent l'état de la pauvreté en Guinée. Ces pesanteurs, en plus de celles déjà identifiées, seront circonscrites à travers les enquêtes et concertations à mener lors de la phase d'approfondissement du DSRP.

85. Les orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté s'articulent autour de trois axes principaux :

- *l'accélération de la croissance économique et les opportunités de revenus pour les pauvres ;*
- *le développement et l'accès équitable aux services de base ; et*
- *l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.*

86. Au regard des disparités apparues dans l'analyse de la pauvreté (disparités régionales, disparités entre milieux urbain et rural, disparités entre sexes etc.), le principe d'équité présidera à toutes les actions du Gouvernement.

87. Cette plate-forme stratégique est élaborée sur la base des connaissances de la pauvreté et des préoccupations des populations exprimées lors des consultations dans le cadre du PNDH et de la SAG et largement confirmées lors des ateliers organisés en Mars 2000. Elle sera enrichie à chaque étape du processus; ceci par l'évaluation des nouvelles données et de l'impact des actions déjà engagées.

88. Elle sera renforcée par une institutionnalisation de la participation de tous les acteurs et bénéficiaires dans le choix et la gestion des actions à initier et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation permettant une meilleure appréciation des progrès accomplis et l'identification en temps utile des mesures d'adaptation qui s'avèreraient nécessaires.

Tableau 4 : Objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté en Guinée

▪ Indicateurs	Situation actuelle		Objectifs	
	Date	Valeur de l'indicateur	Date	Valeur de l'indicateur
Réduire la pauvreté				
▪ Pourcentage de pauvres	1995	40,3%	2010	30
▪				
Croissance économique				
▪ croissance du PIB (en %, par an)	1999	3,2	2010	10
▪ croissance du PIB / tête d'hbt (%)	1995-99	1,6	2010	3,6
▪ Taux d'investissement (% du PIB)	1995-99	18,5	2010	25
Stabilité macro-économique				
▪ Taux d'inflation (en %)	1999	4	période	4
▪ Solde budgétaire (en % du PIB)	1999	-2,6		
▪ Solde extérieur (% du PIB)	1996-99	-1,02		
Développement rural				
▪ Taux de croissance agricole(% /an)	1997-99	5,3	2010	10
▪ Consomat. annuelle de poisson(kg)	1997	13	2007	17
▪ Quantité de viande produite/ tête				
Education (*)				
▪ Taux brut scolarisat. primaire (%)	1998/99	53,5	2007	100
▪ Taux brut scolarisat. des filles (%)	1998/99	40	2007	100
▪ Taux d'alphabétisation des adultes	1998/99	36	2007	45
Améliorer l'état de santé				
▪ Espérance de vie à la naiss. (ans)	1999	54		
▪ Taux de mortalité infantile (‰)	1999	98	2010	65
▪ Taux de mort. maternelle (/100000)	1999	528	2010	260
▪ Taux de séro-prévalence VIH (%)	1998	2-4	2010	< 5
Transport				
▪ Densité routière (km / 100 km ²)	1997	2,7	2007	6
▪ Pourcentage du réseau en bon état	1997	25	2007	40
Augmenter l'accès à l'électricité				
▪ Taux d'accès à l'électricité (en %)	1999	7	2020	65
▪ Prix du kWh	1999	176FG		
Augmenter l'accès à l'eau potable				
▪ Popul. ayant accès à l'eau potable (%)	1999	49	2010	90
Permettre à chaque Guinéen de faire valoir ses droits				
▪ Coût moyen (par procédure) supporté par le demandeur de justice				
▪ Durée moyenne d'une procédure				
▪ Taux d'exécut. décisions de justice				

(*) Objectifs du programme d'éducation pour tous.

L'évaluation des indicateurs incomplets permettra de compléter ce tableau au cours de la seconde phase d'élaboration du DSRP final.

89. Afin de prendre en compte les objectifs poursuivis par les secteurs et dans le but de permettre une vision globale des stratégies et politiques, une matrice des objectifs, stratégies, et indicateurs a été construite. Celle-ci permet d'établir de façon concise et précise les éléments de la stratégie de réduction de la pauvreté ; elle sera aussi utile dans l'arbitrage inter et intra-sectoriel. Par ailleurs, cette matrice mettra en exergue les synergies possibles entre les interventions des différents secteurs. Enfin, elle permettra de prendre en compte certains thèmes transversaux tels que genre, gouvernance, suivi et évaluation.

90. La matrice ci-jointe en Annexe 2 est organisée en quatre colonnes : (1) objectif général dans le contexte de lutte contre la pauvreté, (2) objectifs plus détaillés, (3) stratégie développée et mesures envisagées ou en place pour atteindre ces objectifs et buts et, (4) indicateurs choisis pour évaluer les progrès relatifs aux objectifs et buts fixés pour les politiques et programmes.

A- Stabilisation macro-économique et croissance

91. Des principes essentiels doivent guider la réflexion pour une stratégie viable de réduction de la pauvreté : i) sans une croissance économique forte et durable il ne peut y avoir une amélioration significative du niveau des revenus des populations pauvres; ii) la faiblesse du niveau de revenu compromet de facto toutes perspectives d'accès à une bonne alimentation, à l'eau potable, à des services d'éducation et de santé de qualité et à un cadre d'habitation décent, toutes choses essentielles pour le bien-être et pour l'épanouissement individuel et collectif.

92. Pour accélérer la croissance, diversifier l'économie et élargir les opportunités de revenus pour les pauvres, en plus d'un cadre macro-économique viable, des mesures structurelles et des politiques d'appui aux secteurs porteurs de croissance sont nécessaires. Il reste entendu que, conformément aux orientations libérales adoptées depuis 1985, le secteur privé jouera un rôle déterminant dans la création des richesses et la distribution des revenus. Dans l'exercice de ses fonctions d'appui au privé, l'Etat privilégiera les choix les plus porteurs en faveur des pauvres.

1. Politiques macro-économiques

93. A moyen terme, les principaux objectifs spécifiques visés sont:

1- réaliser une croissance économique en termes réels de 5%, 5,5% et 5,6% respectivement en 2001, 2002 et 2003. Pour mieux profiter aux pauvres, cette croissance reposera dans une large mesure sur le secteur agricole (avec un objectif de croissance du PIB agricole de 10 pour cent par an en 2010). Le secteur minier, dans lequel la Guinée possède un fort potentiel et des avantages comparatifs indéniables, constituera aussi un des piliers de la croissance et contribuera à la stabilité du cadre

macro-économique et financier grâce aux recettes d'exportations et aux ressources budgétaires générées;

- 2- maintenir l'inflation autour de 4 % par an ; et
- 3- réduire le déficit du compte courant extérieur hors transferts officiels à environ 6 % à l'an 2003 de façon à porter les réserves officielles à environ 6 mois d'importations à la même année.

94. L'investissement a amorcé une reprise qui devrait se poursuivre pour atteindre 21 % du PIB en l'an 2003, avec une contribution du secteur privé qui devrait dépasser 13 % du PIB, grâce à une politique incitative pour l'épargne intérieure et l'investissement étranger. Pour ce qui est de l'épargne, l'objectif à réaliser est de 18 pour cent du PIB en l'an 2003.

a- Politique Budgétaire

95. Dans un contexte de préparation et de mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, le budget demeure un des instruments de redistribution des richesses nationales et de protection des couches vulnérables. **La gestion budgétaire en Guinée est confrontée à un double défi : l'accroissement des recettes et le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques.**

96. En termes d'objectif, les autorités visent à porter l'excédent primaire à plus de 3 pour cent du PIB à l'an 2002. Etant donné le caractère précaire des recettes de l'Etat provenant de la bauxite et de l'alumine dont les cours restent incertains, les autorités renforceront la mobilisation des recettes non minières qui devraient passer de 7,8 pour cent du PIB en 1999 à environ 10 pour cent en 2002.

97. Les efforts de mobilisation des recettes porteront d'abord sur l'application des dispositions déjà prises, au nombre desquelles : i) la suppression d'une grande partie des exonérations, cela par l'application de la TVA sur les sociétés minières, ii) l'extension des interventions de la SGS aux importations par les sociétés minières. A cela s'ajouteront les mesures ci-après : i) la fixation des quotas de recettes pour les unités de surveillance de douane, avec obligation de résultats sous peine de sanction, ii) l'application de la procédure achat TTC à tous les bénéficiaires d'exonération de taxes sur les produits pétroliers et remboursement par la suite.

98. Dans le souci d'accroître les recettes non fiscales, des efforts seront entrepris pour mobiliser les redevances perçues par l'Etat et les recettes générées par les services administratifs.

99. Au plan de la gestion des dépenses, l'approche initiée avec le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sera étendue à l'ensemble des secteurs et ses mécanismes de mise en œuvre seront consolidés. Cette approche vise, d'une part, une réallocation

intersectorielle au profit des secteurs déterminants dans la lutte contre la pauvreté ; d'autre part, à assurer une allocation intra-sectorielle compatible avec un accès équitable aux services publics, en mettant l'accent sur la nécessité de faire parvenir le maximum de ressources aux structures déconcentrées.

100. Pour obtenir une amélioration du processus budgétaire, le Gouvernement s'est engagé sur un ensemble de réformes dont, entre autres : (a) la simplification et le respect rigoureux des procédures d'exécution du budget, (b) l'amélioration de la transparence et de la circulation de l'information ; (c) la réforme de la nomenclature budgétaire pour une meilleure ventilation des dépenses entre les services centraux et déconcentrés. D'autres mesures visant l'amélioration du régime des marchés publics et le renforcement des capacités des structures déconcentrées en terme d'élaboration et d'exécution de budget seront également poursuivies. Enfin, la confection de la Loi de règlement à intervalle régulier doit s'inscrire parmi les actions à mener.

b- Politique Monétaire, financière et de change

101. La politique monétaire vise principalement deux objectifs : le maintien de l'inflation à un bas niveau (moins de 4 pour cent par an) et le financement adéquat de l'activité économique. La maîtrise de l'inflation aura le double avantage de contribuer à la stabilité du cadre de l'activité économique et de préserver le pouvoir d'achat des populations.

102. Pour atteindre ces objectifs, la Banque Centrale mettra en œuvre des politiques fondées sur, d'une part, le contrôle de l'expansion de la base monétaire au moyen d'instruments indirects (notamment les réserves obligatoires, l'adjudication de bons du trésor) et, d'autre part, l'adéquation entre l'expansion de la monnaie et du crédit et les besoins de financement pour une croissance économique soutenue, saine et équilibrée.

103. Pour assurer la santé financière du système bancaire guinéen, l'Etat s'est engagé à renforcer la supervision bancaire au regard des principes du Comité de Bâle, par l'intermédiaire de la Banque Centrale (BCRG) qui veillera à exercer de manière stricte le contrôle bancaire et à faire respecter les règles prudentielles par les institutions financières. Cette politique sera associée à : i) un renforcement du rôle du marché dans la détermination des taux d'intérêt ainsi que dans la définition des conditions de prêt par les banques ; ii) une rédefinition du rôle assigné aux bons du trésor afin de les rendre plus concurrentiels et en faire un réel instrument de politique monétaire ; et iii) la limitation du financement bancaire du déficit budgétaire afin d'élargir les possibilités de financement en faveur du secteur privé (à l'horizon 2003, le financement bancaire du déficit budgétaire ne devra pas excéder 10% des recettes fiscales de l'exercice précédent, contre un taux plafond fixé actuellement à 20%).

104. Par ailleurs, les autorités monétaires poursuivront les efforts de restructuration et d'institutionnalisation des principaux systèmes financiers décentralisés ; l'objectif étant le doublement de la clientèle et du niveau des crédits et de l'épargne d'ici 2008 et la promotion de la croissance. A cet égard, une attention particulière sera portée à l'appui aux zones pauvres et aux populations vulnérables, notamment les femmes.

105. Enfin, ce dispositif sera complété par la création de conditions de mise en place de produits d'assurance couvrant notamment le secteur agricole et la détaxe des produits d'assurance-vie pour favoriser une plus large mobilisation de l'épargne locale.

106. En matière de change, l'objectif demeure la compétitivité de l'économie nationale et la suppression des distorsions que constituent les écarts entre les marchés formel et informel de change. A cet effet, la BCRG mettra en œuvre une politique de taux de change flexible résultant d'une grande efficacité dans le fonctionnement du marché aux enchères de devises et poursuivra la libéralisation du marché de change. Enfin, et cela est intimement lié à la politique d'unification des taux de change, la mobilisation de devises étrangères par le système formel sera un enjeu réel pour les autorités monétaires.

c- Gestion de la Dette extérieure

107. Pour la réalisation des objectifs socio-économiques poursuivis au cours des dernières années, le Gouvernement guinéen a procédé à d'importants investissements, financés en grande partie par des crédits concessionnels accordés par les partenaires extérieurs. Le développement des infrastructures de base (eau, électricité, routes, communication, aménagements de zones agricoles) s'est accompagné d'une augmentation sensible de l'encours de la dette. Au 31 Décembre 1999, la dette du pays était évaluée à 3.366 millions de \$US, soit une valeur actualisée de 2.414 millions de \$US.

108. En dépit du caractère concessionnel de la dette et des rééchelonnements négociés au sein du Club de Paris (cinq au total), le pays est confronté à des sérieuses difficultés de gestion de sa dette. Une bonne partie des ressources budgétaires et revenus en devises du pays est consacrée au paiement du service de la dette. En raison de cette situation, la Guinée a été déclarée éligible à l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés).

109. Pour alléger le poids de la dette sur son économie et permettre le financement de la stratégie de réduction de la pauvreté, la Guinée espère la mise en œuvre rapide de l'initiative PPTE en sa faveur. A cet égard, les créanciers bilatéraux et multilatéraux devraient coordonner et adapter leur assistance aux exigences de la stratégie de réduction de la pauvreté. Pour sa part, le Gouvernement assurera une gestion transparente des revenus de l'allégement de la dette, cela dans un cadre impliquant les partenaires au développement.

110. S'agissant du financement supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour la mise en œuvre de l'ensemble des stratégies élaborées dans le DSRP, le Gouvernement mettra en œuvre une politique d'endettement reposant sur deux principes essentiels : financements hautement concessionnels (avec un élément don constituant au moins 35% des ressources) et adéquation entre les financements et les priorités nationales de développement.

111. Enfin, le renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de la gestion de la dette permettra une plus grande maîtrise des mécanismes et procédures et la définition et le suivi d'une meilleure politique d'endettement pour le pays.

d- Intégration sous-régionale

112. L'intégration sous-régionale constitue aujourd'hui une dimension importante de la politique nationale de développement. Au-delà de la volonté politique, elle répond à une logique essentiellement d'ordre économique et financier.

113. Le processus d'intégration en cours devrait contribuer à la réduction de la pauvreté à travers les trois axes suivants: i) l'accélération de la croissance grâce à la dynamique des échanges de biens et de services et la réalisation d'infrastructures communautaires ; ii) la réduction des dépenses militaires et diplomatiques, ce qui permettra un financement plus substantiel des objectifs de réduction de la pauvreté; et iii) la stabilité sous-régionale et la fin des mouvements de réfugiés, qui auront pour effet l'arrêt de la dégradation de l'environnement et des infrastructures physiques.

114. Dans ce processus d'intégration, la liberté de circulation des biens et des personnes au sein de la zone CEDEAO (15 pays membres) marque déjà des progrès importants. La mise en place d'un observatoire de surveillance du transport routier inter-Etats pourrait contribuer à limiter les rackets le long des axes routiers.

115. Les politiques envisagées en matière de stabilité monétaire s'inscrivent dans la logique de création d'une seconde zone monétaire Ouest africaine en 2003 et d'une zone monétaire unique en 2004. Elles se traduiront par une gestion macro-économique et financière plus rigoureuse et une amélioration du dispositif d'informations et de suivi des performances économiques et financières des pays membres. Plus large et plus intégré, ce nouvel espace économique offrira au pays de réelles perspectives en termes de stabilité économique, de promotion des échanges et de soutien à la croissance économique.

116. La ratification par la Guinée du traité de l'OHADA procède également de la même démarche: contribuer à la croissance économique grâce à l'harmonisation des politiques et des cadres institutionnels et juridiques au niveau sous-régional. Elle aura l'avantage de

contribuer à la qualification du système judiciaire en Guinée et, dans un cadre plus large, à l'amélioration du cadre des affaires.

2. Appui aux principaux secteurs porteurs de croissance

117 . L'analyse de la structure de l'économie guinéenne fait apparaître 3 secteurs clefs dans la formation du PIB: l'agriculture, les mines et le commerce (restauration et l'hôtellerie y compris), avec respectivement 14%, 16% et 28% du PIB.

a. Appui au secteur rural

118 . Le défi de réduction de la pauvreté en Guinée équivaut dans une large mesure à celui du développement accéléré du secteur rural. A l'horizon 2010, l'objectif principal sera de réduire l'incidence de la pauvreté absolue de 52,5 à 40 pour cent, celle de l'extrême pauvreté de 18 à 12 pour cent.

119 . En termes d'objectifs spécifiques, le Gouvernement se propose : d'atteindre un taux de croissance du PIB de 10 pour cent en 2010, d'assurer la sécurité alimentaire des populations guinéennes (avec la contribution de tous les sous-secteurs, une augmentation de la consommation du poisson de 13 à 17kg/ht/an entre 1997 et 2007), de maximiser les bénéfices économiques et sociaux de l'exploitation des ressources agricoles, pastorales et halieutiques et de préserver les bases productives par une gestion durable du patrimoine naturel.

120. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie du Gouvernement devra endiguer les contraintes majeures au développement du secteur déjà examinées. Elle s'articulera autour des axes ci-après:

- l'amélioration quantitative et qualitative des infrastructures de base, notamment celles du transport et des aménagements hydro-agricoles,
- le développement des services financiers de proximité, en tenant compte des exigences spécifiques des activités rurales,
- le renforcement de la productivité du secteur par une politique d'encouragement à l'utilisation de meilleurs intrants (variétés améliorées, de produits fertilisants ou de traitements phytosanitaires) et l'adaptation des techniques de production,
- la poursuite de la politique de développement du sous-secteur de l'élevage en vue d'un accroissement quantitatif et qualitatif des denrées alimentaires d'origine animale,

- l'appui à l'organisation des groupements professionnels d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs en vue de la participation, de l'appropriation et de la pérennisation des actions de développement,
- l'appui aux activités des femmes rurales dans une perspective de meilleur épanouissement économique et social,
- l'évaluation de l'incidence des politiques macro-économiques et financières, notamment celle des politiques fiscales et douanières, sur le développement des activités rurales et adaptation de ces politiques aux besoins de la stratégie de réduction de la pauvreté,
- l'assainissement et la poursuite du développement des circuits commerciaux des intrants et des produits du secteur afin d'améliorer la compétitivité et l'intégration au sein du marché mondial des filières à fortes potentialités de croissance.

121. Pour assurer aux différentes composantes de la population les mêmes opportunités de revenus et d'épanouissement social, des dispositions spécifiques seront prises en faveur des couches vulnérables, notamment les femmes (favoriser l'accès à la terre, au crédit et aux intrants agricoles, appui à la formation, à l'organisation ainsi qu'à une meilleure valorisation des produits offerts).

122. Enfin, au plan de la sécurité foncière en milieu rural, une déclaration de politique gouvernementale est en cours d'élaboration. Deux objectifs clefs sont visés par cette déclaration : accroître la sécurité foncière pour assurer les conditions d'investissement en milieu rural; et renforcer la responsabilité des communautés rurales dans la gestion foncière. Une opération pilote de la sécurisation foncière a été initiée dans le cadre du second programme national d'infrastructures rurales. Cette opération s'articule autour de la mise en place des mécanismes institutionnels, techniques et juridiques de sécurisation foncière et le développement de plans fonciers ruraux.

123. A long terme, le désengagement de l'Etat du secteur s'étendra aux les services d'appui aux producteurs et contribuera au renforcement de la prise en charge des services en amont et en aval de la production par des opérateurs bien qualifiés et motivés. Aussi, grâce à la promotion des investissements privés et l'incitation pour une participation plus large des actifs formés à cet effet, le secteur devra connaître un développement soutenu et une modernisation de son appareil de production. Cette mutation, qui se traduira par des changements importants dans les techniques de production, de conservation et de commercialisation, s'accompagnera des changements positifs notables sur l'échelle de production et de productivité du secteur.

124. Par ailleurs, la politique de développement rural portera un intérêt réel sur la lutte contre le VIH/SIDA. Près des trois quart des populations guinéennes vivent en milieu rural, et les activités d'éducation, d'information et de communication pour la prévention

contre le SIDA incombe à tous les acteurs intervenant en milieu rural. Les cadres du service national de promotion rurale et de vulgarisation ont déjà été formés et sont aujourd'hui fortement impliqués dans la lutte contre le SIDA. Pour étendre ces efforts et développer la qualité des interventions de proximité, le Gouvernement amplifiera son action par l'implication des 15.000 auxiliaires d'élevage actuellement sur le terrain.

b. Secteur minier

125. Pourvoyeur d'une partie substantielle des richesses nationales, des recettes publiques ainsi que de l'essentiel des recettes d'exportation du pays depuis plusieurs décennies, le secteur minier restera au cœur de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il devra contribuer fortement au développement économique, à la création d'emplois et à la distribution de revenus.

126. Le développement du secteur se fera suivant deux axes : l'intensification de l'activité minière en Guinée ; et le renforcement de la valorisation du produit minier. Ces ambitions vont nécessiter d'importants investissements, tant au niveau de l'activité minière qu'à celui du développement des infrastructures énergétiques et de transports. La politique envisagée par le Gouvernement aura à assurer les meilleures conditions d'incitation pour les investissements privés.

127. Au plan réglementaire et institutionnel, le nouveau code minier adopté en 1995 et le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) offrent des avancées notables dans la politique de promotion des investissements privés. Ils consacrent la libéralisation de l'activité minière (en permettant l'établissement de sociétés à capitaux et à gestion entièrement privés) et offrent un cadre d'accueil simplifié et adapté aux investissements. Ce dispositif est renforcé par la restructuration très avancée des grandes sociétés (CBG, FRIGUIA, SBK) et les activités initiées par le Gouvernement pour la prospection et la constitution d'une banque de données fiables sur le potentiel géologique du pays.

128. La valorisation du produit minier guinéen s'appuiera essentiellement sur la filière bauxite - Aluminium. La stratégie envisagée à cet effet intègre le développement du potentiel énergétique indispensable au processus de transformation bauxite – alumine – aluminium. Le Gouvernement entend développer avec des investisseurs privés le projet de complexe intégré de fonderie d'aluminium de Konkouré, qui comprendra : une usine d'aluminium d'une capacité de l'ordre de 250.000 tonnes/an (à réaliser entièrement par des investisseurs privés) et un complexe hydroélectrique pouvant produire 3.496 GH/an, l'essentiel de cette production énergétique étant destinée à l'industrie d'aluminium. La politique de développement du secteur de l'énergie est définie pour assurer la meilleure synergie possible entre les deux secteurs.

c. PME / PMI et promotion de l'emploi

129. En Guinée, le chômage et la précarité des revenus restent les principales caractéristiques de la pauvreté. Le faible accès aux services de base (éducation, santé, moyens de transport et de communication) est en partie lié à l'insuffisance des revenus. Créer des richesses et distribuer de revenus au maximum de guinéens, notamment les jeunes, constituent donc le premier défi de la stratégie de réduction de la pauvreté.

130. Pour y faire face, le Gouvernement associe dans les réflexions les couches les plus concernées par le chômage : les jeunes diplômés sans emploi, les syndicats, les handicapés et les ONG. Fondamentalement, la stratégie envisagée sera axée sur la formation technique et professionnelle, le développement de l'entreprenariat et des capacités managériales, l'accès aux actifs de production et les opportunités offertes par le marché local et extérieur.

131. Au regard de la situation actuelle du marché de l'emploi, l'appui à l'auto-promotion et à l'innovation doivent constituer l'épicentre de la politique de l'emploi et de distribution de revenus. A cet effet, l'accès à la formation technique et professionnelle répondra à la fois au besoin d'insertion professionnelle et de la mutation technologique nécessaire qui permettra un meilleur épanouissement dans un marché largement ouvert à la concurrence. Cette formation sera assurée en entreprise et à travers les programmes conventionnels dans les écoles professionnelles. Dans le même élan, il sera question de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'esprit d'entreprise et des capacités de gestion de PME/PMI.

132. Pour valoriser le savoir faire acquis et développer les initiatives privées, un dispositif d'accompagnement sera requis : en termes de financement et d'autres actifs de production tels que la terre. A cet effet, il est urgent de promouvoir un système financier capable de mobiliser l'épargne susceptible de financer les investissements pour un développement durable. Ce dispositif sera à compléter par un environnement institutionnel et juridique adapté et porteur de développement ainsi que par des infrastructures de qualité et compétitives.

133. Dans le choix des secteurs porteurs de croissance et de revenus, sont indiquées les PMI manufacturières et les activités agricoles et touristiques. L'important potentiel touristique du pays est longtemps resté non valorisé. Conscient de la contribution que le secteur peut apporter au progrès économique et social (emplois directs et induits dans d'autres secteurs : transports, agriculture, sylviculture, artisanat etc..), le Gouvernement a mis en place une politique sur le tourisme et un Code de l'artisanat. Le développement du tourisme rural intégré peut soutenir les efforts de réduction de la pauvreté, avec des objectifs spécifiques tels que l'implication des populations locales dans une dynamique de décentralisation et de responsabilisation effective dans le choix, la définition des

produits touristiques dont ils seraient les premiers bénéficiaires et la promotion des couches vulnérables (femmes et jeunes en milieu rural).

134. Les politiques à mettre en place à cet effet s'attacheront à l'allègement des contraintes liées au développement de l'activité touristique en Guinée : le non-aménagement des sites touristiques, le bas niveau de qualification des ressources humaines, la promotion de l'image touristique de la Guinée, la sécurité des touristes et de leurs biens, l'insuffisance dans l'animation des structures d'encadrement et d'appui au secteur privé, la complexité des procédures d'acquisition foncière etc..

135. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'investissements publics, l'appui à l'emploi se fera également par l'application des techniques HIMO (haute intensité de main-d'œuvre). Cette démarche sera renforcée par l'utilisation au mieux des PME et PMI locales pour le développement des infrastructures de base, ce qui aura pour avantage le développement de l'expertise locale, l'impulsion de l'emploi, la participation communautaire.

136. En raison du contexte de l'emploi particulièrement difficile pour les jeunes, le Gouvernement étudiera les meilleurs moyens de leur épanouissement économique et social. A cet effet, seront examinées :

- les conditions de mise en place d'un cadre institutionnel favorisant le développement des initiatives des jeunes, grâce à un appui technique et financier aux mouvements associatifs, ONG et le volontariat jeunesse ;
- les moyens de construction, de rénovation et d'équipement des infrastructures socio-éducatives ; et
- l'appui à l'insertion professionnelle et économique des jeunes par la mise en place d'un fonds national d'insertion des jeunes.

Cette réflexion sera conduite en collaboration avec les organisations des jeunes, les partenaires au développement et les collectivités locales.

d. Développement des infrastructures de base

137. C'est une évidence que la Guinée accuse un retard et traîne en matière de développement des infrastructures de base. Les efforts fournis au cours des 15 dernières années ont permis une amélioration notable des infrastructures disponibles ainsi que la qualité des services offerts. Les résultats se sont traduits notamment par l'extension des capacités de production (eau, énergie et télécommunications) et le désenclavement d'une bonne partie du pays. Cependant, à bien des égards, le cadre de développement économique exige des progrès plus substantiels pour être viable et compétitif. En même temps, certains secteurs, notamment celui de l'énergie, sont confrontés à des charges

d'endettement et des besoins de financement susceptibles d'affecter sensiblement leur développement à court et moyen terme.

138. Dans la perspective de réduction de la pauvreté, le développement des infrastructures répond à deux enjeux majeurs : 1) offrir des services adéquats pour le développement du secteur privé, et 2) assurer au plus grand nombre de guinéens des services de base de qualité (cette question sera traitée dans le chapitre consacré à l'accès aux services de base).

Sous-secteur énergie

139. La stratégie vise à accroître l'offre afin de couvrir les besoins de l'économie nationale, y compris ceux qui seraient liés au développement de l'industrie minière. A terme, au regard de son immense potentiel hydroélectrique, l'objectif sera de faire de la Guinée un exportateur d'énergie électrique.

140. Pour faire face aux besoins d'investissements nécessaires, le Gouvernement a déjà mis en place des mécanismes et dispositifs institutionnels permettant au privé d'investir dans les infrastructures. Ces mécanismes sont régies en particulier par les dispositions de la loi BOT (Build, Operate and Transfer). Dans le cadre de l'application de ces dispositifs, et en articulation avec le développement de l'industrie minière, des projets importants (cas du projet Tiopo sur le fleuve Cogon) ont déjà été identifiés, les études techniques entreprises et des discussions engagées avec les partenaires du privé. Dans le même élan, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Gouvernement vient d'initier une revue du cadre réglementaire en vue d'une participation plus soutenue du secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures de base. La réflexion porte sur l'ensemble des principaux secteurs des infrastructures (eau, énergie, télécommunications, transports). Elle contribuera à la mise en œuvre des réformes institutionnelles en cours, à l'adaptation du cadre de régulation ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité technique et financière des secteurs.

Sous-secteur des transports

141. En raison de leur impact sur le développement économique et sur les conditions de vie de toutes les populations guinéennes, des politiques appropriées sont requises pour les sous-secteurs routier et portuaire.

142. La politique de développement des infrastructures routières sera axée sur : l'extension du réseau par l'ouverture de 40.000 km de pistes rurales d'ici 2007, cela dans le cadre de la mise en œuvre du 2^{ème} programme national d'infrastructures rurales ; et l'amélioration de l'état des infrastructures existantes par la mise en place d'un dispositif d'entretien approprié. Le fonds d'entretien routier (dit de deuxième génération) qui sera mis en place avec la contribution des usagers et les efforts à mener par le Gouvernement

en terme d'allocation budgétaire en faveur du secteur serviront au financement des activités de maintenance. Cependant, pour maintenir en bon état l'ensemble du réseau qui sera en place, des ressources plus substantielles seront nécessaires. A cet effet, le Gouvernement réévaluera ses objectifs de mobilisation de ressources en faveur des pistes rurales et sollicitera l'appui des partenaires au développement pour la réalisation de ces objectifs.

143. La stratégie nationale assurera aussi la meilleure intégration entre le réseau national et celui des pistes rurales, la finalité étant, en partie, le désenclavement des zones de production et la création des meilleures conditions d'écoulement des produits agricoles vers les centres urbains. En facilitant l'accès aux zones de production, cette politique contribuera à la dynamique des activités rurales et à la revalorisation des produits en faveur des populations rurales (réduction de la marge entre prix au producteur et prix au consommateur), concourant ainsi à la réduction de la pauvreté.

144. S'agissant du sous-secteur portuaire, l'enjeu sera d'assurer la compétitivité de l'économie nationale et protéger le pouvoir d'achat des populations grâce à l'offre des services de qualité et à des coûts compétitifs. Dans le contexte actuel, le niveau général des prix est dans une large mesure lié au coût des transactions portuaires. La politique de transport dans le sous-secteur, notamment dans ses aspects cadre institutionnel et réglementaire et la compétitivité du sous-secteur, fait actuellement l'objet d'examen dans le cadre plus large de la revue du cadre réglementaire des infrastructures en vue d'une plus large participation du privé dans le financement des infrastructures. Cet exercice est conduit avec l'appui de la Banque Mondiale. Ses conclusions pourrait déboucher sur des mesures concrètes permettant l'amélioration du cadre de l'activité économique en Guinée.

B- Développement et accès aux services de base

145. Par ailleurs, il est utile de rappeler les inégalités apparues dans l'analyse de la pauvreté (inégalités régionales, inégalités entre milieux urbain et rural, entre hommes et femmes et entre groupes socioprofessionnels). Réduire ces inégalités et assurer un partage équitable des richesses nationales seront au nombre des défis majeurs de la nouvelle stratégie gouvernementale. C'est pourquoi, dans toutes les politiques à entreprendre, en particulier celles relatives aux secteurs sociaux prioritaires, une attention particulière sera portée sur les zones identifiées comme poches de pauvreté et les couches vulnérables (les femmes en milieu rural, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les déflatés, les handicapés ect..).

a. L'éducation

146. L'objectif du Gouvernement en la matière sera de mettre en place un système éducatif global permettant une valorisation des ressources humaines et un développement du potentiel scientifique orienté vers les besoins économiques et sociaux du pays. Tout en poursuivant l'objectif d'éducation pour tous au niveau du primaire, la politique nationale d'éducation s'attachera donc à :

- l'accroissement des taux de scolarisation (porter le taux d'admission en 1^{ère} Année à 70%) en assurant l'équité entre genres et zones géographiques,
- l'amélioration de la qualité et de la rentabilité interne et externe de l'éducation (ceci grâce à des enseignants plus qualifiés, une large mise à disposition du matériel didactique et une gestion adéquate du système),
- l'amélioration de la gestion du système en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles (renforcement des capacités de gestion des écoles, des inspections et de pilotage du système dans son ensemble),
- l'amélioration des programmes d'enseignement en tenant compte de la dimension MST/SIDA, favorisant ainsi les meilleures pratiques d'hygiène et de santé, notamment pour les jeunes,
- la promotion et l'extension de l'enseignement privé aux différents niveaux..

147. Aussi, la politique du secteur s'attachera à une meilleure articulation entre les différents niveaux de formation (pré-universitaire, technique et professionnel et niveau supérieur) et à l'établissement d'une relation ouverte et flexible entre l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, d'une part, et l'environnement économique et du travail, d'autre part (adéquation de la formation à l'emploi). Cette politique permettra l'intégration de toutes les actions dans une vision systémique et dynamique du système éducatif grâce au modèle de simulation sectoriel en cours de construction

148. Enfin, une attention particulière sera portée sur l'éducation non formelle et sur la responsabilisation de la famille dans l'encadrement des enfants et le plaidoyer en faveur de la scolarisation des jeunes filles, notamment en milieu rural.

b. La santé, nutrition et VIH/SIDA

149. L'action publique s'inscrira autour des 4 orientations stratégiques ci-après : (1) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé essentiels, (2) l'amélioration du contrôle social et de la capacité des institutions décentralisées selon le principe de participation communautaire, (3) le renforcement et la démedicalisation de la lutte contre le VIH/SIDA, et (4) la lutte contre les carences nutritionnelles.

150. Le développement des infrastructures sanitaires portera principalement sur les formations sanitaires de base, notamment les postes de santé, conformément à la carte sanitaire. Il s'accompagnera d'une politique de gestion des ressources humaines permettant la disponibilité de personnel qualifié et motivé en zone rurale. A cet effet, la contractualisation basée sur la performance sera largement utilisée, ce qui aura l'avantage d'améliorer la qualité des services et de retenir le personnel dans les zones rurales. Aussi, l'accès et la qualité des services seront renforcés par la consolidation du paquet minimum d'activités (avec fourniture adéquate de consommables, de médicaments essentiels génériques et de vaccins), l'amélioration de l'accès financier grâce à des subventions modulées des services selon la situation socio-économique des différentes régions et la mise en place de fonds locaux de protection sociale gérés localement.

151. Conformément au processus de décentralisation engagé à l'échelle nationale et au principe de participation communautaire, le développement sanitaire impliquera plus largement les structures déconcentrées (région, préfecture, sous-préfecture) et décentralisées (CRD, commune urbaine et district/quartier). A terme, une autonomie de gestion leur sera accordée, ce qui engagera aussi leur responsabilité dans l'analyse de la situation, la planification, la gestion et l'évaluation des performances réalisées. La participation des comités des usagers dans ces structures sera étendue et institutionnalisée.

152. Au niveau des sous-préfectures, la protection des pauvres et le contrôle social seront également renforcés par la mise en place des structures et mécanismes cohérents de dialogue : conseil de santé pour le monitoring, la micro-planification et la budgétisation, fonds de solidarité pour la prise en charge de l'indigence, mutuelles de santé pour le partage du risque.

153. La politique sanitaire fera également face au défi que constituent les maladies émergentes ou réémergentes, en particulier les MST/SIDA. Deux objectifs essentiels seront : la stabilisation ou la réduction de l'incidence du VIH/SIDA ; et la maîtrise de l'incidence socio-économique du SIDA. Dans cette perspective, la lutte contre les MST/SIDA sera intégrée dans tous les programmes de développement, en particulier dans le plan national de développement sanitaire 2000 – 2010 en cours d'élaboration. Les cas spécifiques des personnes vivant avec le VIH ou des groupes les plus exposés (les routiers, les commerçants itinérants, les habitants des zones à forte concentration de population réfugiée, les hommes en tenue et les femmes libres) seront à prendre en compte. Aussi, suivant une approche intersectorielle, des programmes de communication et d'information seront également développés, notamment à l'intention des jeunes, en vue de démedicaliser la lutte contre le SIDA et de faire évoluer les comportements face aux risques liés au SIDA.

154. Par ailleurs, la lutte contre la malnutrition visera à éliminer les carences en micronutriments les plus fréquemment rencontrées en milieu rural (iode, fer et vitamine A) et à promouvoir l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois. Les activités à base communautaire seront soutenues pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la malnutrition protéino-calorique.

155. Enfin, dans le but d'améliorer les conditions sanitaires des femmes et des jeunes filles, les efforts contre les mutilations génitales féminines seront poursuivis. Les objectifs spécifiques dans ce domaine sont : l'abandon des mutilations génitales féminines et la réinsertion professionnelles des femmes exciseuses. A cet effet, les mesures envisagées porteront sur la sensibilisation des populations, l'identification de projets et l'appui à la formation et à la mise en œuvre des petits projets de reconversion des femmes exciseuses.

c. Eau, assainissement et habitat

156. Des efforts importants ont été déployés en vue du développement des infrastructures d'adduction d'eau, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, cela s'est traduit par l'extension des capacités de production (la capacité de production et de transport pour la desserte de Conakry est passée de 45.000 m³ en 1989 à 100.000 m³ en 2000) et la multiplication des villes (27 centres urbains) couvertes par un réseau d'adduction d'eau. Les réalisations (forages, aménagement de puits et de sources d'eau) se sont nettement renforcées en milieu rural (au total, environ 9.400 points d'eau avaient été installés en Mars 2000 contre 1938 seulement en 1985). Il n'existe pas une situation précise sur l'état de fonctionnement des installations réalisées, mais on estime à 49% le taux d'accès à l'eau potable en 1999.

157. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, l'objectif sera de porter le taux d'accès à l'eau potable à 90% en 2010, avec en moyenne 150 litres d'eau par habitant et par jour en milieu urbain et 50 litres d'eau en milieu rural. Pour assurer l'accès à l'eau potable et améliorer les conditions de santé des populations, le Gouvernement poursuivra ses efforts d'installation des infrastructures d'adduction d'eau en milieu urbain et d'aménagement de points d'eau en milieu rural. Il comptera aussi sur la participation du privé dans le financement des infrastructures tel qu'ambitionnée par la revue en cours du cadre réglementaire des infrastructures. Cette politique sera menée en collaboration avec les ONG les collectivités bénéficiaires. La contribution des populations rurales dans l'investissement initial et leur responsabilisation dans le fonctionnement et l'entretien des points d'eau favoriseront la durabilité des équipements et une plus grande qualité des services.

158. Pour une plus grande amélioration du cadre de vie des populations, les mesures précédentes seront complétées par des efforts soutenus visant un développement harmonieux des centres urbains. A cet effet, les mesures envisagées s'articuleront

principalement autour de : l'élaboration de schémas directeurs d'urbanisation des différentes villes du pays ; l'amélioration de l'accessibilité des quartiers défavorisés, par la réhabilitation ou l'ouverture de leurs voies d'accès, ainsi que par l'aménagement d'axes primaires desservant les banlieues pauvres ; la fourniture de services d'assainissement (renforcement du dispositif de collecte et d'élimination des ordures, appui aux PME actives dans la collecte d'ordures) et le renforcement de la sécurité foncière.

d- Electricité

159. Les efforts déployés au cours des dernières années ont permis une hausse sensible de l'offre de service, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie d'une bonne partie des populations, à Conakry et dans certains centres urbains de l'intérieur. Cependant, les populations rurales qui constituent la grande majorité des guinéens et celles de plusieurs centres urbains n'ont pas encore accès à l'électricité.

160. Le Gouvernement entend poursuivre son programme d'électrification des villes de l'intérieur, notamment grâce à l'appui de ses partenaires et l'amélioration de la gestion du secteur qui favorisera la participation du privé dans le financement des infrastructures.

161. En ce qui concerne l'électrification rurale, le Gouvernement a entrepris avec l'appui de la Banque Mondiale un programme pilote d'électrification villageoise. Cette initiative consiste à développer et à offrir des services reposant sur des financements privés. Dans ce cadre, le Gouvernement assurera, au plan juridique et réglementaire, la meilleure cohérence avec le schéma institutionnel retenu dans le cadre du secteur conventionnel d'électricité.

f. Les infrastructures de transports

162. Sous l'angle de développement social, l'objectif principal visé est l'accès équitable au service pour le plus grand nombre de guinéens. Les mesures requises sont à prendre dans une démarche cohérente avec la poursuite des objectifs d'amélioration du cadre de l'activité économique.

163. En milieu rural, l'extension et l'entretien des pistes concourent à l'amélioration du cadre de vie des populations, à l'accès à des services urbains à moindres coûts et meilleure qualité ainsi qu'à la promotion de l'emploi. Pour la pérennité des acquis et un plus grand impact sur les conditions de vie des populations, les bénéficiaires seront associées à toutes les étapes du processus. En outre, l'utilisation de la main-d'œuvre locale et de l'approche HIMO seront constamment privilégiées, ce qui contribuera à la réduction des coûts de construction ou d'entretien, à la promotion de l'emploi et à la dynamisation des PME/PMI locales.

164. Un programme de transport en milieu rural avec l'appui de plusieurs bailleurs partenaires au développement dont la Banque Mondiale permettra de développer les moyens d'existence des populations rurales en facilitant l'accès aux marchés, aux centres médicaux et administratifs et aux ressources de base telles que l'eau et le bois de feu.

165. Parallèlement à l'amélioration des infrastructures routières, la stratégie à mettre en place intégrera un volet portant sur la promotion des moyens intermédiaires de transport.

166. En zone urbaine, la politique du Gouvernement portera sur le développement des infrastructures routières et sur la réglementation du secteur. En plus de la libéralisation déjà effective du service de transport, le renforcement de la sécurité routière et le suivi de la réglementation en place constitueront les actions prioritaires à mener.

h. Genre et équité

167. En dépit de l'affirmation de l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi et des mesures politiques prises en faveur de l'émancipation de la femme, les progrès réalisés restent très limités, en raison notamment de la superposition du droit positif et du droit coutumier discriminatoire et des pesanteurs socio-culturelles. Les conditions différentielles entre hommes et femmes se manifestent dans tous les domaines (économique, social et politique).

168. Mais l'ampleur du problème se mesure aussi par l'étendue des populations directement touchées (51,3% de la population totale sont constitués par des femmes) et par les implications sur l'ensemble du processus de développement économique et social. Ainsi, au-delà d'une simple discrimination à l'égard des femmes, la problématique genre constitue une dimension importante à prendre en compte dans les stratégies de développement économique et social.

169. Au cours des dernières années, plusieurs actions ayant vocation à concourir à l'objectif de réduction de la pauvreté de la femme ont été initiées par le Gouvernement. On peut citer notamment :

- l'instauration d'un cadre légal assurant l'égalité des hommes et des femmes devant le droit,
- le programme – cadre genre et développement, dont un des volets vise le renforcement des mécanismes institutionnels de la promotion féminine et la diffusion du concept et de l'approche genre,
- le projet : levée des contraintes juridiques en santé de la reproduction et promotion féminine, auquel est assignée la mission d'adoption et de diffusion des textes de

lois permettant de renforcer la promotion et la protection du statut juridique de la femme,

- le projet d'augmentation de la scolarisation des jeunes filles, qui participe à la mobilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille,
- le projet d'appui aux activités économiques des femmes, qui consiste à promouvoir les activités économiques des femmes à travers l'accès à la formation, aux petites technologies, aux micro-crédits et des activités d'information, d'éducation et de communication pour un changement positif des comportements à l'égard des femmes,
- la mise en place du fonds d'appui aux activités génératrices de revenus, destiné aux femmes en milieu urbain et périurbain.

170. L'enjeu est d'assurer le meilleur épanouissement économique et social de la femme à travers un cadre stratégique garantissant l'équité entre les différentes composantes de la nation, en particulier entre hommes et femmes. Les principaux objectifs spécifiques sont : l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, aux actifs de production, à la protection et à la décision. La démarche logique envisagée à cet effet repose sur une analyse objective de la situation de la femme (analyse de la pauvreté selon une approche genre) et **la recherche des meilleures conditions de participation des femmes, notamment les plus pauvres, dans le processus de développement.** Bien au-delà de l'accès aux ressources et aux services sociaux de base, le véritable enjeu de la participation des femmes reste celui du pouvoir de décision et d'influence dans les orientations des stratégies de développement.

171. Pour amplifier l'impact, l'aspect genre sera pris en compte suivant une approche transversale. Ainsi, toutes les stratégies sectorielles à mettre en place seront attentives sur la situation des couches défavorisées en général, sur celles des femmes en particulier. Aussi, en termes d'orientations stratégiques pour la promotion de la femme, l'éducation de la petite fille demeurera au nombre des grandes priorités du Gouvernement. A cet effet, diverses mesures, y compris la sensibilisation, l'information et des dispositions favorisant la fille dans l'accès aux différents niveaux du cycle de formation, seront prises.

172. Dans le domaine de la santé, l'extension et le développement des services de santé de base pour une prise en charge efficace des besoins des femmes (paquets minimum de soins, suivi des femmes enceintes, assistance à l'accouchement, planification familiale) et des enfants (vaccination des enfants, prise en charge intégrée des maladies infantiles) constitueront les politiques à mettre en place. Le projet de santé génésique récemment mis en place contribuera à cet effort. Il s'agira également de prendre en charge les mesures requises pour la protection de la femme et de l'enfant contre le SIDA.

173. Au plan économique, les orientations stratégiques s'articuleront principalement sur : le développement des initiatives créatrices d'emplois et de revenus, le renforcement

des capacités techniques et organisationnelles des femmes, l'appui à la mobilisation des facteurs de production (crédits et autres actifs de production) et l'accès aux opportunités offertes par le marché local et international.

174. Par ailleurs, des actions spécifiques de sensibilisation et d'incitation sont envisagées et seront poursuivies pour favoriser des changements positifs dans les pratiques socio-culturelles entravant le développement de la femme.

175. Afin de parfaire ces orientations dans le DSRP définitif, la dimension genre sera prise en compte durant tout le processus. Cela se traduira par une analyse genre dans toutes les études et enquêtes envisagées pour le DSRP final et une participation active des femmes dans l'identification, la formulation et la gestion des actions à entreprendre ainsi que dans l'évaluation de leur impact. Les réflexions à conduire s'enrichiront des nouvelles données et seront attentives à l'ensemble des pesanteurs économiques, sociales et culturelles qui caractérisent la pauvreté des femmes.

i. Affaires sociales

176. Avec la libéralisation économique et le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs, les couches vulnérables, notamment les personnes handicapées, les toxicomanes, les malades du SIDA, les personnes âgées et les jeunes et enfants en situation difficile ont connu une dégradation sensible de leurs conditions de vie. Les raisons tiennent en partie à l'insuffisance de l'action publique dans ce domaine (peu de structures adaptées aux besoins spécifiques des personnes handicapées ou, quant elles existent, l'état de fonctionnement est souvent insatisfaisant), à la hausse régulière du chômage (ce qui réduit les possibilités d'assistance familiale) et à la sélectivité de l'économie de marché lorsqu'il s'agit des opérations d'embauche.

177. Face à cette situation, de nombreuses associations et ONG ont été créées avec vocation d'aider à la formation et à l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté. A ce jour, aucune étude systémique n'existe portant sur l'évaluation de la dynamique de ces organisations.

178. Par ailleurs, le déficit de couverture sociale est manifeste. Moins de 2% de la population du pays bénéficie d'une couverture sociale. Pour l'essentiel, il s'agit d'une partie de travailleurs salariés, de personnes à leur charge et de fonctionnaires. Dans un contexte de très faibles revenus, cette absence de sécurité sociale rend plus vulnérables une large partie des populations.

199. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, d'importants efforts seront consacrés à l'action sociale. A cet effet, deux volets sont à distinguer : l'appui aux personnes en difficulté et le développement de la sécurité sociale en Guinée. Pour le

premier volet, la politique du Gouvernement visera à améliorer et à rendre plus opérationnelles les structures en charge de l'action sociale en Guinée. Des mesures spécifiques sont envisagées, au nombre desquelles : des études sur les conditions de vie de couches vulnérables, une l'amélioration des capacités institutionnelles pour une meilleure politique sociale en Guinée, le développement des infrastructures adaptées aux groupes cibles et la mobilisation de l'ensemble des partenaires sur la cause des plus vulnérables.

180. S'agissant de la sécurité sociale, une réflexion importante impliquant tous les partenaires (Etat, société civile, organisations professionnelles, etc..) sera nécessaire afin de définir les orientations susceptibles d'améliorer les perspectives de la sécurité sociale en Guinée. Les initiatives prises dans le domaine de la santé en vue de la protection des pauvres et du contrôle social au niveau local (mise en place d'un fonds de solidarité pour la prise en charge de l'indigence, mutuelle de santé pour le partage des risques etc..) pourraient être instructives à cet effet.

C- Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités et processus participatif

181. Conscient des articulations directes existantes entre la qualité de la gouvernance et les performances des programmes économiques et sociaux, le Gouvernement mène depuis plusieurs années des réflexions et des opérations ayant pour vocation l'amélioration de la gestion publique. Elles se traduisent par, entre autres, le processus de décentralisation engagé, le recentrage du rôle de l'Etat au profit du secteur privé et des collectivités locales, l'amélioration du dispositif législatif, réglementaire et judiciaire et par le processus participatif adopté lors de l'identification des grandes orientations stratégiques pour le développement national.

182. Cette politique sera poursuivie à travers deux axes principaux : l'amélioration de la gestion publique grâce à une meilleure allocation des ressources et une plus grande transparence dans l'exécution budgétaire ; et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en vue d'une meilleure prestation des services publics.

1- Meilleure allocation et transparence dans la gestion des ressources

a- CDMT et secteurs prioritaires

183. L'objectif fondamental du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) demeure la meilleure utilisation des ressources disponibles en vue de la réalisation des objectifs fondamentaux de réduction de la pauvreté. Cette démarche a été adoptée par les secteurs prioritaires (éducation, santé, développement rural et entretien routier) depuis 1998 et par trois nouveaux secteurs (justice ; urbanisme et habitat ; et affaires sociales promotion

féminine et enfance) depuis 1999. Elle permet une meilleure articulation entre les objectifs visés (principaux objectifs de réduction de la pauvreté) et l'allocation des ressources. Elle s'attache également sur l'évaluation de l'impact (mesure du niveau de réalisation des objectifs). Il faut reconnaître cependant que l'efficacité du CDMT a été limitée par la maîtrise tardive du processus par les différents acteurs et par la dégradation de la situation des finances publiques, liée notamment au manque d'assistance extérieure et aux charges financières engendrées par l'insécurité sous-régionale.

184. Dans le but d'améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses, l'approche CDMT sera consolidée et étendue à l'ensemble des secteurs. Sur la base des priorités stratégiques définies pour la réduction de la pauvreté, elle favorisera une meilleure collaboration entre cadres et responsables des ministères centraux et des ministères techniques; ceci à travers la participation à tout le processus et une analyse partagée des principes et contraintes devant guider la gestion des dépenses publiques.

185. Les efforts des prochaines années porteront sur la maîtrise des mécanismes institutionnels et techniques de mise en œuvre de l'approche CDMT (adoption d'une base stratégique pour la préparation budgétaire, évaluation des stratégies pour la réalisation des objectifs convenus, indicateurs et mécanismes d'évaluation des performances etc.). Cette démarche permettra aussi la meilleure coordination de l'aide et l'harmonisation des interventions des différents partenaires.

186. Comme principe essentiel du DSRP, la priorisation des objectifs guidera l'allocation des dépenses. Au terme des 3 dernières années, l'adoption de l'approche CDMT s'est accompagnée d'une restructuration des dépenses en faveur des secteurs définis par les populations comme prioritaires. Le processus participatif engagé permettra de fixer les priorités sur une base consensuelle impliquant tous les partenaires (Etat, populations, partenaires au développement).

b- Décentralisation pour une meilleure qualité des dépenses

187. La stratégie du Gouvernement s'articule autour de l'objectif de mise en place d'une administration de développement au service des populations. Dans cette perspective, le Gouvernement a mis en place des structures et entités administratives déconcentrées plus proches des populations (communes, communautés rurales de développement, quartiers et districts, en plus des structures déconcentrées que sont la région, la préfecture et la sous-préfecture).

188. Ces structures étant déjà opérationnelles, le déficit actuel reste celui de les doter des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la conception et à la réalisation des plans de développement à la base. Les résistances observées au niveau central pour le transfert des ressources vers la base, la faible capacité des collectivités locales en matière

de planification et de gestion du développement, l'inexistence d'institutions financières de soutien et l'insuffisance des mécanismes d'incitation à la performance constituent des contraintes réelles à la dynamique de la décentralisation.

189. Pour faire face au déficit de ressources, des mesures importantes sont déjà prises par le Gouvernement : la mise en place du programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), la rétrocession aux collectivités locales de l'intégralité de l'impôt minimum pour le développement local –IMDL- (rétrocession effective à partir de l'exercice budgétaire 2000). L'action du PACV se traduira par l'appui à la consolidation des structures à la base (amélioration du cadre réglementaire institutionnel de la décentralisation), la mise en place de cadres opérationnels de concertation, le développement des capacités techniques et institutionnelles des communautés rurales et la mise à disposition d'un fonds d'investissement local à gérer par les collectivités à la base.

190. Par ailleurs, des réformes sont en cours en vue d'assurer une plus large allocation de ressources budgétaires aux structures déconcentrées. Ainsi, une nouvelle nomenclature budgétaire permettant une ventilation des dépenses entre services centraux et déconcentrés a été élaborée et sera renforcée par une déconcentration de la gestion budgétaire (transfert des compétences et des responsabilités au niveau déconcentré).

c- Transparence et lutte contre la corruption

191. Dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques engagée en 1998, plusieurs mesures importantes initiées visent la transparence et la régularité de la gestion des dépenses. Au nombre de ces mesures, on peut citer : la simplification et le respect rigoureux des procédures d'exécution du budget ; la coordination accrue entre les administrations pour la collecte et la cohérence des données budgétaires, y compris le financement ; l'informatisation de la chaîne des dépenses, allant de l'engagement au paiement et la production régulière de balances consolidées du Trésor. A cela, il faut ajouter les effets positifs de l'implication des populations dans la formulation, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

192. Pour compléter ce dispositif et améliorer l'efficacité des dépenses, la réglementation des marchés publics ainsi qu'une série de mesures visant à améliorer le régime des marchés ont été mises en place et seront poursuivies.

193. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place un Comité national de lutte contre la corruption et de moralisation des activités économiques, par le décret D/2000/017/PRG/SGG du 4 Février 2000. Ce Comité est constitué de toutes les sensibilités politiques, des représentants de la société civile et des organisations professionnelles. Avec l'appui des partenaires au développement, les activités de ce

Comité permettront de cerner l'ampleur, les formes et les mécanismes de corruption ainsi que l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour une lutte renforcée contre le phénomène.

2- Renforcement des capacités institutionnelles et humaines et processus participatif

194. Comme relevé précédemment, la faible capacité institutionnelle et technique des entités locales est au nombre des contraintes de la politique de décentralisation initiée par le Gouvernement. La même contrainte pèse sur le fonctionnement et l'efficacité des services, comme prestataire de services en faveur des populations ou services d'appui à la promotion de l'activité privée. La stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée en fera un des domaines d'intervention.

195. Dans cette perspective, le Gouvernement a créé deux structures chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de renforcement des capacités, au niveau national et local. Au niveau national, il revient au Secrétariat national pour le renforcement des capacités (SENAREC) la charge de formulation et de mise en œuvre d'un programme national de renforcement des capacités des agents de l'Etat, de rationalisation et de dynamisation des structures, de promotion du secteur privé et de la société civile ainsi que de coordination des interventions en matière de renforcement des capacités. Au niveau local, le PRCI assurera l'essentiel des besoins des structures en termes de capacités de prise en charge des programmes de développement et de réduction de la pauvreté.

a- Processus participatif, décentralisation et responsabilisation des bénéficiaires

196. Les grandes réflexions conduites ces dernières années en vue de réduire la pauvreté en Guinée ont toutes requis l'implication des populations à la base. Mais, les populations ou collectivités locales n'ont véritablement pas pris part dans l'exercice des responsabilités liées à la mise en œuvre des politiques.

197. Pour la préparation du DSRP intérimaire, une large participation des populations à la base a également été observée. En dépit du temps très court qu'il s'était fixé pour la préparation du DSRP intérimaire, le Gouvernement a organisé en mars dernier des consultations dans les 4 régions naturelles du pays et à Conakry. Les populations cibles ont été choisies principalement au sein des couches vulnérables (handicapés, chômeurs, enfants dans la rue, femmes en milieu rural notamment) ; et les consultations ont porté sur la perception de la pauvreté par les populations et leurs propositions de solution. Les résultats des différents ateliers régionaux ont fait l'objet d'une validation au cours d'un atelier national organisé à Conakry le 22 mars 2000.

198. Pour pérenniser ces acquis et responsabiliser les populations dans la gestion effective des actions de développement, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un mécanisme permanent de participation. A cet effet, les efforts s'articuleront autour :

- du renforcement des conseils communautaires au niveau des CRD et de la mise en place des conseils préfectoraux de développement, organes délibérants, et de la promotion du partenariat entre les associations et collectivités locales;
- de l'amélioration du degré de participation et d'implication des populations, des ONG, des associations villageoises et/ou de base et des associations de ressortissants notamment pour la formulation des programmes, la gestion et le suivi des affaires communautaires et locales. Le PACV contribuera à la réalisation de cet objectif;
- de la mise en place et du renforcement des instances de concertation entre les populations, l'administration déconcentrée et les élus en vue de promouvoir la diffusion des textes et documents, déterminer les indicateurs d'impact et de suivi des programmes;
- la responsabilisation des communautés pour la création et la gestion des observatoires locaux de la pauvreté et d'un observatoire national sur la pauvreté;
- de l'élaboration des outils simplifiés de planification et de programmation par la méthode participative (élaboration des plans de développement communautaire, suivi et évaluation des programmes d'investissements) et programmer les investissements sur la base des plans élaborés ;

199. La nouvelle démarche se propose de créer les conditions favorables et durables pour l'élargissement de la participation des populations, du secteur privé et de la société civile à la stratégie de lutte contre la pauvreté. Sa réalisation implique que les populations partagent également des responsabilités en s'impliquant dans les actions de développement.

200. La démarche obéira à deux principes : celui de la responsabilité et celui du rythme de mise en œuvre des réformes. En effet, la responsabilisation ne sera efficace et effective que si elle est partagée par tous les acteurs concernés. C'est pour cela que le Gouvernement entend impliquer le maximum d'acteurs dans le processus afin que les objectifs soient partagés par tous les Guinéens parce que définis par eux-mêmes.

201. Aussi, le souci de faire participer l'ensemble des acteurs, recommande une approche progressive de mise en œuvre. Ainsi, les responsabilités dévolues aux populations et aux collectivités leur seront transférées en fonction de leurs capacités à les assumer effectivement.

b- Renforcement des capacités judiciaires

202. En dépit des efforts fournis jusque là pour garantir une justice performante et équitable en Guinée, d'importants dysfonctionnements continuent à limiter l'efficacité de l'institution judiciaire, entraînant ainsi de réels préjudices sur l'activité économique et sur la vie des populations. Ces dysfonctionnements sont liés notamment à l'organisation de l'institution judiciaire, aux conditions et aux moyens de travail, à la qualité et à la moralité du personnel de justice ainsi qu'aux procédures et conditions d'application des décisions de justice.

203. Pour y faire face, le Gouvernement a lancé en 1995 un vaste programme de réformes destinées à favoriser la meilleure adéquation entre la qualification, l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire, d'une part, et sa mission de promotion économique et sociale, d'autre part. Dans ce cadre, plusieurs textes de loi ont été adoptés au cours des dernières années : texte portant sur l'organisation de la justice, prévoyant au sein des tribunaux de première instance et des cours d'appel la création de chambres spéciales chargées des contentieux économiques, un nouveau code de procédure civile, économique et administrative.

204. A cela, il faut ajouter les mesures de valorisation des ressources humaines (création par le Ministère de la Justice d'un Centre de formation et de documentation judiciaires et remise à niveau de plusieurs magistrats, greffiers et officiers de police judiciaire), les réaménagements dans la procédure d'arbitrage : la clarification des relations entre la police judiciaire et le parquet et la présence des avocats lors des auditions de leurs clients par la police judiciaire est introduite.

205. Pour assurer à la justice guinéenne toute l'efficacité requise et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de l'activité économique et à l'accès aisé et équitable pour tous les justiciables, la poursuite des réformes portera notamment sur le fonctionnement du système judiciaire : célérité et coût de la procédure judiciaire, amélioration de la qualité et de l'exécution de la décision de justice. Des réflexions importantes seront à mener sur le fonctionnement véritable de l'institution judiciaire et sur les mesures nécessaires pour son adaptation aux exigences économiques et sociales actuelles.

206. En attendant, d'importantes réformes sont envisagées par le Gouvernement, au nombre desquelles : la révision du statut du personnel judiciaire ; la mise en œuvre d'un programme de spécialisation des magistrats, notamment en ce qui concerne les questions économiques et financières liées à l'entreprise ; le renforcement des capacités des auxiliaires de justice ; une large diffusion du droit et des recours judiciaires et administratifs (une fondation pour la promotion du droit en Guinée a été créée à cet effet) et la mise en place d'une politique d'accès à la justice par l'institution d'une aide judiciaire devant permettre aux plus démunis de recourir aux tribunaux et de bénéficier des conseils juridiques gratuits.

V. Allègement de la dette, allocation des ressources pour les secteurs sociaux et les indicateurs à moyen terme

1. L'allègement de la dette et allocation des ressources pour les secteurs sociaux

207. A ce stade de préparation du DSRP, les stratégies pour la réduction de la pauvreté sont en cours d'élaboration. Elles seront finalisées et quantifiées et les besoins de financements évalués au cours de la phase d'élaboration du DSRP final. Parallèlement, le niveau de l'allègement de la dette et les mécanismes qui seront mis en œuvre à cet effet seront précisés.

208. En attendant, le Gouvernement guinéen s'engage à consacrer à ces stratégies l'ensemble des ressources qui seront libérées au titre de l'allègement de la dette ainsi que les ressources intérieures qu'il réussira à mobiliser pour le développement du pays. Il sollicitera de ses partenaires les ressources additionnelles pour couvrir les besoins de financement liés aux stratégies de réduction de la pauvreté.

209. Au regard des contraintes à la réduction de la pauvreté et des objectifs prioritaires fixés, le Gouvernement s'engage sur la stratégie suivante pour l'utilisation de ses ressources :

- 1- les ressources provenant de l'allègement de la dette et l'ensemble des autres ressources seront intégrées dans le budget ;
- 2- l'allocation budgétaire sera basée sur les priorités définies par les populations (secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, du développement rural, des routes ..),
- 3- à l'intérieur de ces secteurs, les priorités seront accordées aux services de base, ceux qui vont vers les couches les plus pauvres (éducation de base, santé primaire, etc..),
- 4- des ressources plus substantielles seront transférées aux structures décentralisées et déconcentrées en vue d'une meilleure prestation des services à la base. A cet effet, une partie des recettes locales sera rétrocédée aux collectivités (TPU : taxe professionnelle unique, TUV : Taxe unique sur les véhicules, CFU : Contribution foncière unique). Les modalités de mise en œuvre de cette politique seront précisées dans le DSRP final. En outre, en fonction du niveau d'engagement dans la lutte contre la pauvreté et l'efficacité dans la mobilisation des recettes locales, les collectivités pourraient bénéficier des mesures d'incitation de la part du Gouvernement,
- 5- Dans la gestion du budget, une répartition efficiente sera assurée entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement en vue d'un plus grand impact sur le développement économique et la réduction de la pauvreté,
- 6- Les activités en faveur des femmes et des couches vulnérables (personnes handicapées, enfants dans la rue, personnes âgées, etc..) seront privilégiées, en raison

de la forte incidence de la pauvreté sur cette couche de la population. Egalement, la recherche de l'équité présidera à l'allocation des ressources entre Conakry et l'intérieur du pays, entre les différentes régions, entre zones rurale et urbaine et entre poches de pauvreté et zones moins pauvres.

7- des ressources conséquentes seront drainées vers la lutte contre les MST/SIDA en raison de leurs impacts négatifs sur le développement.

210. Pour le suivi de la mise en œuvre des stratégies, une évaluation trimestrielle sera instituée afin d'examiner le niveau des décaissements par rapport aux prévisions. Aussi, une mission d'inspection se rendra sur le terrain sur une base semestrielle pour constater le transfert effectif des ressources vers la base et évaluer la qualité de la dépense.

211. Enfin, afin d'assurer la transparence dans la gestion des ressources et contribuer ainsi à la qualité des dépenses et à l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, le cadre permanent de concertation mis en place entre le Gouvernement, la société civile et les partenaires au développement analysera, orientera et fera diffuser les informations concernant la lutte contre la pauvreté. Entre autres tâches, ce cadre devra faire le point sur la mise en œuvre du DSRP et de son impact sur les conditions de vie des populations et examiner le niveau et la structure des besoins et de l'appui au développement national. Enfin, ce cadre permanent veillera à la consultation des populations durant tout le processus.

Tableau : les principaux indicateurs de suivi de l'allocation des ressources.

Indicateurs (*)	Moyenne 1995-2000	Moyenne 2001-2003	
		base	Accélééré
Dépenses du secteur de l'éducation / Dépenses totales (%)	15,34	16,0	17
Dépenses de l'éducation de base / Dépenses totales éducation (%)	66,18	67	70
Dépenses éducation de base / Dépenses totales (%)	10,15	10,7	11,9
Dépenses pour la santé / Dépenses totales (%)	3,74	5	6
Dépenses santé de base / Dépenses totales pour la santé (%)	46,16	47,5	48,5
Dépenses santé de base / Dépenses totales (%)	1,73	2,37	2,9
Dépenses pour le dévelop. rural / Dépenses totales (%)	5,10	6,5	7,5
Dépenses d'infrastructures routières / Dépenses totales (%)	1,45	1,6	1,8
Dépenses sociales / Dépenses totales (%)	19,36	22	24
Dépenses pour la réduction de la pauvreté / Dépenses sociales (%)	58,36	60	65
Part des dépenses pour la réduction de la pauvreté/Dépenses totales	13,7	15	17

- (*)
- Les dépenses pour la santé de base sont estimées sur la période 1996-2000.
 - Les dépenses sociales considérées ici sont celles allouées à l'éducation et à la santé,
 - Pour la santé, les dépenses considérées pour la réduction de la pauvreté sont celles réalisées au niveau préfectoral / district
 - Pour l'éducation, les dépenses considérées pour la réduction de la pauvreté sont celles réalisées au niveau de l'enseignement pré-universitaire.
 - Les dépenses d'infrastructures routières sont celles allouées au fonds routier.

2. Les indicateurs à moyen terme

212. La politique du Gouvernement pour les trois prochaines années s'inscrit dans la logique de la stratégie de réduction de la pauvreté en cours d'élaboration. Elle vise la réalisation des objectifs intermédiaires du DSRP à l'horizon considéré.

213. Conformément aux orientations générales du cadre stratégique de réduction de la pauvreté et de la croissance, l'éducation et la santé sont au nombre des secteurs prioritaires du Gouvernement. Ces priorités seront reflétées dans le budget de l'Etat. Ainsi, en plus des efforts de financement fournis ces dernières années, les allocations des ressources seront plus favorables à ces secteurs, en terme absolu et en terme relatif. La mise en œuvre de l'initiative PPTE contribuera à ce financement additionnel.

214. Pour un meilleur impact sur les conditions de vie des pauvres, les produits de l'allègement de la dette seront consacrés à l'investissement. Les besoins de ressources engendrés pour le fonctionnement seront financés par les ressources propres, grâce aux efforts qui seront faits pour la mobilisation des recettes. Le tableau ci-dessous donne un projet de réallocation du budget d'investissement en intégrant l'allègement de la dette prévu en 2001, 2002 et 2003.

Les objectifs à moyen terme et les coûts correspondants sont :

a. Secteur de l'éducation de base

	1999	2000	2001	2002	2003
Taux brut de scolarisation (%) :	53,5	56	62	71	81
Taux brut de scolarisation des filles (%) :	39,9	43	51	60	70
Besoins d'enseignants ¹ :		1817	2402	3.088	3.782
Nombre de salles de classe à construire :		245	560	985	1537
Nombre de salles de classe à réhabiliter :		703	703	703	822

Dépenses d'investissement en salles de classe (en Milliers de FG)

	2001	2002	2003
Coût total de construction	10.708.687	19.580.355	31.786.156
Coût réhabilitation salles	9.880.055	10.275.258	12.496.546
Coût équipement des salles	4.790.849	6.928.156	9.684.590

¹ Les besoins d'enseignants exprimés sont liés à l'augmentation des effectifs des élèves, en tenant compte des infrastructures scolaires réalisées par les communautés à la base et les projets de développement intégré (PAIB, PDR, PACV etc...).

Total	25.379.601	36.783.767	53.967.292
Dépenses de rénovations et extensions IRE/DPE	20.364.699	21.201.848	22.060.872
Total investissement	45.744.290	57.985.615	76.028.164

Dépenses de fonctionnement (en Milliers de FG)

	2002	2002	2003
Dépenses personnel	32.931.452	35.306.542	38.171.171
Dépenses fonct./ matériels	6.026.686	6.615.901	7.366.827
Dépenses livres et guides	3.434.606	3.537.644	3.643.773
Total dépenses	88.137.033	103.445.703	125.209.935

Ces coûts sont estimés sur la base d'un modèle de simulation financière. Ils peuvent faire l'objet de modifications lorsque les stratégies seront affinées et les coûts rigoureusement évalués.

b. Secteur de la santé

215. Dans son programme de santé, un important volet concerne la santé des enfants et des femmes. A cet effet, le Gouvernement a entamé la mise en œuvre d'un ambitieux programme de vaccination des enfants de moins d'un 1 an et des femmes en âge de procréer. Ce programme s'étend de 2000 à 2004.

Les objectifs de couverture vaccinale sont :

Vaccins (*)	Objectifs de couverture vaccinale (en %)				
	2000	2001	2002	2003	2004
BCG	80	85	90	95	95
DTC	70	75	80	85	90
VHB	20	30	40	45	50
VAR	80	85	90	90	90
VAA	20	30	40	45	50
VPO	70	75	80	85	90
VAT-2 +	60	65	75	85	90

216. Les vaccins BCG, DTC, VHB, VAR, VAA et VPO sont destinés aux enfants, tandis que le VAT-2 + est destiné aux femmes en âge de procréer. Pour la mise en œuvre de ce

programme un financement de 12.669.848 dollars US est requis ; ce budget étant structuré comme suit :

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
- Vaccins :	879.685	1.106.314	1.360.720	1.539.242	1.706.448	6.592.409
- Matériel d'injection	520.229	581.432	612.034	657.937	688.538	3.060.170
- Autres	512.936	573.281	603.454	648.712	678.886	3.017.269
Total	1.912.850	2.261.027	2.576.208	2.845.891	3.073.872	12.669.848

Le détail des coûts est présenté dans l'annexe 5. Comme pour l'éducation, ces données peuvent faire l'objet de quelques modifications, en fonction des réflexions en cours.

Hydraulique villageoise

Durant les 15 dernières années, des efforts substantiels ont été faits dans le développement des infrastructures hydrauliques en milieu rural. De 1985 à fin 1999, près de 8.500 points d'eau (dont plus de 6.600 forages) ont été réalisés. Les statistiques des réalisations de 1980 à 1999 sont présentées en annexe (voir annexe 7).

Le programme actuellement poursuivi par le service national d'aménagement des points d'eau (SNAPE) vise à porter le nombre de points d'eau réalisés à 15.000 en l'an 2005. Il faut noter que le cumul des réalisations s'élevait à 9.402 points d'eau au 31 Décembre 1999. Dans le cadre de ce programme, un objectif de réalisation de 800 points d'eau par an est fixé entre 2001 et 2003, avec un coût annuel de 16,25 millions de dollars US.

	2001	2002	2003	2000-2005
Nombre de points d'eau à réaliser	800	800	800	5.598
Coût correspondant (en millions de \$US)	16,25	16,25	16,25	113,7

Ce programme intègre aussi un volet assainissement, avec la réalisation de latrines familiales et collectives. Par contre, il laisse à la charge des populations bénéficiaires les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures réalisées, ce qui contribuera à une meilleure efficacité dans la gestion des équipements.

Pistes rurales

La politique de développement rural est constituée de plusieurs composantes, dont celle du développement des pistes rurales. Le programme élaboré pour la période 2001 - 2005 vise la réhabilitation de 5.000 km et l'entretien de 13.500 km de pistes, soit une moyenne de 1.000 km de pistes réhabilitées et 2.700 km de pistes entretenues par an. Les coûts annuels requis à cet effet sont de 30 millions de dollars pour la réhabilitation et 4,6 millions pour l'entretien.

<i>Indicateurs</i>	<i>2001</i>		<i>2002</i>		<i>2001-05</i>	
	<i>Longueur</i>	<i>Coût</i>	<i>Longueur</i>	<i>Coût</i>	<i>Longueur</i>	<i>Coût</i>
	<i>km</i>	<i>Millions \$US</i>	<i>Km</i>	<i>Millions \$US</i>	<i>km</i>	<i>Millions \$US</i>
Réhabilitation	1.000	30	1.000	30	5.000	150
Entretien	2.700	4,6	2.700	4,6	13.500	23
Total		34,6		34,6		173

VI. Risques

217. La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas sans risques. Le succès dépendra en partie de la disponibilité et de la rigueur dans la gestion des ressources. L'expérience vécue depuis 1999, sans appui extérieur et avec les coûts financiers engendrés par l'insécurité dans les pays de la sous-région, a montré les difficultés liées à l'exécution budgétaire, surtout lorsqu'il s'agit de la gestion d'une stratégie à long terme. Pour minimiser ce risque, il sera constamment fait recours au principe de priorisation des objectifs et activités sous-jacentes ; ceci afin de permettre une plus grande efficacité des dépenses. La mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté sera accompagnée par un allègement de la dette guinéenne. Un financement additionnel pourrait être requis auprès des partenaires pour couvrir l'ensemble des besoins de financements. Les réflexions seront menées pour la mise en place des mécanismes de gestion des ressources dans le but de garantir leur utilisation exclusive au service de la pauvreté dans un cadre transparent et partagé.

218. Un deuxième risque important est lié à l'appropriation de la stratégie et des politiques par les bénéficiaires. Cette appropriation est l'un des facteurs primordiaux pour la pérennisation des actions à entreprendre. Elle dépendra en partie des capacités institutionnelles et humaines des structures chargées de la mise en œuvre des stratégies, au niveau central et décentralisé. Les efforts nécessaires à ces éléments sont de taille et demandent un engagement réel et soutenu de la part du gouvernement. Le processus de décentralisation engagé par le gouvernement, la participation qui sera observée dans le

processus de préparation et de mise en œuvre du DSRP ainsi que les actions à mener par le PRCI seront des éléments déterminants à cet effet.

VII. Plan d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté

219. Les réflexions sur les moyens de réduction de la pauvreté en Guinée s'inscrivent dans un processus continu et durable. La stratégie à mettre en œuvre s'enrichira de tous les systèmes d'informations et instruments d'analyse qui seront mis en place. Pour mieux appréhender les disparités entre les sexes et adapter conséquemment les orientations stratégiques, les enquêtes à réaliser pour le DSRP final tiendront compte de l'approche genre. A partir de ce document, un ensemble d'activités seront entreprises pour aboutir à :

1. Une meilleure compréhension de la pauvreté et de ses déterminants ;
2. Une participation plus approfondie, systématique et permanente de la société civile et la mise en place d'un mécanisme permanent de concertation ;
3. La mise à jour des stratégies macro-économiques, sectorielles et intersectorielles ;
4. Une meilleure connaissance de l'impact des dépenses publiques ;
5. L'arbitrage entre les objectifs au sein de chaque secteur et l'arbitrage entre les objectifs des différents secteurs, la cohérence avec le cadre macro-économique et les ressources budgétaires ;
6. La mise en place d'un système de suivi de la pauvreté et d'évaluation de l'impact des politiques, des programmes et des stratégies dans leur ensemble ;
7. La coordination des activités d'élaboration du DSRP.

220. La matrice de l'annexe 3 résume ce plan d'actions avec tous les acteurs qui interviennent dans la réduction de la pauvreté et qui permettra la mise à jour et l'approfondissement de la stratégie de réduction de la pauvreté. Elle est structurée en 7 colonnes : l'objectif visé, les activités à mener, les responsables, les partenaires, les résultats et produits attendus, le coût de l'activité, et le calendrier de préparation et d'exécution.

ANNEXES:

Annexe 1 : Déclaration de politique gouvernementale pour la réduction de la pauvreté

Annexe 2 : Matrice des stratégies et politiques de réduction de la pauvreté

Annexe 3 : Plan d'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté

Annexe 4 : Processus participatif

Annexe 5 : Coût des actions prioritaires pour le secteur de l'éducation et de la santé

Annexe 6 : Les dépenses publiques et leurs allocations entre 1995 et 2000

Annexe 7 : Hydraulique villageoise : Bilan des réalisations au 31 Décembre 1999.

Annexe 1 : Déclaration de politique gouvernementale pour la réduction de la pauvreté.

I. Contexte et justification

1. La nécessité d'améliorer le cadre de développement économique et social a conduit le Gouvernement dès 1985, à mettre en œuvre un ambitieux programme de réformes économiques et financières. Ce programme visait à promouvoir un développement rationnel du potentiel économique de la Guinée, tout en réduisant les déséquilibres macro-économiques dans le cadre d'une économie libérale.

2. La mise en œuvre de ces réformes a permis de réaliser au cours de ces dernières années des progrès importants, notamment la mise en place des conditions d'un développement plus sain et mieux adapté à l'environnement économique international.

3. Malgré la pertinence des réformes engagées, le Gouvernement guinéen a fait le constat, sinon d'une détérioration sensible, au moins d'une stagnation des conditions de vie d'une large partie de la population ; cela en dépit des progrès obtenus au plan macro-économique et financier. L'enquête intégrale budget – consommation (EIBC 1994/95) a évalué à 40,3 pour cent la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

4. Face à cette évolution, le Gouvernement a initié depuis 1995 des réflexions et engagé des actions multiples tendant à concilier croissance économique et progrès social. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration en 1997 du document «Guinée, Vision 2010», qui prend en compte les préoccupations de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Les objectifs de cette vision ont été présentés et discutés avec les partenaires lors du Groupe Consultatif sur la Guinée tenu à Paris en juin 1998.

5. Cependant, la pauvreté reste encore très importante et les actions engagées jusque maintenant, n'ont pas pris en compte toutes les dimensions du phénomène, aussi bien du point de vue de sa manifestation, que de celui des conditions de sa régression. La persistance de la pauvreté se traduit par la faiblesse des revenus et les inégalités dans l'accès aux ressources disponibles, le bas niveau d'éducation et de qualification des populations, la persistance des maladies et de la sous-nutrition etc...

6. C'est dans ce contexte que le Gouvernement s'engage résolument et de façon solennelle à poursuivre, amplifier et systématiser les mesures et actions de lutte contre la pauvreté.

II. Les objectifs

7. Le Gouvernement se propose de mettre en œuvre un ensemble de mesures cohérentes couvrant de manière holistique tous les secteurs. Dans ce cadre, la politique du

Gouvernement visera principalement à créer les conditions d'un développement socio-économique durable avec comme finalité première l'éradication de la pauvreté.

8. Pour réaliser ses objectifs de réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'engage à renforcer son cadre macro-économique, à assurer une gestion efficace des ressources publiques et à améliorer l'environnement du secteur privé ainsi que l'efficacité de l'administration. Aussi, compte - il poursuivre et amplifier les mesures axées sur la décentralisation et la déconcentration.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

9. Un cadre intérimaire de lutte contre la pauvreté a été élaboré à la suite des consultations des populations sur l'ensemble du territoire national selon un processus participatif. Il s'articule autour du renforcement de la croissance et du partage équitable des ressources entre les différentes couches de la population. Pour sa mise en œuvre, des stratégies opérationnelles sont conçues au niveau sectoriel et intersectoriel, la cohérence d'ensemble étant assurée à travers le processus de préparation et d'exécution de ces stratégies.

10. L'implication effective des populations dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de cette stratégie permet de s'assurer que les mesures qui en découlent seront basées sur l'analyse objective des réalités socio-économiques du terrain. Aussi, au regard de la multitude et de la complexité des besoins, il importera de procéder par priorisation des objectifs. A la suite de ce document intérimaire, un Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera élaboré.

11. Les principes qui guideront l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de stratégie de lutte contre la pauvreté reposeront sur:

- l'approche holistique
- la participation et la responsabilisation
- la priorisation
- la transparence dans la gestion des ressources publiques
- l'efficacité et l'efficience de l'administration dans la fourniture de services de qualité à la population.

12. En outre, un système de suivi et d'évaluation, reposant sur des indicateurs adéquats, sera mis en place pour apprécier la pertinence et mesurer rigoureusement l'impact des politiques menées.

13. Enfin, le Gouvernement s'engage à faire du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) le cadre unique de référence pour son action en faveur du développement ; et il sollicitera le même engagement de la part de ses partenaires.

Annexe 2 : Matrice des stratégies et politiques de réduction de la pauvreté

Contenu:

- I. Politique budgétaire
- II. Politiques monétaire, financière et de change
- III. Développement rural
- IV. Secteur minier
- V. Energie
- VI. Transport
- VII. Education
- VIII. Santé
- IX. Eau
- X. Urbanisme et habitat
- XI. Genre et Equité
- XII. Environnement
- XIII. CDMT et secteurs prioritaires
- XIV. Décentralisation
- XV. Renforcement des capacités judiciaires
- XVI. Système de suivi et d'analyse de la pauvreté

A- Stabilisation macro-économique et croissance

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
I. Politique budgétaire :			
Améliorer la gestion des finances publiques	<p>Amélioration du niveau des recettes, en particulier les recettes non minières</p> <p>Améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources publiques</p> <p>Assurer la discipline budgétaire</p> <p>Renforcer le cadre de contrôle des dépenses</p> <p>Améliorer l'efficacité et la compétitivité de la passation des marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'administration de l'impôt en restructurant les services fiscaux de Conakry et de l'intérieur / Renforcer la gestion de la TVA en particulier par le transfert systématique des informations de la DND à la DNI. - Contrôler plus efficacement le recouvrement de l'impôt par la mise en place d'indicateurs et d'incitations pour les agents de recouvrement. - Améliorer le recouvrement des recettes douanières par (i) le renforcement de la coordination entre les services des Douanes et la SGS, (ii) le redéploiement et formation du personnel, et (iii) la réduction et le renforcement du suivi des exonérations. - Renforcer le cadre de dépense à moyen terme (CDMT) en mettant l'accent sur : (i) la mise à jour régulière des stratégies et des objectifs sectoriels, (ii) le renforcement de la capacité d'exécution et de suivi du CDMT, (iii) la décent. de la gestion des ressources budgétaires, et (iv) l'application à tous les secteurs. - Produire les données détaillées sur l'impact des nouveaux projets sur les dépenses récurrentes. - Améliorer les prévisions à moyen terme des dépenses et allocations intersectorielles en assurant la compatibilité avec le cadrage macro-économique. - Produire pour chaque exercice des comptes budgétaires définitifs vérifiés (loi de règlement) au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice. - Mettre en place une base de données sur les coûts unitaires pour les catégories courantes de matériels et 	<p>Réaliser un excédent brut intérieur de 3% du PIB en 2002</p> <p>Faire passer les recettes non minières de l'équivalent de 7,8% en 99 à 10% en 2002</p>

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
		de travaux. - Renforcer la préparation, l'exécution et le suivi des projets. - Adopter un nouveau système pour la gestion des contributions locales relatives aux projets financés par l'IDA. / Faire préparer des audits indépendants des passations de marché de chaque ministère sectoriel. - Suivre les dépassements de délai au stade de la signature des marchés et des paiements y afférents. - Appliquer les procédures budgétaires et réglementaires et harmoniser textes y afférent - Réorganiser la Direction nationale du Trésor.	
II. Politiques monétaire, financière et de change			
Assurer la stabilité économique et financière et améliorer les conditions de financement de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser l'inflation - Stabiliser le taux de change - Promouvoir le développement durable de la micro-finance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une gestion prudentielle de la liquidité intérieure par l'utilisation d'instruments de contrôle indirects tout en veillant au strict respect des coefficients de réserves obligatoires. - Poursuivre la politique de non intervention des pouvoirs publics dans la fixation du taux de change et renoncer à toutes formes de pratiques discriminatoires et restriction des changes. - Autoriser l'intervention des bureaux de change sur le marché aux enchères de devises. - Amener le secteur privé informel à céder au système formel la totalité des recettes d'exportation - Développer et appliquer les principes de la mutualisation dans les institutions de la micro-finance. - Elaborer un cadre réglementaire de micro-finance et former le personnel à l'application de cette réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'inflation à moins de 4% l'an Porter le niveau des réserves officielles de change à l'équivalent de 6 mois d'importations en 2003. limiter l'écart entre les marchés parallèle et officiel de change à moins de 4% en 2002. Doter toutes les CRD d'au moins une caisse locale de crédit et d'épargne. limiter le taux d'impayés sur les

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le contrôle des institutions financières. - Création d'une seconde zone monétaire en 2003 - Promouvoir l'harmonisation des structures de micro-finance existant dans la sous-région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les populations à la base dans la gestion des caisses locales et la définition du dispositif de sûreté. - Adapter les règles prudentielles aux normes édictées par le Comité de Bâle. - Mettre en application le nouveau plan comptable bancaire et renforcer le rôle des commissaires aux comptes. - Uniformiser le régime fiscal applicable aux banques. - Contrôler de façon hebdomadaire l'expansion de la base monétaire et renforcer l'efficacité des instruments de politique monétaire. - Interdire tout dépassement même exceptionnel de ce seuil. - Encourager le public à détenir des titres de la dette publique. - Poursuivre une politique de change flexible et réaliste. - Uniformiser la réglementation et les règles prudentielles applicables aux structures de micro-finance opérant dans la sous-région. 	<p>crédits à 5% en 2003.</p> <p>Réaliser deux inspections par an des institutions financières.</p> <p>Limiter le déficit budgétaire hors dons (base engagements à 4% du PIB au maximum).</p> <p>Limiter le financement monétaire du trésor à 10% des recettes fiscales de l'année antérieure.</p>
III. Développement rural			
<p>1. Améliorer l'alimentation et la sécurité alimentaire.</p> <p>2. Augmenter les revenus des populations en milieu rural</p>	<p><u>Agriculture</u> Augmenter la production et la productivité agricole et permettre la transformation et la commercialisation des produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de techniques améliorées de production et de conservation. - Développement des infrastructures de base : transport, eau, etc. - Amélioration du cadre institutionnel juridique et réglementaire : code foncier et domanial, en particulier, améliorer l'accès à la terre des groupes défavorisés ou fragilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de croissance du PIB agricole de 10% par an en 2010. - Taux d'accroissement des rendements et des récoltes des différentes cultures. - Quantité de calories disponibles par habitant.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
		<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'accès au micro-crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'importations de riz.
		<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement et gestion rationnelle et durable des ressources naturelles : réglementation, amélioration des connaissances (ex : foyers améliorés). - Renforcement de l'organisation paysanne pour consolider les capacités des agriculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie mise en défense. - Nombre groupements créés et encadrés.
	<p><u>Pêche</u> 1. Maximiser les bénéfices économiques de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles et augmenter la production piscicole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des communautés (création et soutien de comités de développement des débarcadères), - Amélioration des installations (débarcadères et pistes rurales). - Approvisionnement en équipement (moteurs, filets et pièces détachées) grâce à la réduction des taxes à l'importation du matériel de pêche et à des avantages fiscaux. - Traitement et mise en valeur des produits. - Facilitation de l'accès au crédit. - Protection des ressources halieutiques et exploitation rationnelle et durable des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de croissance du PIB du sous-secteur. - Consommation annuelle par habitant de 13 kg en 1997 à 17 kg en 2007. - Quantité de poisson capturé. - Recettes d'exportation tirées des produits de la mer.
	2. Augmentation des revenus des pêcheurs et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la pêche artisanale. - Gestion rationnelle de la flotte industrielle - Gestion des pêcheries continentales - Promotion de la crevetticulture - Gestion des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'emplois créés et le revenus distribués
	<p><u>Elevage</u> Sécuriser les populations et leur assurer un niveau de vie acceptable et produire des excédents commercialisables pour accroître les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification de l'élevage par le développement des filières plus porteuses (aviculture, élevage des porcs, petits ruminants, filière lait,...), - Appui à la formation et au développement des groupements et associations professionnels, 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif du cheptel, par espèce, - Quantité de viande produite. - Nombre d'animaux vaccinés.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	revenus des éleveurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'élevage à l'agriculture par la valorisation de la traction animale et du fumier dans l'agriculture, la collecte et l'utilisation des sous-produits agricoles dans l'alimentation du bétail ; - Protection de l'environnement par les espèces sylvo-pastorales et l'aménagement des points d'eau pastoraux. 	Superficie de banques fourragères / nombre de points d'eau pastoraux aménagés.
	<u>Pour les trois sous - secteurs</u> Améliorer la connaissance du cadre des activités, du suivi, et de l'analyse des problèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la recherche appliquée - Amélioration du système d'information 	- Proportion de paysans connaissant le code pastoral.
IV. Secteur minier			
Accélérer la croissance économique par l'exploitation du potentiel minier du pays.	- Réduire les charges et améliorer la compétitivité du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les plans de réduction des coûts pour CBG, Friguia et SBK,. - Adopter les nouvelles mesures de restructuration pour SBK. - Réduire la part de l'Etat dans le capital de Friguia et/ou recourir à une concession privée. 	- Taux de croissance du secteur (en % par an)
	- Promouvoir les investissements privés et mieux valoriser les produits du secteur	- Promulguer les décrets d'application qui permettront d'harmoniser les dispositions du code minier avec celles des autres textes législatifs.	
		- Améliorer le dispositif institutionnel et mettre en place une politique de développement intégré en vue de la transformation de la bauxite en aluminium.	
		- Associer le secteur privé à la gestion des services géologiques, et restructurer ces services.	

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
V. Energie			
Améliorer le cadre de développement économique et les conditions de vie des populations en assurant une offre	1. Mettre en valeur des ressources locales pour réduire le coût des importations de produits pétroliers et	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'autonomie financière des entreprises - Participation accrue du secteur privé - Mise en place d'un organisme de régulation - 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès de 65% au moins avant 2020 (à partir d'un taux de 7% en 1999) - Prix du kWh réduit de 30% en 2000 (à partir du prix moyen de 176 FG en 1999)
d'énergie suffisante, régulière, compétitive et accessible pour les populations.		<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de gains de performance (productivité, rentabilité, régularité, qualité) - Appui au Fonds de Développement Energétique - Maîtrise de la gestion du réseau de distribution par la réduction des pertes techniques et commerciales - Assainissement de la gestion, rationalisation et baisse des charges - nettoyage des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de facturation de 53% en 2000, 70% en 2001, 75% en 2002, 80% en 2003 et 85% en 2004 (à partir d'un taux de 43% en 1999) - Taux de recouvrement des factures de plus de 85% à partir de 2000 (à partir d'un taux de 83% en 1999).
	2. Promouvoir l'hydroélectricité, les énergies renouvelables (solaire, biomasse)	- Définition et mise en place des politiques incitatives, en termes d'amélioration du cadre de l'investissement, de mesures d'appui et d'avantages fiscaux.	
	3. Promouvoir l'électrification rurale décentralisée	- Densification du réseau par une forte hausse du nombre d'abonnés et une baisse du coût d'accès	
VI. Transport			
Amélioration de la mobilité des citoyens	1. Améliorer des conditions de transports des populations les plus défavorisées.	<ul style="list-style-type: none"> - Planification et gestion de l'entretien routier, - Développement des intermédiaires de transport routier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles infrastructures créés ou améliorées : <ul style="list-style-type: none"> . Nombre de km de pistes . nombre de km bitumés

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	2. Augmenter, améliorer et entretenir le réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et garantir le financement de l'extension et de l'entretien des routes et pistes - Assurer la construction et le bitumage du corridor routier Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget alloué par l'Etat - % du réseau en bon état - Nombre de véhicules par km et par jour
	3. Désenclaver les centres économiques régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - Relance des services de transport ferroviaire - Mise en place d'une politique de complémentarité entre les différents modes de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> - % trafic commercial - nombre de centres
	4. Améliorer les capacités institutionnelles nationales et des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et redéploiement des capacités nationales - Promotion des PME et des ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PME financièrement viables - Chiffre d'affaires PME - Volume des travaux réalisés

B- Développement et accès équitable aux services de base

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
VII. Education			
Améliorer le niveau d'éducation de la population	<p>1. Généraliser l'Enseignement de base en améliorant l'efficacité interne par la prise de mesures réglementaires pour réduire sensiblement les taux de redoublement dans les cycles primaire et secondaire et ce pour atteindre les objectifs éducatifs .</p> <p>2. Augmenter le taux d'alphabétisation au sein de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des salles, recrutement, formation et perfectionnement des personnels enseignants, d'encadrement et de gestion - Assurer l'éducation spécifique des handicapés physiques. - Promouvoir le développement de l'enseignement privé - Etudier, dans les zones urbaines, la possibilité d'extension de la double vacation sur les salles de classe, - Offrir des opportunités aux jeunes non scolarisés et déscolarisés par le développement des Centres NAFA (écoles de la seconde chance), des centres d'alphabétisation professionnalisante et des centres communautaires d'alphabétisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'admission en 1^{ère} année. - Nombre de salles/classes construites - Nombre de salles de classe réhabilitées - Ratio élèves/maître - Postes d'enseignants supplémentaires - Postes d'enseignants contractuels - Nombre de centres NAFA, d'alphabétisation professionnalisante et de centres communautaires d'alphabétisation construits et

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
			fonctionnels
	3. Améliorer la qualité de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de manuels scolaires - Qualification de l'enseignement dans les écoles par la formation initiale et continue des personnels enseignants. - Développement de la capacité de vérification systématique des connaissances acquises par les élèves - Amélioration de la formation et de la motivation des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre moyen de manuels par élève - Nombre de concours professionnels organisés - Pourcentage des enseignants formés (formation continue) - Taux de passage aux examens de fin de cycle - Taux de redoublement - % d'enseignants inspectés
	4. Améliorer l'efficacité de la formation et des enseignements	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des programmes et ouvertures de nouvelles filières adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes révisés et opérationnels, - Nombre de filières créées
	5. Poursuivre la politique d'équité entre les sexes et les zones en matière de scolarisation et accroissement de la participation des communautés dans la définition des finalités de l'école et de sa gestion (construction, réhabilitation, entretien).	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents par les APEAE, les ONG, et autres associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation pour les filles et garçons, et pour les zones urbaines et rurales - Age moyen d'accès à l'école pour les filles et les garçons
	6. Réduire les contraintes d'accès à l'éducation pour les pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des dépenses privées d'éducation surtout pour les couches défavorisées ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses moyennes d'accès à l'école
	7. Améliorer le système d'information et de production des études au niveau sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> - Production des annuaires statistiques dans un délais qui permette la prise de décision - Production des sous produits des annuaires par rubrique (personnels, examens, redoublements etc....) - Etudes sur l'efficacité interne du système (surtout au secondaire) - Etudes sur l'efficacité externe (problématique formation - emploi) - Publication d'annuaire séparé pour l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents statistiques produits - Nombre de documents d'études / d'évaluation produits - Périodicité - Nombre de personnes affectées

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
		public et privé - Introduction des données financières dans les annuaires - Réglementation de la diffusion des annuaires statistiques	
	8. Renforcement institutionnel par la création d'un Bureau de stratégie et de coordination de la politique éducative	- Création d'un bureau de stratégie suite aux recommandations du rapport sur l'Analyse Economique et Financière du secteur de l'Education - Installation du bureau de stratégie et la nomination du personnel en charge ; - Définition des missions et des études à développer sur le secteur.	- Textes organiques élaborés, mission et attribution définie
VIII. Santé			
Améliorer l'état de santé de la population	1. Améliorer l'accès des pauvres aux services essentiels de qualité.	- Amélioration de l'accès géographique des pauvres au paquet minimum de soins, extension de la couverture et développement de services à base communautaire ; - Améliorer la disponibilité et la promotion des médicaments et consommables essentiels génériques de qualité et à moindre coût, - Améliorer l'accès financier en augmentant l'équité dans l'allocation des ressources et la tarification des services, - Améliorer la qualité des soins essentiels en assurant la mise en place des standards de qualité technique et d'accueil.	- Taux de mortalité infantile de 98‰ à 70‰ - Taux de fécondité en milieu rural de 6,6 à 5 - Part du budget de santé dans le budget national de 5% à 10% - Taux d'exclus géographiques de 40% à 20% - Taux d'exclus financiers de 25% à 10% - Taux d'utilisation des services de 30% à 60% - Taux de rupture en médicament de 20% à 5%

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	2. Améliorer le contrôle social et la capacité des institutions décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des mutuelles pour les soins obstétriques d'urgence, - Etablissement de conseils de santé, la tutelle des Communautés rurales de développement - Créer des comités consultatifs des usagers dans les hôpitaux préfectoraux, régionaux et nationaux, - Mener une expérience pilote de subvention de fonds sociaux à base communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité maternelle de 660 à 350 pour 100,000, - Utilisation des services d'accouchement de 35% à 50%
	Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA et réduire les pratiques traditionnelles néfastes	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en place sur l'ensemble du territoire nationale d'activités avancées vers les groupes les plus exposés (prostituées, routiers, voyageurs, armée etc..) avec distribution de condoms, traitement de MST et test conseil, - Mettre en place une campagne de communication vers les jeunes comportant les messages clefs sur le comportement à adopter pour éviter la contamination sexuelle, - Ouvrir un centre de dépistage volontaire dans chaque capitale de région naturelle. - Sensibilisation de la population - Programme d'Information/Education / Communication (IEC), - Evaluation des besoins et appui (formation, financement etc..) à la reconversion des femmes exciseuses 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de prévalence du VIH inférieur à 5% au niveau national - Taux d'utilisation systématique du condom lors des relations sexuelles hors conjugales de 40% - 100% disponibilité des médicaments contre le SIDA - Pourcentage de personnes observant les mesures de prévention contre les MST/SIDA - Taux de mariages et de relations sexuelles précoces de 30% à 10% - Taux de prévalence contraceptive. - Nombre d'exciseuses reconverties, - % de petites filles excisées

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	5. Lutter contre les carences nutritionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'utilisation du sel iodé : campagne de marketing, système multi-sectoriel de contrôle et de suivi de qualité, - Mise en place de services de réhabilitation nutritionnelle en milieu hospitalier - Activités promotion nutritionnelle à base communautaire - Promotion de l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux des petits poids de nouveau-nés de 25% à 15% - Taux de malnutrition chronique de 26% à 15%, - Taux d'anémie chez les femmes enceintes de 60 à 40%. - Consommat. de sel iodé > 90% - Consommation en fer des femmes enceintes de 50 à 80%
IX. Eau et Assainissement			
Améliorer les conditions de vie et de compétitivité de l'économie en assurant une offre en eau et eau potable régulière, suffisante et à moindre coût .	1. Protéger les sources et réserves d'eau, les bassins versants, sols, forêts et végétations	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les ressources naturelles - Mettre en place un système d'information hydraulique intégré - Développer le Fonds de l'Eau - Lancer, appuyer les programmes de protection des ressources naturelles, des écosystèmes à travers la coopération régionale et internationale - Renforcer les opérations d'assainissement continues (assurer un drainage fonctionnel des villes, réaliser des équipements adéquats pour la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées). 	<ul style="list-style-type: none"> - Morbidité liée à la mauvaise qualité de l'eau réduite de plus de 50% - Taux d'accès à l'eau potable (de 10% en 1985 et 50% en 1998) rehaussé à plus de 90% avant 2010 - 150 litres et 50 litres d'eau fournis par habitant et par jour en zones urbaines et rurales respectivement avant 2020 - 15.000 points d'eau modernes réalisés en 2005, avec la norme de 10 litres par jour par habitant à tous les villages de plus de 100 habitants
	2. Faciliter la fourniture d'eau à l'agriculture et à l'industrie		

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
X. Urbanisme et habitat			
Améliorer les conditions d'habitat de la population	1. Doter 22 villes et leurs CRD d'un document guide	- Elaboration des schémas directeurs d'urbanisme de 22 villes et CRD	- Disponibilité de documents guides
	2. Améliorer l'environnement physique des populations urbaines et rurales	- Fourniture de services d'assainissement - Restructuration des anciens quartiers	- Systèmes d'assainissement collectifs et autonomes améliorés
	3. Mobiliser les ressources locales	- Construction d'équipements marchands des communes et CRD	- Amélioration des recettes
	4. Favoriser l'accès au titre foncier	- Densification des points géodésiques	- Accès à un plus grand nombre de demandeurs
	5. Aménagement de zones d'habitation	- Viabilisation de 900 hectares de terrains urbains	- Disponibilité de terrains aménagés
	6. Gestion rationnelle du secteur urbanisme et habitat	- Collecte de données statistiques du secteur et informatisation foncière à travers le code foncier et domanial	- Disponibilité de données statistiques.
Autres programmes	Aménager les zones d'habitation et fournir les services de base prioritaires (collecte des déchets / ordures, ..) Aménagement et entretien du réseau routier Favoriser l'emploi en milieu urbain.	- Améliorer la situation foncière par la révision de la législation foncière à travers le code foncier et domanial, - Améliorer l'offre des services urbains par la décentralisation progressive de la gestion urbaine et la mise en place de mécanismes de financement autonome. - Soutenir les PME actives dans le secteur de la collecte des déchets. - Restructurer le SPTD (Service public de transfert des déchets). - Entreprendre des études environnementales et la construction d'une nouvelle décharge. - Exécuter le programme de réhabilitation des quartiers en favorisant les projets/ HIMO. - Entreprendre la préparation d'études de faisabilité et de documents d'appel d'offres pour le réseau routier primaire.	- Nombre d'emplois créés. - Disponibilité des études et nouvelle décharge.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
		<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre un audit urbain et financier pour dix communes. - Exécuter des programmes d'investissements prioritaires et des programmes d'aménagement communal dans ces dix communes 	
XI. Genre et Equité			
Améliorer les conditions de vie des femmes par une amélioration de statut économique et social.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la qualité des prestations par les services publics 2. Accroître le revenu des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre et la qualité des services de base en faveur des femmes ('éducation, santé etc..). - Accroître les capacités techniques et technologiques et l'entrepreneuriat des femmes. - Réduire l'exclusion aux facteurs de production et favoriser l'insertion et la promotion des populations en difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'accès des femmes aux services de base - Prévalence de la pauvreté chez les femmes
Promouvoir l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes dans les différents instruments juridiques	<ol style="list-style-type: none"> 3. Améliorer le statut juridique de la femme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le cadre légal de protection de la femme et de l'enfant, - Produire et diffuser un guide juridique sur les droits des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes juridiques produits ou révisés et adoptés - Disponibilité du guide et nombre de personnes et de partenaires touchées par la diffusion
XII. Environnement			
Protéger le potentiel naturel du pays	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger les sources et réserves d'eau, les bassins versants, sols, forêts et végétations 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des textes législatifs et réglementaires, notamment en matière d'évaluation environnementale, de manière à établir des normes de référence pour la sauvegarde de l'environnement. - Etablir des systèmes de suivi pour guider les activités minières, protéger les zones côtières et garantir une exploitation durable des ressources forestières. - Adopter et appliquer un plan de protection et de gestion communautaires du Fouta Djallon. 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité des textes réglementaires et législatifs - disponibilité du plan de protection

B- Gouvernance et Renforcement des Capacités

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
XIII. CDMT et Secteurs prioritaires			
Augmenter l'impact des dépenses publiques sur la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure allocation des ressources.	1. Améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources publiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le cadre de dépense à moyen terme (CDMT) en mettant l'accent sur : la mise à jour - Revue des stratégies et des objectifs sectoriels, amélioration des prévisions à moyen terme des dépenses, allocations prioritaires des dépenses, renforcement de la capacité d'exécution et de suivi du CDMT , 	<ul style="list-style-type: none"> - Part du budget alloué aux secteurs prioritaires - Par des dépenses de réduction de la pauvreté / total dépenses - Part des dépenses allouées aux structures déconcentrées
	2. Amélioration de la qualité des prestations par les services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du CDMT par tous les secteurs. - Renforcer les ressources humaines et le cadre institutionnel pour améliorer la prestation du service public. - Améliorer la communication entre prestataires et bénéficiaires des services. - Mettre en place des systèmes d'incitation appropriés et axés sur les résultats et instituer les sanctions. 	
	3. Renforcer la transparence dans la gestion des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un système d'audit des marchés publics et des projets d'investissement - Elaborer et diffuser les indicateurs de performance - Elaborer les lois de règlement sur base annuelle pour revue par l'Assemblée 	
XIV. Décentralisation			
Améliorer la qualité des services publics à travers une décentralisation	1. Renforcer la base de ressources des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Ventiler les allocations des secteurs au niveau des entités décentralisées et suivre l'exécution - Etudier d'autres mesures de mobilisation de ressources en faveur des collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Part du budget alloué et décaissé pour les entités décentralisées, par secteur

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	2. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la base institutionnelle des structures à la base et les doter des capacités nécessaires pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement - Améliorer la communication entre prestataires et bénéficiaires des services - Mettre en place et renforcer les instances de concertation entre les populations, l'administration déconcentrée et les élus, - Elaborer des outils simplifiés de planification et de programmation par la méthode participative - Responsabiliser les communautés pour la création et la gestion des observatoires locaux de la pauvreté; - Mettre en place des systèmes d'incitation appropriés et axés sur les résultats 	
	3. Réduire l'impact de la corruption sur le développement économique et social du pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la nature et l'étendue de la corruption - Elaborer une stratégie de lutte contre la corruption - Mettre en place un plan d'action pour une lutte renforcée contre la corruption 	
XV. Renforcement des capacités judiciaires			
Permettre à chaque Guinéen de faire valoir ses droits	1. Garantir l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme de la justice	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du Conseil Supérieur de la Magistrature. - Meilleure gestion de la carrière des magistrats. - Mettre fin aux interférences. - Elimination de la corruption (structure de déclaration des biens, création d'un observatoire, capacités) - Moralisation du secteur (enseignement) - Mise en place d'un corps de magistrats et auxiliaires, documentation pour les professions de justice, plan de carrière des magistrats. 	

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
	2. Garantir l'accès des justiciables a la justice	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'information des Guinéens (simplification, vulgarisation, traduction) - Accès des pauvres à la justice (bureaux d'aide judiciaire, réduction des frais d'enrôlement) - Célérité de l'admin. de la justice (logistique, équipements, sanctions) - Adapter la justice aux besoins et aux réalités - Suivi de l'exécution (voir objectif d'amélioration des informations) 	<ul style="list-style-type: none"> - Durée moyenne de traitement des dossiers.
	3. Promouvoir une plus grande efficacité dans l'organisation et la gestion de la justice	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des structures et rénovation du service public - Réforme de la gestion financière de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la demande de justice (nombre de cas). - Coût moyen de la procédure supporté par le demandeur de justice. - Taux d'exécution des décisions de justice.
	4. Promouvoir la responsabilité et la transparence	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impunité, les abus de droit par les professionnels de la justice en sanctionnant effectivement les manquements et en faisant circuler l'information (rapports d'inspection, actes de justice) 	
	5. Promouvoir un droit plus adapté aux réalités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des textes en vigueur, adaptation des textes aux objectifs d'intégration africaine (OHADA) 	
	6. Amélioration de la connaissance, du suivi, et de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un observatoire de la Justice pour mesurer les indicateurs de performance (personnel judiciaire, société civile, autorités administratives, religieuses et coutumières, femmes) - Série d'enquêtes avant la finalisation de la stratégie (sur les différents objectifs) pour permettre une amélioration de la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité des informations de qualité sur les aspects de la pauvreté .

C-Système de suivi et d'analyse de la pauvreté

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS DETAILLES	STRATEGIES/ACTIVITES	INDICATEURS ET BUTS
Suivre et rendre compte de l'évolution de la pauvreté et de l'impact des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté	Produire un profil de pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête intégrée budget consommation des ménages - Réaliser et mettre à jour une carte de pauvreté - Réaliser une enquête sur l'emploi - Réaliser des enquêtes participatives - Création d'un système d'informations minimum de statistique intégré (SISIRP) et fonctionnement - Création d'un observatoire de la pauvreté et suivi des indicateurs de performances des projets et programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication et diffusion du profil de pauvreté - Publication et diffusion de la carte de pauvreté
	Améliorer la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un schéma directeur de la statistique - Produire les comptes définitifs pour 95-96. - Produire les comptes nationaux provisoires pour 1997-98. - Préparer une balance de paiements unique après consultations entre le Ministère du Plan et la BCRG - Confection de modèles sur la demande des ménages - Confection d'une matrice de comptabilité sociale - Réaliser des revues des dépenses publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du schéma directeur, des comptes de la nation.
	Améliorer la base de connaissance du SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Séro surveillance et test volontaire pour VIH 	Publication de données statistiques sur le VIH/SIDA.

Annexe 3: Plan d'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté : Période Juin 2000 – Mars 2002

OBJECTIF	ACTIVITES	RESPON-SABILITE	PARTENAIRES	RESULTATS/ PRODUITS	COUT	CALENDRIER ET COMMENTAIRES
1- Une meilleure compréhension de la pauvreté et de ses déterminants	. Réalisation de l'EIBC II	DNS	Utilisateurs Société civile Bailleurs fonds	. Rapport EIBC II . Profil de la pauvreté	2.000.000 \$ 50.000 \$	Préparation : Juin-Déc. 2000 Exécution : Janvier 2001 Résultats : Mars 2002
	. Elaboration d'une carte de pauvreté, avec 15 à 20 indicateurs et mise à jour	DNS DNP	Producteurs de statistiques, Bailleurs de fonds	. Carte de la pauvreté	50.000 \$	Octobre 2000 – Janvier 2002
	. Création d'un système d'informations minimum de statistique intégré (SISIRP) et fonctionnement	DNS	Tous producteurs de documents	. Schéma directeur de la statistique . CD-ROM des publications disponibles	80.000 \$	Juin 2000 – Janvier 2002
	. Modélisation des comportements des ménages (santé, éducation, habitat, emploi)	DNS	Secteurs sociaux Bailleurs fonds	. Résultats des modèles et proposition d'actions	80.000 \$	Juin – Décembre 2001
	Etude diagnostic des femmes du secteur informel	DNPF	Banque mondiale FAO Utilisateurs	Rapport étude	50.000 \$	
	Etude sur les conditions de travail des enfants et sur les enfants de rue	DNEPPE	OIT, UNICEF, Banque mondiale HCR, ONG	Rapport étude	60.000 \$	
	. Diverses analyses sur la pauvreté et l'équité	Univer-sité	Secteurs sociaux Bailleurs fonds	Rapports	120.000 \$	Octobre 2000 – Janvier 2002

OBJECTIF	ACTIVITES	RESPON- SABILITE	PARTENAIRES	RESULTATS/ PRODUITS	COUT	CALENDRIER ET COMMENTAIRES
2- Une participation plus approfondie, systématique et permanente de la société civile et la mise en place d'un mécanisme permanent de concertation	. Identification des interlocuteurs sur le terrain et évaluation de leurs capacités et besoins de formations et d'organisation	DND DNP	Bailleurs, ONG Collectivités	. Une meilleure qualification et organisation de la société civile	30.000 \$	Septembre 2000 – Juin 2001
	. Mise en place d'un processus permanent de concertation	DND DNP	Bailleurs, ONG Collectivités	. Mécanismes permanent de concertation avec les populations	50.000 \$	Juin – Décembre 2000
	. Consultations annuelles sur le terrain (toutes régions)	DNS DNP	Société civile Autres ministères Bailleurs	Implication effective des populations dans le choix des actions de développement	80.000 \$	2 consultations dans la période
	. Enquêtes auprès des bénéficiaires (par zone spécifique)	DNS	Services prestataires	Opinion des bénéficiaires sur les services rendus par programmes / projets	120,000 \$	6 enquêtes dans la période
3- La mise à jour des stratégies macro-économiques, sectorielles (voir plus bas) et intersectorielles	Stratégies macro-économiques avec vision de réduction de la pauvreté	MPC MEF BCRG	FMI Banque mondiale Autres bailleurs	Projections des indicateurs macro-économiques et financiers	50.000 \$	Mai – Juin 2000
	Education	Secteur	Autres partenaires du secteur, bailleurs de fonds, société civile	Mise à jour des objectifs, de la stratégie, des coûts, etc.	40.000 \$	Financement à travers les secteurs
	Genre	MASPF E	Idem	Rapports d'études	150.000 \$	Septembre 2000 – Juin 2001
	Santé	Secteur	Idem	Idem	25.000 \$	Idem
	Infrastructure	Secteur	Idem	Idem	25.000 \$	Idem
	Eau	Secteur	Idem	Idem	25.000 \$	Idem
	Autres secteurs	Secteur	Idem	Idem	75.000 \$	Idem

OBJECTIF	ACTIVITES	RESPON- SABILITE	PARTENAIRE	RESULTATS/ PRODUITS	COUT	CALENDRIER ET COMMENTAIRES
4- Une meilleure connaissance de l'impact des dépenses publiques	Revue des dépenses publiques en santé, éducation et agriculture	Secteurs, DNB, DNS	Autres partenaires du secteur, bailleurs de fonds, société civile	Revue des dépenses et recommandations	120.000	2001
	Analyse de l'impact des dépenses publiques	Secteurs, DNB, DNS	Autres partenaires du secteur, bailleurs de fonds, société civile	Rapport d'analyse de l'impact	35.000 \$	2001
5- L'arbitrage entre les objectifs au sein de chaque secteur et arbitrage entre les objectifs des différents secteurs, la cohérence avec le cadre macro-économique et les ressources budgétaires	Evaluation et priorisation des objectifs entre secteurs et au sein du même secteur Analyse de leur cohérence par rapport au cadre macro-économique et les ressources budgétaires	Départements sectoriels MPC MEF BCRG	Bailleurs de fonds	Base de programmation réaliste et pertinente	30.000 \$	Mi-2001
6- La mise en place d'un système de suivi de la pauvreté et d'évaluation de l'impact des politiques, des programmes et des stratégies dans leur ensemble	Détermination des indicateurs et mise en place des mécanismes permettant le suivi et l'évaluation des actions par les bénéficiaires	DNS	DNP Départements sectoriels	Outils de suivi des actions par les bénéficiaires	40.000 \$	3ème trimestre 2000
	Création d'un observatoire de la pauvreté et suivi des indicateurs de performances des projets et programmes	DNS DNP	Services statistiques sectoriels, Université, Bailleurs	Tableau de bord social Suivi des indicateurs de performance	200.000 \$	Concept. : Oct. – Nov. 2000 Collecte : continue
	Mise à jour du modèle	DNP	BM, FMI,	Modèle	50.000 \$	2001

OBJECTIF	ACTIVITES	RESPON- SABILITE	PARTENAIRES	RESULTATS/ PRODUITS	COUT	CALENDRIER ET COMMENTAIRES
	macro-économique et financier (intégrer un volet social)		Autres bailleurs			
7- Coordonner les activités d'élaboration de la SRP	Produire le DSRP Tenue de réunions, ateliers, etc. Suivi des travaux Production de rapports	Comité inter-ministériel et Cellule technique	Tous secteurs, Bailleurs de fonds, société civile	DRSP	350.000 \$	Période
Total					3.875.000 \$	

Calendrier des travaux d'élaboration du DSRP

Activités	Février 2000	Entre le 1 ^{er} et le 10 Mars	Entre le 20 et le 22 Mars	De Mars à Mai 2000	Juin – Sept. 2000	Octobre 2000	De Novembre 2000 à Déc. 2001
Déclaration d'engagement du Gouvernement							
Etats des lieux et préparation des consultations							
Ateliers dans les 4 régions naturelles du pays							
Ateliers de Conakry et de restitution							
Rédaction de la version 1 du DSRP intérimaire							
Constitution de groupes thématiques et Rédaction de la version 2 du DSRP int.							
Rédaction de la version définitive du DSRP intérimaire							
Réalisation de l'EIBC II et de diverses études diagnostic							
Priorisation des objectifs, évaluation des stratégies et analyse de la cohérence avec cadre macro-économique							
Elaboration du DSRP final et tenue de consultations des populations							

Annexe IV: Processus participatif

Contexte

Depuis 1985, la volonté gouvernementale d'impliquer les populations à la base a été largement imprimée dans le choix des orientations et exécution des politiques et programmes nationaux de développement. Il s'agit d'aller à la base pour 'donner la voix aux sans voix' afin qu'ils participent pleinement et se prennent en charge. Cette approche participative par le bas a fait des populations de véritables acteurs responsables plutôt que des spectateurs indifférents de leur propre développement. En Guinée, il s'est matérialisé à l'occasion de l'élaboration du programme national de développement humain (PNDH), 1995-1997. Elle a atteint son point culminant lors des consultations nationales conduites à l'occasion de la préparation de la stratégie d'assistance de la Banque mondiale à la Guinée (SAG), 1997. Celles-ci ont permis aux populations, d'une part, d'identifier leurs priorités de développement ; et, d'autre part, de mettre en place des programmes et projets de développement villageois et de renforcement des capacités institutionnelles des communautés locales, appuyés par un cadre de dépenses à moyen terme pour une gestion macro-économique décentralisée. Dans le contexte de la préparation du DSRP intérimaire, le Gouvernement a initié en Mars 2000 des groupes de discussions sur la perception de la pauvreté par les populations et les résultats, validés lors d'un atelier national à Conakry, le 22 Mars 2000, ont confirmé ceux des consultations nationales de 1997 présentés ici très succinctement.

1. Couverture

Les consultations se sont effectuées en deux phases. La première phase avait consisté en une mission d'éclaireurs. Douze éclaireurs choisis parmi les facilitateurs formés aux techniques participatives ont aidé à préparer les consultations proprement dites dans les 4 régions naturelles du pays, en raison de deux éclaireurs par région et 4 pour la zone spéciale de Conakry. Cette seconde phase a été animée par 26 facilitateurs locaux, dont 6 femmes, tous regroupés en 4 équipes de 4 membres chacune, par région ; la 5^{ème} équipe composée de 10 membres, a couvert les 5 communes urbaines de la ville spéciale de Conakry.

Les consultations proprement dites ont été réalisées dans 25 préfectures sur les 33 que compte le pays. Soixante Une sous-préfectures ont été visitées dont 40 communautés rurales de développement (CRDs) et 21 communes urbaines (CUs). L'ensemble des localités visitées représentait une population de 3.000.000 (2.732, 476) habitants sur une population totale du pays estimée à 7.164.893 habitants d'après les résultats du recensement général de la population de 1996. De plus, 3.380 personnes, dont 1.015 femmes, soit 30% de l'échantillon (voir tableau ci-dessous) ont été individuellement interviewées et 122 groupes-focus tenus sur l'ensemble du territoire national.

Tableau 1 : Représentativité des femmes

Région naturelle	Nombre de femmes	Total des participants	%
Basse Guinée	160	661	24,2
Moyenne Guinée	218	755	28,9
Haute Guinée	161	666	24,2
Guinée Forestière	52	580	9,0
Zone de Conakry	424	718	59,1
Total	1015	3380	30,0

2. Résultats

Usant de la technique du vote simulé ou d'allocation budgétaire ('the budget game'), les populations ont défini comme prioritaires, par ordre d'importance, les secteurs généraux ci-après : secteur social, avec 29% des votes ; infrastructures, avec 25% des votes ; développement rural, avec 24% des votes ; petites et moyennes entreprises, avec 13% des votes ; gouvernance, avec 9% des votes (voir tableau 2). Les 9 premiers sous-secteurs prioritaires - sur les 22 identifiés (voir tableau 3) – ont été : pistes, routes et points (avec 18% des votes) ; santé (avec 13% des votes) ; agriculture (avec 13% des votes) ; éducation (avec 11% des votes) ; hydraulique villageoise (avec 6% des votes) ; emplois (avec 4% des votes) ; électricité (avec 4% des votes) ; élevage (avec 3% des votes) ; justice et sécurité (avec 3% des votes).

Tableau 2 : Synoptique des votes par secteur, sur le plan national

Régions	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière		Conakry		Total	Rang	%
	Votes	rang	Votes	rang	Votes	rang	Votes	rang	Votes	Rang			
Secteurs													
Social	479	2	645	1	513	2	506	3	830	1	2.973	1	29
Infrastructures.	756	1	591	3	565	1	340	2	267	4	2.519	2	25
Dévelop. rural	338	3	634	2	359	3	616	1	487	2	2.434	3	24
PME/PMI	318	4	244	4	210	4	215	4	384	3	1.371	4	13
Gouvernance	92	5	151	5	351	5	63	5	206	5	863	5	9
Total votes	1983		2265		1998		1740		2174		1.0160		100
Total des votants	661		755		666		580		718		3380		

Tableau 3 : Synoptique des votes par sous-secteur, sur le plan national

Régions	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière		Conakry		Toutes régions		Total national	
	Votes	%	Votes	%	Votes	%	Votes	%	Votes	%	Votes	%	Votes	%
Sous-Secteurs														
Routes/pistes rurales	1095	33	599	16	840	25	482	17	95	3	3016	23	3111	18
Santé	380	11	556	15	310	9	346	12	580	16	1592	12	2172	13
Agriculture	363	11	568	15	513	15	349	12	334	9	1793	13	2127	13
Education	295	9	558	15	372	11	343	12	362	10	1568	12	1930	11
Hyd. villageoise	363	11	347	9	179	5	81	3	0	0	970	7	970	6
Emploi	73	2	64	2	69	2	49	2	445	12	255	2	700	4
Electricité	83	3	111	3	79	2	243	8	138	4	516	4	654	4
PME	188	6	178	5	97	3	75	3	109	3	538	4	647	4
Elevage	28	1	155	4	13	0	96	3	173	5	292	2	465	3
Justice/Sécurité	95	3	146	4	129	4	15	1	70	2	385	3	455	3
Jeunesse	0	0	76	2	15	0	109	4	248	7	200	2	448	3
Promotion féminine	0	0	33	1	0	0	88	3	316	9	121	1	437	3
Infrastructures Communaut.	45	1	122	3	50	2	145	5	80	2	362	3	442	3
Décentralisation fiscale	61	2	29	1	101	3	160	6	61	2	351	3	412	2
Protect. environ.	91	3	30	1	30	1	132	5	93	3	283	2	376	2
Bonne gouvern.	45	1	0	0	256	8	0	0	0	0	301	2	301	2
Télep./Télécom.	56	2	46	1	66	2	0	0	73	2	168	1	241	1
Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	216	6	0	0	216	1
Hygiène urbaine	0	0	48	1	0	0	0	0	127	4	48	0	175	1
Eau/ Forêt/Envi.	24	1	82	2	22	1	29	1	0	0	157	1	157	1
T. ferroviaire	0	0	27	1	24	1	2	0	72	2	53	0	125	1
Autres (religions)	20	1	0	0	165	5	150	5	0	0	335	3	335	2
Total votes	3305	100	3775	100	3330	100	2894	100	3592	100	13304	100	16896	100

Ces résultats ont été ensuite renvoyés aux ‘champions’² locaux pour être restitués aux populations consultées en vue d’un ‘feedback’, avec le forum national de validation (FNV). Celui-ci avait réuni plus de 200 participants à Conakry. En dépit d’une différence insignifiante de pourcentage aux conséquences nulles, le vote du forum a validé les résultats des consultations nationales, en confirmant comme prioritaires les secteurs d’infrastructures (33%), du social (27%), du développement rural (27%), de la gouvernance (7%) et de la petite et moyenne entreprise (6%) ; et les sous-secteurs ci-après : routes et pistes (31%), agriculture (15%), santé (15%), éducation (14,9%) et petites et moyennes entreprises (3,4%). Les tableaux 4 et 5 ci-dessous illustrent cette validation des secteurs et sous-secteurs prioritaires.

² ‘Champions’ sont des personnes ressources identifiées par leurs pairs lors des consultations des populations à la base afin de poursuivre et coordonner au niveau local le processus participatif en toute action de développement communautaire les concernant.

Tableau 4 : Résultats des votes de validation des secteurs prioritaires

Secteurs	Groupes					Total	%
	I	II	III	IV	V		
99 votes							
Infrastructures	22	19	6	34	16	97	33
Social	19	10	18	14	20	81	27
Développement rural	12	10	25	17	17	81	27
Gouvernance	6	4	2	5	5	22	7
PM Entreprises	1	2	6	5	2	16	5
Total	60	45	57	75	60	297	100

Tableau 5 : Résultats des votes de validation des sous-secteurs prioritaires

Sous-secteurs	Groupes					Total	%
	I	II	III	IV	V		
Routes / pistes	26	27	25	39	19	136	30
Agriculture	17	7	14	17	12	67	15
Santé	17	8	10	13	19	67	15
Education	14	8	12	13	19	66	15
Hydrauliq. villageoise	1	0	3	5	4	13	3
Environnement	5	1	2	0	2	10	2
Elevage	0	0	4	0	2	6	1
Pêche	0	5	2	1	0	8	2
Emplois	2	3	1	1	3	10	2
Jeunesse	4	2	0	0	0	6	1
Promotion féminine	4	6	0	0	3	13	3
PME/PMI	1	5	0	0	9	15	3
Sécurité	0	0	8	2	10	20	4
Electricité	0	2	5	4	3	14	3
Total	91	74	86	95	105	451	100

3. Opérations

De l'écoute des populations, le Gouvernement est passé aux actes, avec le soutien de la Banque mondiale. Deux opérations de lutte contre la pauvreté sont initiées avec et par les populations, pour répondre efficacement aux priorités qu'elles-mêmes avaient identifiées lors des consultations nationales : le projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) et le projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) pour une meilleure livraison des services à la population. Sur le plan macro-économique, un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) est mis en place, en 1998, pour soutenir les efforts d'amélioration de la qualité des services par une gestion décentralisée des ressources disponibles dans une logique des résultats mesurables.

4. Repères ('benchmarks')

En même temps qu'ils identifiaient leurs priorités de développement, les guinéens se fixaient de repères, (benchmarks) de mesures de ces résultats par rapport aux cibles à atteindre ('targets'). Pour ce faire, une étude situationnelle de base, conduite par le Gouvernement en 1999, a permis de déterminer par secteur prioritaire (éducation, santé, justice, pêche et routes), à l'aide des indicateurs ayant un sens localement, une situation de départ ('baseline conditions') et une situation espérée ('targets') par les populations (voir tableaux 6). Pour des raisons méthodologiques, la phase pilote de cette enquête auprès des ménages avait concerné essentiellement la zone urbaine de Conakry, avant d'être étendue en milieu rural et dont les données recueillies sont en cours de traitement.

Tableau 6 : Niveau de base et niveaux cibles des indicateurs de performance, par secteur

Secteur	Indicateurs de performance				
	Définition	Composante		Niveau	
		Numérateurs	Dénominateurs	Base 1998-99	Cible 2000-03
Education					
	% d'écoles publiques rénovées ou réhabilitées	13	154	8,44	
	% d'écoles publiques disposant de toilettes fonctionnelles avec eau courante	45	154	29,22	
	% d'écoles publiques disposant d'aires de jeux aménagés.	14	154	9,09	
	% d'écoles publiques primaires dotées d'une salle de lecture	0	122	0,00	
	% d'écoles publiques secondaires dotées d'une bibliothèque	4	32	12,5	
	Ratio manuels scolaires élèves	-	-	-	
	% d'écoles publiques inspectées au cours de l'année passée	154	154	100	
	% d'enseignants titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme supérieur	-	-	-	
	% d'enseignants ayant une ancienneté de plus de 5 ans dans l'école	2.517	3.439	73,19	
Santé					
	Coût moyen des prestations dans les services de maternité	84.500 FG	5 Types de prestations	16.900 FG	
	Coût moyen des prestations dans les services de pédiatrie	134.667 FG	4 Types d'affectat.	33.666 FG	
	Coût t moyen des prestations dans les services d'urgence	178.000 FG	5 Types d'affectat.	35.600 FG	
	Coût moyen des 12 premiers médicaments essentiels dans les pharmacies	61.650 FG	-	5.337,5 FG	
	Nombre moyen d'habitants par centre de santé	1.188.575	21	56.599	
	% des formations sanitaires disposant du paquet minimum de ressources matérielles	55	75	73,33	

<i>Secteur</i>	<i>Indicateurs de performance</i>				
	<i>Définition</i>	<i>Composante</i>		<i>Niveau</i>	
		<i>Numérateurs</i>	<i>Dénominateurs</i>	<i>Base 1998-99</i>	<i>Cible 2000-03</i>
Santé (suite)					
	% du personnel ayant bénéficié de formation au cours de l'année passée.	-	-	-	
	% des décès de femmes pendant l'accouchement	-	-	-	
	% des centres de santé ayant une disponibilité en médicaments essentiels supérieure ou égale à 90%	11	12	91,70	
	% des centres de santé disposant du personnel requis	12	16	75	
Justice		-	-	-	
	% des jugements frappés d'appel et confirmés	43	58	74,14	
	% des justiciables satisfaits du verdict rendu	55	95	57,90	
	% du personnel ayant bénéficié de remise à niveau au cours de l'année précédente	-	-	-	
	Nombre de moyen mensuel d'audiences foraines de la cours d'appel	2	12	0,16	
	Nombre moyen d'habitants par juridictions	7.200.000	40	180.000	
	Nombre de juridictions privées			30 cabinets	
	Nombre moyen d'habitants par avocat			14.473,68	
	Coût minimum des prestations judiciaires			100.000 FG	
Pêche					
	Production annuelle de poisson par habitant			34,36 Kg/personne/an	
	Indice annuel du prix du poisson			416 FG	
	Taux de motorisation des barques privées de pêche				
	% des débarcadères aménagés.			17,39	
	% des associations de pêcheurs ayant bénéficiés d'allocation de crédit au cours de l'année précédente.			0,00	
	Nombre d'habitants par point de vente de poisson (COGIP et informel)			4.210,53	
	Nombre moyen de point de vente de poisson (COGIP et informel) / quartier				

<i>Secteur</i>	<i>Indicateurs de performance</i>				
	<i>Définition</i>	<i>Composante</i>		<i>Niveau</i>	
		<i>Numérateurs</i>	<i>Dénominateurs</i>	<i>Base 1998-99</i>	<i>Cible 2000-03</i>
<i>Routes</i>					
	% de Km de routes bitumées	100 Km	700 Km	14,28	
	% de mètres linéaires d'ouvrage d'assainissement réalisés	-	700 Km	-	
	% de mètres linéaires d'ouvrage d'assainissement entretenues au cours de l'année passée.	1480	-	-	
	Nombre de Km2 de routes entretenues au cours de l'année précédente	-	-	-	
	Allocation de fonds routier par Km de route existante	611.203.513 FG	700 Km	873.148 FG	
	Taux d'accroissement du réseau routier (en %)	15 Km	685	2,19	
	Densité du réseau routier	700 Km	-	-	

L'enquête de Conakry a porté sur un échantillon de 806 ménages, représentant environ 0,5% des 160 000 ménages recensés à Conakry lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de Décembre 1996. Ce procédé de tirage aléatoire des ménages au moyen du logiciel SPSS (version 9.0) a permis de garantir la représentativité proportionnelle des communes et des quartiers de Conakry, et donc de l'ensemble de l'échantillon. Un questionnaire de 50 énoncés fermés et 25 ouverts, regroupés en 7 modules, a servi de support à la collecte des données quantitatives et informations qualitatives, avec la participation des chefs de ménages.

Sur la base de l'hypothèse que l'accès aux et perceptions sur les services sont fonction du niveau de bien-être des populations, un des 7 modules a permis de classer les ménages selon leur niveau de pauvreté et d'analyser les données au filtre de cette typologie. Treize indicateurs de pauvreté/richeesse ayant un contenu localement ont servi à la notation des ménages sur une échelle de 0 (démuni de tout, donc très pauvre) à 13 points (pourvu de tout, donc très riche). Les résultats sont présentés comme suit :

Le bureau national du recensement venait d'achever la mise en place d'une base de sondage comprenant la liste exhaustive des chefs de ménages de Conakry, avec des informations sur la commune, le quartier et le secteur de résidence.

Tableau 7 : Répartition des ménages selon le niveau de pauvreté.

Notes	Nombre de ménages	%	% cumulés
0	22	2,7	2,7
1	42	5,2	7,9
2	90	11,2	19,1
3	107	13,3	32,4
4	110	13,6	46,0
5	129	16,0	62,0
6	88	10,9	73,0
7	86	10,7	83,6
8	53	6,6	90,2
9	31	3,8	94,0
10	24	3,0	97,0
11	12	1,5	98,5
12	10	1,2	99,8
13	2	0,2	100,0

Le calcul des quintiles de ces notes a permis de déterminer 5 catégories de ménages, comme illustré dans le tableau ci-dessous. Il a également montré que dans la zone urbaine de Conakry, 62% des ménages (19,1% très pauvres + 42,9% pauvres) tombent dans la catégorie 'pauvre' ; tandis que 16% des ménages peuvent se considérer aisés.

Tableau 8

Niveau de bien-être social	Nombre de ménages	%
Très pauvre	154	19,1
Pauvre	346	42,9
Moyen	174	21,6
Aisé	108	13,4
Très aisé	24	3,0
Total	806	100,0

De ce qui précède, le pourcentage de répartition des ménages en poches de pauvreté par commune, d'après quelques caractéristiques indicateurs de bien-être, se trouve schématisé dans le tableau 9 ci-après :

Tableau 9

Caractéristiques et indicateurs	Commune de résidence					
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Ensemble
Niveau de bien être						
Très pauvre	14,4	14,0	20,0	18,4	22,4	19,1
Pauvre	42,4	51,12	45,5	42,3	41,4	42,9
Moyen	25,4	20,9	21,8	22,1	19,4	21,6
Aisé	12,7	9,3	21,8	14,7	13,3	13,4
Très aisé	5,1	4,7	12,7	2,6	3,4	3,0
Taille du ménage			-			
Moyenne	9,58	8,23	7,96	8,70	9,62	9,00
Médiane	8,00	7,00	8,00	8,00	9,00	8,00
Age du chef de ménage						
Moyenne	50,03	56,65	50,83	51,26	53,05	51,89

Médian	49,00	56,00	50,00	50,00	51,00	50,00
Instruction du chef de ménage						
Sans instruction	45,8	32,6	36,4	41,5	43,7	41,7
Primaire	7,6	11,6	8,2	11,8	10,6	10,3
Secondaire	22,0	27,9	33,6	20,2	22,1	23,3
Supérieur	19,5	20,9	10,9	10,3	9,9	12,2
Indéterminé	5,1	7,0	10,9	16,2	13,7	12,5
Profession du chef de ménage						
Ouvrier.manoeuvre	30,5	20,9	22,7	29,8	20,5	25,4
Fonctionnaire	27,1	32,6	29,1	23,5	17,1	23,2
Commerçant vendeur	11,9	9,3	11,8	12,1	16,3	13,3
Retraité	2,5	-	2,7	5,9	8,7	5,6
Artisan, tailleur	4,2	11,6	10,9	4,0	2,7	5,0
Ména-ge	5,9	14,0	5,5	3,3	2,3	4,2
Agriculteur, pêcheur	--	-	0,9	1,8	4,6	2,2
Autre profession	17,8	11,6	16,4	19,5	27,8	21,1
Moyen fonctionnel de déplacement						
Aucun	77,1	88,4	89,1	86,4	80,6	83,6
Voiture	16,1	11,6	4,5	9,9	13,3	11,3
Moto	6,8	-	5,5	3,3	4,9	4,5
Vélo	-	-	0,9	0,1	1,1	0,6
Possession de :						
Télévision	55,1	51,2	50,0	54,0	46,8	51,1
Réfrigérateur	48,3	44,2	44,5	41,2	33,1	40,2
Téléphone	11,0	16,3	7,3	4,8	7,6	7,6
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	50,0	18,6	34,5	49,3	63,1	50,2
Locataire	42,4	76,7	58,2	43,8	28,1	42,2
Occupation gratuite	7,6	4,7,	7,3	7,0	8,8	7,5
Type de toilettes						
Chasse d'eau	11,9	11,6	3,6	12,5	8,7	9,9
Latrines privées	16,1	11,6	20,9	13,2	28,5	19,6
Latrines communes	66,1	67,4	71,8	65,8	54,4	63,0
Fosse sommaire	5,1	9,3	2,7	7,7	6,8	6,5
Pas de toilettes	0,8	-	0,9	0,7	1,5	1,0
Possession d'une épargne ou de biens facilement monnayables	7,6	7,0	10,9	4,8	2,7	5,5
Capable de prendre en charge :						
Les frais de transport	62,7	39,5	53,6	55,5	53,2	54,7
Les frais médicaux	61,0	44,2	55,5	64,3	59,7	60,0
Les frais de scolarisation	55,9	46,5	50,9	62,9	57,0	57,4

Cependant, les populations et la société civile en général ne possèdent pas encore toutes les aptitudes de base en matière d'organisation, de communication, d'indépendance, de gestion financière et de défense de leurs intérêts pour établir les bases d'un véritable partenariat avec l'Etat et les autres acteurs du développement. Ainsi, leur participation au processus de prise et d'exécution de décisions politiques, économiques et sociales est encore faible tant au niveau national que local. Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé à mettre en place un mécanisme permanent de partenariat. Les mesures prévues à cet effet sont présentées à la page 51.

Annexe V : Coût des actions prioritaires pour le secteur de l'éducation et de la santé

a- Education de base (les coûts sont évalués en milliers de francs guinéens –FG)

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Années horizons du modèle	7						
Population totale	7 625 367	7 871 737	8 126 404	8 389 659	8 661 803	8 943 148	9 234 017
Taux d'accroissement annuel (*)	3,1%						
Pourcentage population 7-12 ans	16,8%						
Population scolarisable 7-12 ans	1 279 900	1 321 254	1 364 001	1 408 190	1 453 870	1 501 095	1 549 920
Pourcentage filles population scolarisable	48%						
Population scolarisable: filles	614 352	634 202	654 720	675 931	697 858	720 526	743 961
Population scolarisable: garçons	665 548	687 052	709 281	732 259	756 013	780 570	805 958
Population candidate au CP1	719 794	751 974	785 625	820 815	857 616	896 104	936 356
Taux de progression population candidate	5%						
Population admissible au C.P. 1 public	642 761	671 576	701 710	733 227	766 189	800 666	836 727
population admissible au public: filles	309 285	323 142	337 634	352 791	368 642	385 221	402 562
population admissible au public: garçons	333 477	348 434	364 076	380 436	397 547	415 445	434 165
Total élèves primaire public ensemble Guinée	619 925	668 523	756 998	874 174	1 025 436	1 212 131	1 428 286

Années		1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux brut de scolarisation primaire		54%	56%	62%	71%	81%	92%
Garçons		65%	69%	74%	82%	92%	104%
Filles		40%	43%	51%	60%	70%	82%
Taux de croissance annuelle du primaire		7,8%	13,2%	15,5%	17,3%	18,2%	17,8%
Garçons		7,8%	13,2%	15,5%	17,3%	18,2%	17,8%
Filles		12,4%	18,8%	20,8%	21,4%	21,5%	20,0%

(*) Le taux d'accroissement de la population tient compte de la présence de réfugiés.

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Projections personnel enseignant							
Besoins en enseignants chargés de classe	12 299	13 285	15 101	17 503	20 592	24 380	28 726
Besoin annuel enseignants (montée effectifs élèves)	-	986	1 817	2 402	3 088	3 788	4 347

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses d'investissement							
Nbre de salles à construire à partir de l'an 2000			245	560	985	1 537	2 061
Coût total de construction des salles de classe			4 501 753	10 708 687	19 580 353	31 786 156	44 341 089
Nbre de salles à réhabiliter à partir de l'an 2000			703	703	703	822	822
Coût réhabilitation des salles en mauvais état			9 500 053	9 880 055	10 275 258	12 496 546	12 996 408
Nombre de salles à équiper à partir de l'an 2000			1 419	2 213	3 138	4 300	5 369
Coût équipement des salles à équiper			3 011 541	4 790 849	6 928 156	9 684 590	12 334 881
Nombre de salles à doter en fournitures à usage collectif à partir de l'an 2000			1 419	2 213	3 138	4 300	5 369
Coût équipement des salles à doter en fournitures à usage collectif			613 882	995 731	1 468 183	2 092 555	2 717 464
Dépenses d'investissement salles de classe (M)			17 627 229	26 375 322	38 251 950	56 059 847	72 389 842

Coût d'investissement administratif							
Nombre unités adm. en rénovations et/ou en extensions			2 000	2 012	2 014	2 015	2 016
Dépenses des rénovations et extensions IRE /DPE			19 468 800	20 364 699	21 201 848	22 060 872	22 954 695
Dépenses totales d'investissement			37 096 029	46 740 021	59 453 798	78 120 719	95 344 536

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Récapitulatif des dépenses du personnel, de fonctionnement et d'investissement							
A. DÉPENSES DU PERSONNEL	29 350 223	29 942 097	31 104 384	32 931 452	35 306 542	38 171 171	41 330 737
B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MATERIELS	3 393 696	4 119 947	4 923 337	5 030 955	5 147 718	5 274 272	5 396 704
C. DÉPENSES D'INVEST. CONST. & ÉQUIPEMENT	-	-	37 096 029	46 740 021	59 453 798	78 120 719	95 344 536
DÉPENSES TOTALES	32 743 919	34 062 044	76 458 319	88 137 033	103 445 703	125 209 935	145 825 064
Dépenses retenues pour le calcul du coût unitaire	32 743 919	34 062 044	36 027 721	37 962 406	40 454 260	43 445 442	46 727 441
Coût unitaire/élève national	55 748	54 968	53 489	50 496	47 986	45 695	44 077

b- Secteur de la santé

Vaccins		Population cible et couverture vaccinale				
		2000	2001	2002	2003	2004
BCG	Pop. Cible	320 068	329 030	338 243	347 714	357 450
	Couverture	0,80	0,85	0,90	0,95	0,95
DTC	Pop. Cible	320 068	329 030	338 243	347 714	357 450
	Couverture	0,70	0,75	0,80	0,85	0,90
VHB	Pop. Cible	320 068	329 030	338 243	347 714	357 450
	Couverture	0,20	0,30	0,40	0,45	0,50
VAR	Pop. Cible	320 068	329 030	338 243	347 714	357 450
	Couverture	0,80	0,85	0,90	0,90	0,90
VAA	Pop. Cible	320 068	329 030	338 243	347 714	357 450
	Couverture	0,20	0,30	0,40	0,45	0,50
VPO	Pop. Cible	320 068	329 030	338 243	347 714	357 450
	Couverture	0,70	0,75	0,80	0,85	0,90
VAT	Pop. Cible	2 000 424	2 056 436	2 114 016	2 173 209	2 234 058
	Couverture	0,60	0,65	0,75	0,85	0,90

Vaccins	Coût unitaire	COUT ANNUEL (en \$ US)					Cumul
		2000	2001	2002	2003	2004	
BCG	0,080	51 211	55 935	60 884	66 066	67 915	302 011
DTC	0,090	112 860	124 307	136 307	148 881	162 053	684 407
VHB	0,650	232 885	359 109	492 219	569 251	650 211	2 303 676
VAR	0,160	76 434	83 485	90 871	93 416	96 031	440 237
VAA	0,214	76 673	118 230	162 054	187 415	214 070	758 441
VPO	0,090	150 480	165 743	181 742	198 508	216 070	912 543
VAT	0,040	179 142	199 505	236 644	275 706	300 097	1 191 094
Sous-total vaccins		879 685	1 106 314	1 360 720	1 539 242	1 706 448	6 592 409
Matériel chaîne de froid							
		79 833	89 225	93 921	100 965	105 661	469 603
Matériel d'injection							
		520 229	581 432	612 034	657 937	688 538	3 060 170
Transport							
		293 251	327 751	345 001	370 876	388 126	1 725 005
Carburant pour conservation							
		16 263	18 176	19 133	20 568	21 525	95 665
Entretien(1)							
		15 000	16 765	17 647	18 971	19 853	88 235
Formation							
		31 810	35 553	37 424	40 231	42 102	187 120
Mobilisation sociale							
		35 263	39 411	41 486	44 597	46 671	207 428
Suivi et évaluation							
		38 250	42 750	45 000	48 375	50 625	225 000
Mise en œuvre et gestion(2)							
		3 266	3 650	3 843	4 131	4 323	19 213
TOTAL VACCINATION		<u>1 912 850</u>	<u>2 261 027</u>	<u>2 576 208</u>	<u>2 845 891</u>	<u>3 073 872</u>	<u>12 669 848</u>

NB: (1) Matériel de chaîne de froid + motos + véhicules + vélos
(2) Supervision, activités avancées, rapports et autres outils de gestion, etc.

**Annexe VI : Evolution des dépenses de secteurs prioritaires (en milliers de FG)
Période 1995-2000**

	Exécution 1995	Exécution 1996	Exécution 1997	Exécution 1998	Exécution 1999	Prévision- 2000
<i>Enseignement supérieur et recherche scientifique</i>	13.456.099	19.226.498	21.206.695	24.042.336	22.041.021	26.320.372
Personnel	2.265.971	5.176.495	6.432.314	7.900.696	8.047.824	7.6888.372
Fonctionnement	619.727	5.289.685	4.586.849	781.436	1.097.914	2.220.000
Interventions	8.114.152	6.736.318	7.719.847	11.616.320	11.804.117	13.479.100
Investissements	2.456.249	2.024.000	2.467.684	3.743.884	1.091.166	2.932.900
<i>Enseignement pré- universitaire et Education civique</i>	49.996.692	51.344.242	42.889.856	50.619.321	55.150.679	64.291.960
Personnel	43.457.029	47.320.954	41.370.439	44.432.755	47.802.210	51.848.160
Fonctionnement	6.489.663	4.023.287	1.519.417	4.811.566	6.240.705	10.205.000
Investissements				1.375.000	1.107.764	2.238.800
<i>Enseignement technique et format. professionnel</i>			11.409.195	5.687.236	7.456.038	9.770.578
Personnel			7.919.415	3.110.534	3.848.497	4.246.878
Fonctionnement			3.489.780	2.451.702	3.454.821	4.985.000
Interventions						200.000
Investissements				125.000	152.720	338.700
<i>Total du secteur de l'éducation</i>	63.402.79	70.570.739	75.505.746	80.348.893	84.647.738	100.382.91 0
Personnel	45.723.000	52.497.449	55.722.168	55.443.985	59.698.531	63.783.410
Fonctionnement	7.109.390	9.312.972	9.596.046	8.044.704	10.793.440	17.410.000
Interventions	8.114.152	6.736.318	7.719.847	11.616.320	11.804.117	13.679.100
Investissements	2.456.249	2.024.000	2.467.684	5.243.884	2.351.650	5.510.400
<i>Santé publique</i>	16.405.916	17.127.774	20.392.017	18.023.700	18.965.531	24.764.820
Personnel	8.822.093	10.925.315	12.204.274	12.377.631	12.729.090	13.992.170
Fonctionnement	343.074	1.119.825	2.185.657	995.496	1.850.672	3.850.000
Interventions	2.000.000	1.270.000	2.000.000	1.500.000	2.434.531	3.542.750
Investissements	5.240.749	3.812.634	4.002.086	3.150.573	1.950.976	3.379.900
<i>Agriculture et Elevage</i>	23.442.385	21.052.708	23.762.520	23.203.415	27.911.280	25.055.070
Personnel	16.110.317	17.216.000	17.791.186	18.254.566	17.961.916	18.603.520
Fonctionnement	224.655	158.017	159.384	777.668	502.238	795.150
Interventions				50.000	-	50.000
Investissements	7.107.412	3678.691	5.811.950	4.121.181	9.447.126	5.606.400

	Exécution 1995	Exécution 1996	Exécution 1997	Exécution 1998	Exécution 1999	Prévision- 2000
<i>Pêche et Aquaculture</i>	614.420	1.353.142	2.210.001	2.558.811	2.931.558	2.728.300
Personnel	25.789	882.0000	1.130.921	1.496.857	1.276.509	1.511.900
Fonctionnement	122.340	121.142	234.153	360.464	155.049	480.500
Interventions				65.000	-	185.500
Investissements	466.291	1.350.000	844.927	636.490	1.500.000	550.000
<i>Transports et travaux publics</i>	10.068.464	16.170.577	15.163.931	19.571.499	20.381.570	25.853.740
Personnel	ND	1.056.694	960.243	3.488.120	3.253.091	3.302.790
Fonctionnement	4.301.654	5.512.500	7.206.183	7.231.201	10.413.949	13.616.350
<i>dont Fonds routier</i>	<i>4.100.000</i>	<i>4.625.000</i>	<i>7.000.000</i>	<i>6.450.000</i>	<i>9.975.000</i>	<i>12.800.000</i>
Interventions				32.250	-	80.000
Investissements	5.766.810	9.601.383	6.997.505	8.819.928	6.714.530	8.854.600

Total dépenses budgétaires (en milliers de FG)

	449.844.000	376.582.000	469.888.000	503.540.000	566.584.000	728.205.000
Dette publique	122.623.000	112.483.000	163.209.000	152.014.000	216.485.000	243.050.000
	27,26%	29,9%	34,7%	30,19%	38,2%	33,38%
Rémunération du personnel	168.673.000	172.282.000	169.106.000	180.900.000	190.778.000	203.250.000
Fonctionnement	87.562.000	52.922.000	80.804.000	87.097.000	79.087.000	120.650.000
Interventions	21.116.000	15.322.000	18.419.000	33.285.000	38.912.000	76.907.000
Investissements	48.840.000	22.880.000	32.077.000	43.928.000	41.322.000	70.005.000
Investissements financiers	1.030.000	693.000	6.273.000	6.316.000	-	14.343.000

Part des secteurs prioritaires dans le budget national

	Exécution 1995	Exécution 1996	Exécution 1997	Exécution 1998	Exécution 1999	Prévision 2000
Part du secteur éducatif dans le budget national	14,09	18,74	16,07	15,96	14,94	13,78
Part de l'Enseignement pré-universitaire dans le budget national	11,10	13,63	11,56	10,05	9,73	8,83
Part du secteur de la Santé dans le budget national	3,65	4,55	4,34	2,91	3,35	3,40
Part du secteur du développement rural dans le budget national	5,21	5,59	5,06	4,61	4,93	3,44
Part du fonds routier dans le budget national	0,9	1,2	1,45	1,28	1,76	1,76

Part des secteurs prioritaires dans le budget de fonctionnement (Titres III et IV)

	Exécution 1995	Exécution 1996	Exécution 1997	Exécution 1998	Exécution 1999	Prévision 2000
Part du secteur éducatif dans le budget national	14,0	23,5	17,45	18,77	19,15	15,7
Part de l'Enseignement pré-universitaire dans le budget national	5,97	5,89	1,53	4,0	5,29	5,17
Part du secteur de la Santé dans le budget national	2,16	3,5	4,21	2,1	3,63	3,74
Part du secteur du développement rural dans le budget national	0,32	0,4	0,4	1,04	0,56	0,76

Source : Direction Nationale du budget (MEF).